

JUIN 2021



LIVRE BLANC

SÉCURITÉ & TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

* La fabrique citoyenne

rennes
VIVRE EN INTELLIGENCE

SOMMAIRE



État des lieux à Rennes 4

1 La mobilisation des habitants 6

2 La mobilisation du groupe
des habitants référents sécurité 8

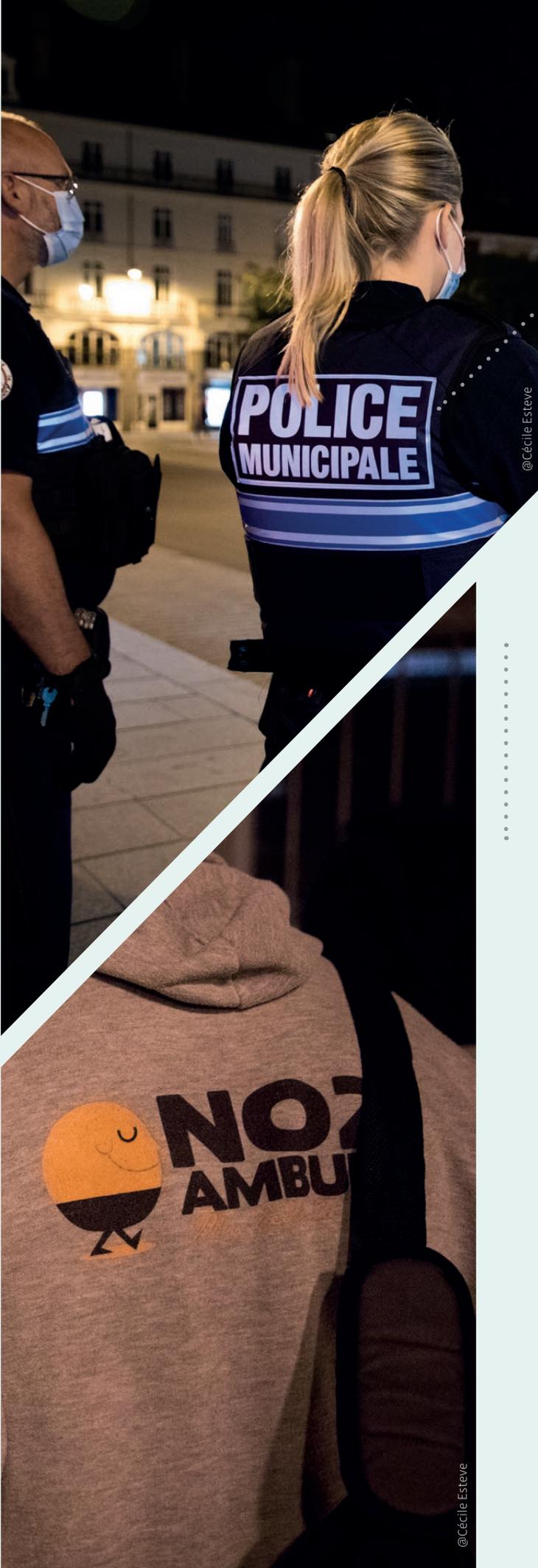
3 Restitution des contributions 9

4 Conclusion 18

Annexes* 20



* Vous avez la possibilité de télécharger l'ensemble des documents annexes. Retrouvez les liens de téléchargement en page 20 et 62.



@Cécile Esteve

.....

@Cécile Esteve



PRÉAMBULE

LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE LA PÉRIODE 2015-2020 EST ARRIVÉE À SON TERME. CE DOCUMENT, QUI CONSTITUE LA FEUILLE DE ROUTE PARTAGÉE ENTRE LA VILLE DE RENNES ET SES PARTENAIRES (PRÉFECTURE, JUSTICE, ÉDUCATION NATIONALE, DÉPARTEMENT ET ASSOCIATIONS LOCALES) AUTOUR DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ, DE TRANQUILLITÉ ET DE PRÉVENTION, FIXE POUR 5 ANS, LES PRIORITÉS D'ACTION ET LES MÉTHODES DE TRAVAIL QUI SERONT PRIVILÉGIÉES, ET STRUCTURE AINSI LA DYNAMIQUE PARTENARIALE.

En vue de sa réécriture, conformément aux engagements de mandat, et dans son rôle d'animatrice du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la Ville de Rennes a engagé entre janvier et avril 2021 une large concertation habitante, inscrivant le renouvellement de cette politique publique dans le cadre du « Printemps de la concertation » à Rennes. Cette démarche a notamment pris la forme :

→ D'une enquête par questionnaire conduite par téléphone par l'institut d'études TMO auprès d'un panel représentatif de la population rennaise, en février 2021.

→ D'interventions au sein des instances de participation citoyenne de janvier à avril 2021, notamment auprès du Conseil Citoyen Rennais, du Conseil de la nuit, et de chacun des 14 conseils de quartiers, élargis pour certains en format d'assemblées de quartier.

→ D'un cycle d'ateliers de concertation proposés en visioconférence sur différents sujets thématiques, en lien avec les axes prioritaires de la précédente Stratégie Territoriale, du 17 au 22 avril 2021.

Les préoccupations, les propositions et les attentes des habitants exprimées au cours de l'ensemble de ces moments de concertation sont rassemblées ici, dans le **Livre Blanc rennais de la Sécurité et de la Tranquillité Publique**.

Ce document servira de support au travail des partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au moment de la rédaction de la Stratégie Territoriale 2021-2026 dont les axes seront adoptés lors de l'assemblée plénière du CLSPD le 7 juillet 2021. ■

ÉTAT DES LIEUX À RENNES

RENNES	2015	2016	2017	2018	2019
Vols	7417	8233	7484	8674	8028
Destructions / dégradations	1186	1498	1330	1326	1442
Délinquance financière	1448	1654	1567	1553	1652
Faits de violence	1794	1682	1703	1723	1798
Stupéfiants	515	616	549	741	813
Atteintes envers les déposi- taires de l'autorité publiques	233	315	260	361	344
Violences sexuelles	220	224	286	311	297
Autres catégories	1790	1794	1898	2110	2226
TOTAL	14 603	16 016	15 077	16 799	16 600

Sources : Police, Gendarmerie

① UNE DÉLINQUANCE GLOBALE EN HAUSSE

Si la situation de la délinquance à Rennes demeure contenue en comparaison avec d'autres grandes villes de taille équivalente, les travaux de l'Observatoire de la délinquance piloté par l'APRAS mettent en évidence **une augmentation du nombre de faits de délinquance générale et des principales catégories de faits de délinquance** sur la période 2015-2019.

Cette hausse résulte de différents facteurs : plus de faits de délinquance, une

activité plus forte des services de police, plus de dépôts de plainte pour des faits qui auparavant ne donnaient pas lieu à une plainte, une libération plus facile de la parole des victimes.

L'approche par quartier montre que **le quartier Centre représente à lui seul 26 % de la délinquance constatée sur Rennes**. La tendance de la Ville est donc fortement impactée par les évolutions de ce secteur, qui marque, malgré des variations d'une année sur l'autre et no-

tamment une baisse de 3% en 2019, **mais une tendance globale à la hausse de 22.3% entre 2015 et 2019**.

Au cours de la même période, la quasi-totalité des quartiers rennais connaît elle aussi, bien que de manière plus mesurée, une progression de la délinquance, à l'exception des quartiers Saint-Martin, le Blosson et Bréquigny, dont les niveaux par rapport à 2015 sont restés stables, du point de vue des statistiques de la Police.



② LA PART DES MINEURS PARMIS LES PERSONNES MISES EN CAUSE EN AUGMENTATION

On peut également noter que la part des mineurs parmi les personnes mises en cause a connu une hausse constante depuis 2010 (en 2010, 12.6% des personnes mises en cause étaient mineures), avec une augmentation notable en 2016 et 2017 (27%), qui correspondent **aux premières vagues d'arrivée à Rennes de Jeunes Étrangers en Errance (JEE)***, auxquels une partie conséquente des faits de délinquance de voie publique constatés dans le centre-ville a pu être attribuée.

Si la tendance est de nouveau à la baisse depuis 2017 (24% de mineurs parmi les personnes mises en cause en 2019 et 21% en 2020), deux caractéristiques, indépendamment du poids de l'activité des JEE dans ce pourcentage, appellent de nouvelles mobilisations :

→ D'une part, la part croissante parmi les faits de délinquance attribués aux mineurs des infractions à la législation sur les stupéfiants (avec toujours une majorité

de faits de consommation, mais une part d'activités liées à la revente, voire au trafic, qui prend de l'importance).

→ D'autre part, le rajeunissement des jeunes impliqués dans les faits de violences, bagarres et autres règlements de compte en sortie d'école.

③ BILAN DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2015-2020 (STSPD)

Globalement, les problématiques identifiées dans le cadre de la STSPD début 2015 restent d'actualité et ont mobilisé l'ensemble des acteurs concernés autour des principales tendances suivantes :

→ La confirmation de **la visibilité des trafics de stupéfiants** et l'extension des points de deal en centre-ville et dans les quartiers, générant une appropriation des espaces publics et privés, des tensions entre habitants et délinquants, ainsi qu'une inquiétude quant à l'attractivité de cette trajectoire délinquante pour les jeunes, dès la préadolescence (10-12 ans).

→ **Une banalisation des phénomènes de violence chez les jeunes.** Bagarres organisées, règlements de compte inter-quartiers... si ces problématiques ne sont pas nouvelles, leur mobilité géographique renforcée par l'usage des réseaux sociaux, la présence banalisée d'armes par destination, c'est-à-dire d'objets (outils, barres de fer, ... utilisés comme des armes), ainsi que des « jeux » dont le but est le passage à tabac, ont fortement inquiété les professionnels.

→ Un élargissement à l'ensemble des

quartiers **des troubles liés aux rassemblements festifs et à l'alcoolisation sur l'espace public.** Si certaines de ces pratiques sont simplement le fait de familles et de groupes investissant plus facilement l'espace public, certains groupes présentent des comportements à risque et engendrent des nuisances (alcoolisation, consommation de produits stupéfiants, mictions, nuisances sonores...); les horaires tardifs, les jours de week-end et le nombre constaté des phénomènes rendent difficiles les actions de régulation et de répression.

→ **L'augmentation du nombre de plaintes pour atteintes sexuelles** (+30% entre 2015 et 2018), et une expression plus régulière de difficultés rencontrées par les femmes sur l'espace public.

→ **La dégradation significative des conditions de sécurité du centre-ville de Rennes**, du fait d'une délinquance de voie publique (vols à l'arraché, agressions, ...) en grande partie attribuée aux Jeunes Étrangers en Errance.

→ **Errance, squat et fragilités psychologiques** : on peut noter la récurrence des troubles de la tranquillité publique, conflits d'usage et difficultés d'accompa-

gnement des publics dits « en errance », ainsi qu'une attention soutenue portée aux phénomènes de squats et d'occupations illicites (publics en errance, gens du voyage, mais également publics migrants, et ce de manière significative sur les dernières années de la période). Ces deux types de situations, et notamment celles qui s'avèrent les cas les plus complexes appellent régulièrement une approche experte des cas de fragilité psychologique.

→ **L'importance des phénomènes de non recours et des difficultés d'accès au(x) droit(s) des publics les plus vulnérables**, avec une acuité particulière s'agissant de l'accès des publics placés sous main de justice aux droits propices à prévenir une récurrence (ouverture de droit, logement, ...).

Forte de ces éléments d'appréciation objective des difficultés, la Ville de Rennes, à l'aube d'une nouvelle mandature politique a fait le choix de recueillir une expression des Rennaises et des Rennais la plus large possible, afin de vérifier l'adéquation de ses engagements aux attentes et aux besoins du territoire.

* NB : Les JEE sont de jeunes migrants, originaires d'Afrique du Nord pour la plupart, parfois mineurs ou jeunes majeurs, qui n'ont pas intégré les circuits de prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance proposés par le Département. Ils sont à distinguer des Mineurs Non Accompagnés (MNA), dont la minorité a été établie, qui sont pris en charge par le Département au titre de la Protection de l'Enfance, et dont la très grande majorité poursuit sans difficulté un parcours d'insertion sociale et professionnelle et ne doit pas être assimilée aux publics délinquants.

1 LA MOBILISATION DES HABITANTS

L'ORGANISATION DE TEMPS DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS N'A PAS ÉTÉ CHOSE FACILE EN RAISON DES RESTRICTIONS SANITAIRES LIÉES À LA PANDÉMIE DE COVID-19. LE CHOIX A ÉTÉ RAPIDEMENT FAIT DE TEMPS EXCLUSIVEMENT ORGANISÉS PAR TÉLÉPHONE OU EN VISIOCONFÉRENCE, AVEC LE RISQUE CONSÉQUENT D'EXCLURE DES HABITANTS POURTANT INTÉRESSÉS PAR LES SUJETS, ET DISPOSÉS À PARTAGER LEUR EXPÉRIENCE ET LEUR AVIS.

AUSSI, AFIN DE LIMITER CET ÉCUEIL, PLUSIEURS DISPOSITIONS ONT ÉTÉ PRISES :

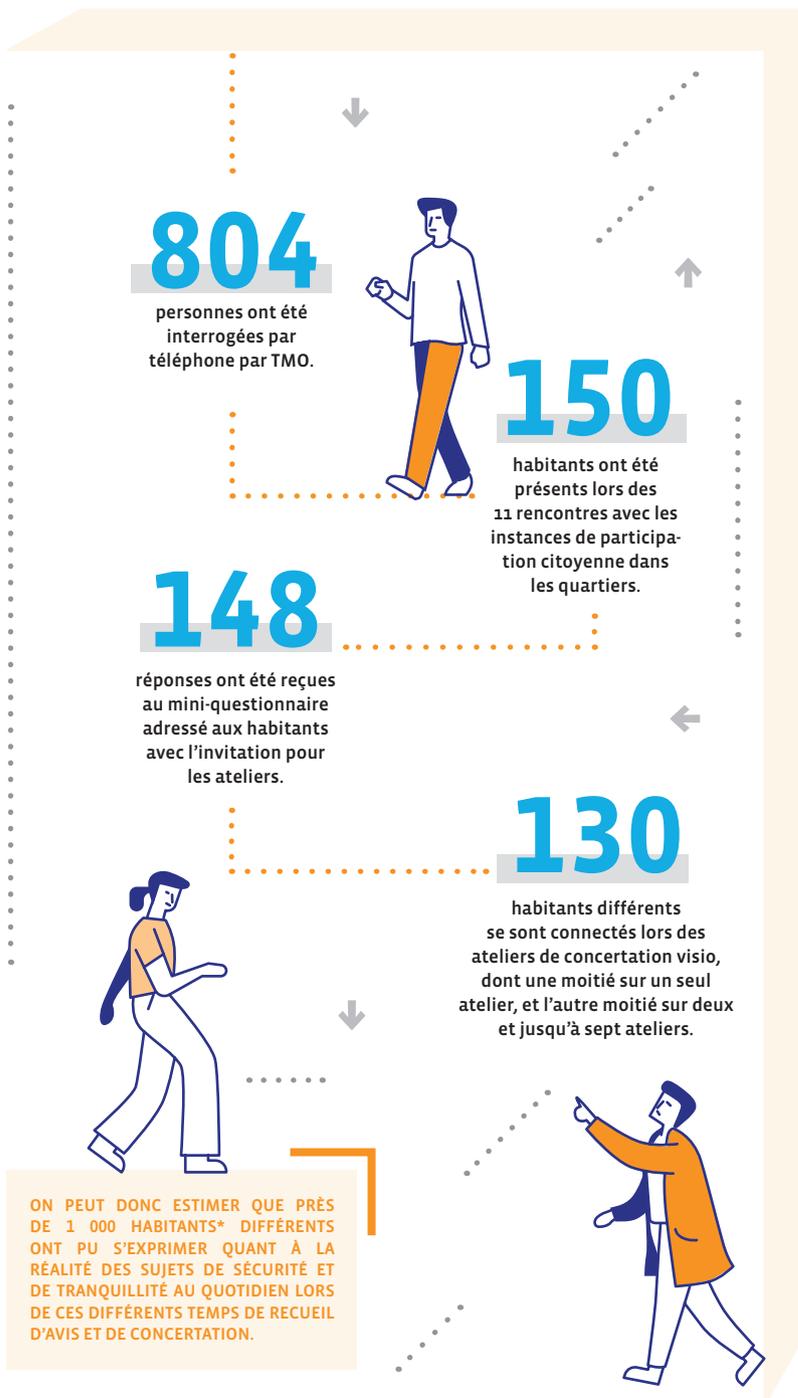
→ Le choix d'une **enquête réalisée par téléphone**, par un institut de sondage spécialisé, a permis de contacter un panel d'habitants représentatif de la population dans ses caractéristiques de genre, d'âge, de quartiers de résidence et de catégories socio-professionnelles.

→ La possibilité d'accueillir sur les **ateliers thématiques des personnes ne disposant pas de connexion internet** a été facilitée par la mobilisation des agents des bibliothèques dans les points d'accès numérique.

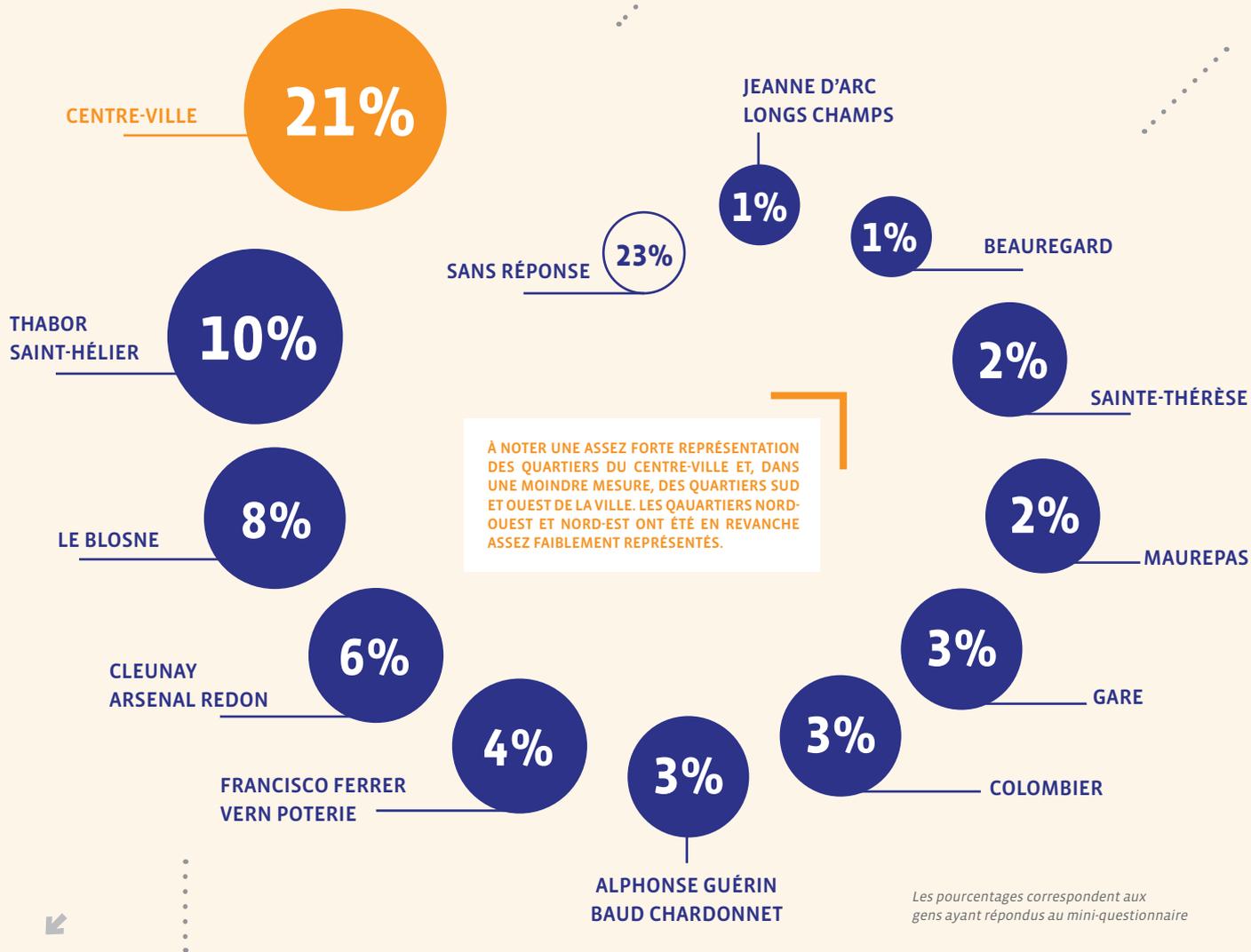
→ Toutes les invitations, outre les circuits de communication « grand public » tels que les médias, les réseaux sociaux, le site de la Fabrique Citoyenne... ont été relayées par le biais des **Directions de Quartiers**, services municipaux qui alimentent chaque jour et sur de nombreux dossiers, un lien de proximité avec les habitants. La proposition ainsi « signalée » par un vecteur « de confiance » a pu, sans aucun doute, toucher de plus nombreux habitants de manière efficace.

→ Un **micro-questionnaire** a également été diffusé afin de laisser le choix aux personnes de contribuer par écrit, sans pour autant participer aux réunions mises en place.

→ Enfin, le recours à l'outil interactif **Klaxoon** a permis à chacun, y compris aux personnes peu à l'aise avec la prise de parole, de donner son avis lors des ateliers de concertation. ■



* Les trois derniers nombres ne peuvent bien sûr se cumuler car de nombreux habitants ont à la fois participé aux rencontres en quartiers, répondu au mini-questionnaire, et été présents sur un ou plusieurs ateliers thématiques.



Où vivent les habitants ayant répondu ?

Le lieu de résidence des personnes ayant répondu au mini-questionnaire nous permet par ailleurs d'apprécier la représentation des différents quartiers de Rennes dans notre démarche. Ces chiffres correspondent d'ailleurs au plus ou moins grand succès rencontré lors des rencontres avec les instances de quartier; celles organisées sur les secteurs du centre-ville ou du Blosne ont permis de réunir plus de 20 personnes, et la même proposition sur les quartiers nord-est n'a touché qu'une poignée de participants. ■



2

LA MOBILISATION DU GROUPE DES HABITANTS RÉFÉRENTS SÉCURITÉ

LE GROUPE DES HABITANTS RÉFÉRENTS SÉCURITÉ PERMET DEPUIS 2015 QUE LA PAROLE DES CITOYENS SOIT PORTÉE DIRECTEMENT AUPRÈS DES INSTITUTIONS DANS LE CADRE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE.

Nombre d'habitants référents par quartier



AU TOTAL, LE TEMPS DE CONTRIBUTION DE CERTAINS DES HABITANTS RÉFÉRENTS A PU REPRÉSENTER JUSQU'À 16 RÉUNIONS. QU'ILS SOIENT REMERCIÉS POUR LE TEMPS QU'ILS Y ONT CONSACRÉ ET POUR LA QUALITÉ DE LEUR ENGAGEMENT ET DE LEUR CONTRIBUTION.

Source : enquête téléphonique TMO

Ce groupe a été mobilisé tout au long de la concertation, non seulement comme contributeur sur le fond des questions abordées, mais également, en amont, dans la construction de la démarche et notamment l'élaboration, avec l'institut TMO, de l'enquête téléphonique.

Afin de lui conférer une légitimité plus grande, et d'élargir sa composition, deux nouvelles modalités de désignation ont été utilisées lors du renouvellement du groupe en mars dernier, en plus de la désignation habituelle (deux membres issus des conseils de quartiers) :

→ Deux sièges ont été attribués au Conseil Citoyen Rennais ainsi qu'au Conseil Rennais de la Cohésion Sociale.

→ Un tirage au sort complémentaire de 10 habitants volontaires a été mis en place.

Le groupe des Habitants Référents Sécurité ainsi renouvelé, installé en avril, a participé de manière très assidue aux ateliers thématiques du mois d'avril. Ses membres ont ensuite été sollicités pour travailler sur la rédaction du présent Livre Blanc.

Enfin, ils ont été invités à formuler, sur la base des synthèses de l'ensemble des temps de concertation, les axes de travail prioritaires sur lesquels la Ville pourrait construire de nouvelles actions avec ses partenaires institutionnels et associatifs. ■

3

RESTITUTION DES CONTRIBUTIONS

Remarque méthodologique

Afin de restituer l'ensemble des contributions habitants, **le choix a été fait de croiser les résultats de l'enquête réalisée par TMO avec les témoignages et remontées des habitants** en conseils ou assemblées de quartier, et lors des ateliers du Livre Blanc.

Le format des rendez-vous organisés dans l'ensemble des quartiers rennais* sur le thème de la sécurité a nécessairement eu pour conséquence de susciter la participation de personnes se sentant plus concernées parce que, sans doute, plus directement exposées à ces sujets. Aussi, on relève logiquement des expressions plus préoccupantes, et des craintes plus vives que ne le laissent entrevoir les résultats du sondage TMO sur la qualité du cadre de vie et de la sécurité à Rennes.

C'est d'ailleurs tout l'intérêt qu'il y a à croiser une approche de ces questions auprès d'un échantillon représentatif des Rennaises et des Rennais dans leur ensemble, et à approcher des habitants directement intéressés par le sujet, et plus en proximité, aussi, des sites de la Ville cristallisant les plus grandes difficultés. ■

**La notion de quartiers inclut ici tous les quartiers de Rennes, périphérie, centre, relevant ou non de la politique de la ville... Il ne s'agit pas des quartiers dits «prioritaires» mais de faire référence, par opposition à l'enquête téléphonique de TMO, aux échanges intervenus de vive voix lors des rencontres avec les assemblées de quartier ou obtenues via le micro-questionnaire.*



Un cadre de vie très majoritairement agréable mais un sentiment de dégradation qui s'exprime avec plus de force dans les quartiers

Les réponses au mini-questionnaire montrent que les personnes y ayant répondu sont nombreuses à vivre à Rennes depuis longtemps, y compris au gré de déménagements successifs dans la Ville.

L'enquête TMO montre que **94 % des habitants considèrent leur cadre de vie comme agréable**, voire très agréable, et les expressions recueillies en quartier marquent l'attachement des Rennaises et des Rennais à leur quartier et à leur Ville.

Néanmoins, le nombre de personnes estimant que la tendance de ce cadre de vie est à la dégradation, est significatif (29 %), et les échanges en assemblées de quartier viennent corroborer cette appréciation. ■

Pour vous
Rennes est
une ville...

	Centre-ville	Quartiers Rennes	Quartiers à forte densité d'habitat social	TOTAL
Très agréable	54%	48%	35%	45%
Assez agréable	40%	47%	60%	49%
Assez peu agréable	4%	5%	4%	4%
Pas du tout agréable	1%	1%	1%	1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : enquête téléphonique TMO

D'une manière générale,
diriez-vous que la qualité
de vie à Rennes a
tendance à ...

	Centre-ville	Quartiers Rennes	Quartiers à forte densité d'habitat social	TOTAL
S'améliorer	19%	24%	24%	24%
Se dégrader	37%	27%	33%	29%
Rester stable	34%	38%	36%	37%
Sans opinion	10%	11%	9%	10%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : enquête téléphonique TMO

«
J'habite Rennes
depuis 10 ans, et
cela ne fait que se
dégrader dans le
centre.»



Évitement de certains sites

51 % des Rennais évitent de fréquenter ou de passer à certains endroits pour des questions de sécurité. Interrogés sur les lieux qu'ils évitent, les Rennais ont principalement cités les secteurs du centre-ville (République, Sainte-Anne, Saint-Michel), et, dans une moindre mesure, les secteurs de Maurepas, le Blosne et de Villejean, et notamment la dalle Kennedy. (sources : sondage TMO)

Les pratiques de contournement ou d'évitement sont plus fréquentes chez les femmes (58 %), les jeunes (59 %) et les habitants du centre-ville (59 %). ■

HOMMES / TMO

4%

Oui

12%

Non

FEMMES / TMO

9%

Oui

29%

Non

16-24 ANS / TMO

8%

Oui

29%

Non

HABITANTS DU
CENTRE-VILLE / TMO

10%

Oui

27%

Non

RÉPONSES AU
MINI-QUESTIONNAIRE

61%

Oui

39%

Non

Vous arrive-t-il
de vous sentir
en insécurité
à Rennes ?



UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ INFÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE, MAIS QUI SEMBLE PROGRESSER. IL EST NOTAMMENT PLUS PRÉSENT POUR LES HABITANTS DU CENTRE-VILLE ET POUR LES FEMMES, ET S'EXPRIME AVEC PLUS DE FORCE LORS DES ÉCHANGES AVEC LES HABITANTS DANS LES ASSEMBLÉES DE QUARTIER.

Source : enquête téléphonique TMO (sauf pour les réponses au mini-questionnaire)

“

Près de chez moi
à cause de trafics
de stupéfiants.

“

Le centre
historique à partir
d'une certaine
heure.

“

République, à cause
des jeunes qui
zonent le soir quand
je rentre du ciné ou
d'un spectacle.

“

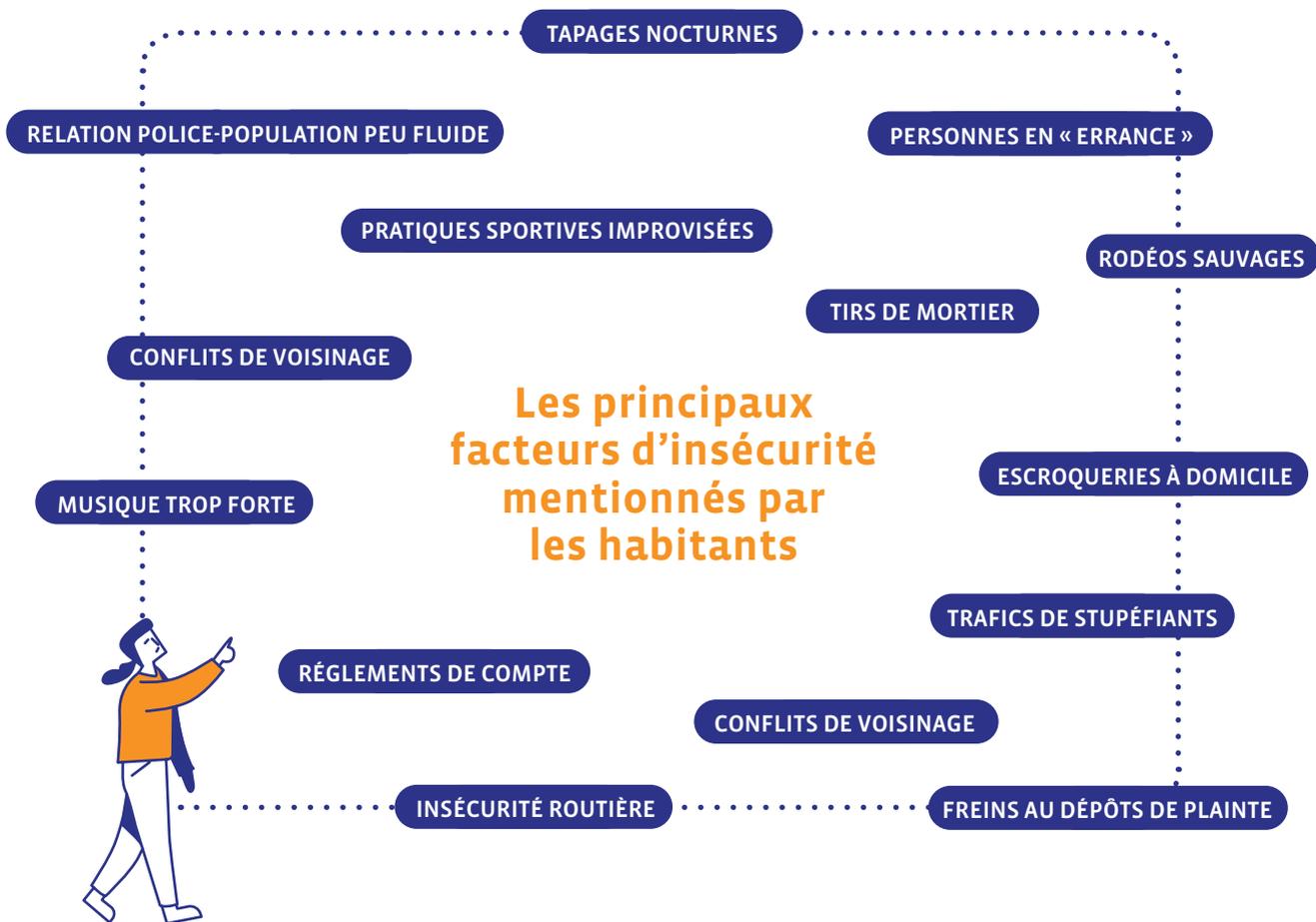
Le soir quand je
rentre chez moi et
que les lumières
de la ville sont
éteintes.

“

Le soir en centre-
ville de Sainte
Anne à Charle
de Gaulle.

“

Dalle du
Gros Chêne.



→ Le fonctionnement ostentatoire de **points de trafics de stupéfiants**.

→ Les **règlements de compte** violents.

→ La pratique de **rodéos sauvages** (Bréquigny, Maurepas, Kennedy, La Prévalaye notamment).

→ Les nuisances liées à l'utilisation de **tirs de mortier** d'artifice, en augmentation ces derniers mois.

→ Les agressions dans le centre-ville en partie attribuées aux Jeunes Étrangers en Errance (auteurs de vols à l'arraché, d'agressions, ...).

→ Les **tapages nocturnes** (parfois dès le milieu de journée) dus aux regroupements festifs (en centre-ville, au Quai Saint-Cyr, au Carrefour Jouaust, au Square Ligot..., mais aussi dans les quartiers, avec l'organisation régulière de barbecues à forte fréquentation de groupes familiaux et/ou à dimension communautaire comme au Triangle, au square du Berry, au complexe sportif André Fresnais, ...).

→ La **présence de personnes en fragilité psychologique et/ou « en errance »** et consommant de l'alcool sur la voie publique en journée (Cleunay, Gros Chêne, Colombier, Gare, Dalle de Bourg Levesque, Dalle Kennedy...).

→ Dans une moindre mesure, des **problèmes d'insécurité routière sont relevés** (prise de certaines voies en sens interdit, excès de vitesse, stationnements anarchiques, mise en danger des piétons par des cyclistes et conducteurs en trottinettes, qui empruntent des voies qui ne leurs sont pas réservées...).

→ On note également quelques témoignages sur des **pratiques sportives gênantes sur des espaces non prévus à cet usage** (places, allées, ...) et **l'utilisation d'enceintes portatives** sur les aires de pratique d'agrès, ainsi que les dérangements causés par des travaux.

→ La vulnérabilité des personnes âgées face aux **escroqueries à domicile** a été mentionnée.

→ Les **conflits de voisinage**.

→ Enfin, **des freins au dépôt de plainte et une relation police-population peu fluide**, voire dégradée par endroit sont évoqués : la peur de représailles est présente, la qualité de l'accueil dans les bureaux de police est parfois mise en cause, mais les récits illustrent surtout l'incompréhension des personnes lorsqu'à l'issue de leur démarche, les faits ne permettent pas la qualification d'une infraction et donc l'enregistrement effectif d'une main courante ou d'une plainte. ■

Une relativement faible connaissance des dispositifs et ressources

L'enquête TMO, de même que les réponses au mini-questionnaire ou encore les petits quizz utilisés en ateliers via l'outil Klaxoon, montrent que **les Rennaises et les Rennais connaissent bien les numéros « verts » nationaux**, mais ont une **très faible connaissance des dispositifs rennais mis en place en matière de prévention de la délinquance, de médiation et de sécurité**. Il est par exemple intéressant de noter que de nombreux habitants ont été victimes de troubles de voisinage, mais qu'ils n'ont pas connaissance de l'action de l'association Cité et Médiation. Durant l'ensemble des temps de concertation, les habitants ont mis en exergue la nécessité de mieux communiquer sur ces dispositifs via des réunions publiques, des mails d'information, voire d'autres formats. ■



Source: enquête téléphonique TMO

Les attentes des Rennaises et des Rennais : éducation avant tout, mais aussi fermeté dans la sanction.

S'agissant des réponses que les participants appellent de leurs vœux, il est intéressant de noter **un relatif équilibre entre les approches privilégiant l'éducatif et le dialogue, et celles d'ordre répressif**, portant sur plus de présence policière, le contrôle plus assidu de certains interdits et la sanction plus sévère des infractions.

Les réponses à l'enquête de TMO donnent plus de poids à la première, les mesures telles que le renforcement de la vidéoprotection ou le renforcement d'effectifs de police arrivant clairement au second plan des attentes.

Il est cependant important de souligner aussi que les échanges de vive voix au sein des instances de quartier, ainsi que les expressions relevées en ateliers **ont porté sur une attente pour plus de police dans les rues, et ce de manière assez systématique.** ■



En synthèse, les attentes de Rennaises et des Rennais portent sur :

- Un **déploiement dans les quartiers** de manière plus systématique et visible d'effectifs supplémentaires de policiers.
- Des **modalités d'intervention policière (notamment pour la Police Municipale) plus en lien avec la population** (ilotage à pied, prise de contact, permanences d'informations en proximité).
- Un renforcement de la **présence d'éducateurs et de médiateurs**, notamment aux abords des écoles.
- Le **contrôle et la verbalisation plus fréquente de certaines interdictions** notamment relatives à la consommation et au transport d'alcool sur les espaces publics.
- La nécessité de **soutenir les parents d'enfants** exposés à la délinquance.
- Des travaux de **sécurisation des abords des établissements scolaires**.
- Le **renforcement des interventions existantes de policiers dans les écoles** auprès des jeunes.
- Une **plus forte réactivité des réponses policières lors des appels au 17** pour des problèmes de nuisances de voisinage ou de tapage sur l'espace public est revendiquée. Les habitants évoquent d'ailleurs ne pas comprendre devoir appeler la police alors que les infractions sont, de leur point de vue, manifestes et régulières.
- Une **information renforcée sur le travail mené par les différents services** et une communication plus régulière et visible, notamment sur les dispositifs de prévention et de médiation existants ainsi que sur leurs résultats. ■

Au cours des ateliers thématiques de concertation, la place donnée par les habitants à certains sujets de préoccupation, et la qualité de certains services rendus ont pu être sondées.

Il en ressort les résultats suivants :

À quel niveau de priorité placez-vous le sujet de la consommation d'alcool sur les espaces publics ?

3,6/5



À quel niveau de priorité placez-vous le sujet des nuisances de voisinage ?

3,9/5

À quel niveau de priorité placez-vous les actions de prévention auprès des jeunes ?

4,8/5



Si vous deviez noter sur 5 la qualité de la relation police(s)-population, quelle note attribueriez-vous ?

2,3/5

Source :
Ateliers de concertation
du 17 au 22 avril 2021

Les préconisations thématiques

Sécurité

- Plus de **police** notamment la nuit en sortie de bars et dans les quartiers.
- Plus de **réactivité et de visibilité** des réponses de la Justice.
- Plus d'**information** sur le travail des acteurs.

“
Multiplier les occupations positives de l'espace public.

“
Quelle application des peines ? Y a-t-il assez de Travaux d'Intérêt Général ?

“
Pourquoi la Police Municipale ne passe jamais sur nos quartiers ?

Lutte contre le bruit

- Plus de **réactivité sur les problèmes de tapage** sur les espaces publics.
- **Mieux communiquer** sur les dispositifs de médiation et les recours sur les conflits de voisinage.

“
Augmenter les effectifs de médiation.

“
Communiquer sur les dispositifs de médiation et sur leurs résultats.

“
Continuer la prévention sur la consommation d'alcool.

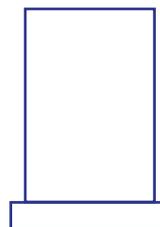
Vie nocturne

- Plus de **présence humaine**.
- De la **médiation et de la conciliation** entre acteurs et riverains.
- Faire respecter les **arrêtés municipaux**.

“
Continuer la prévention sur la consommation d'alcool.

“
Tenir la promesse de présence de la Police Municipale après minuit.

“
Associer les habitants aux actions pour qu'ils voient ce que fait la Ville.



“
Mettre en place des groupes de parole d'enfants victimes de violences intrafamiliales.

“
Les protections (ordonnance d'éloignement, téléphone grave danger..) sont trop longues à mettre en place.

Violences faites aux femmes

- Renforcer la **sensibilisation à l'égalité** dès le plus jeune âge.
- Lutter contre le **harcèlement de rue**.
- Améliorer la **prise en charge**.

Lien Police-Population

- Développer des **actions de rapprochement Police-Population** (rencontres, permanences, interventions dans différents cadre, réunions habitants, conseils d'école, ...).
- Développer les **interventions policières** dans les classes auprès des jeunes.
- Favoriser des **interventions de proximité**, patrouilles pédestres, présence en sorties d'écoles, dialoguer avec les habitants...

“
Des policiers qui diraient bonjour quand on les croise.

“
Une Police qui informe régulièrement sur ses interventions.

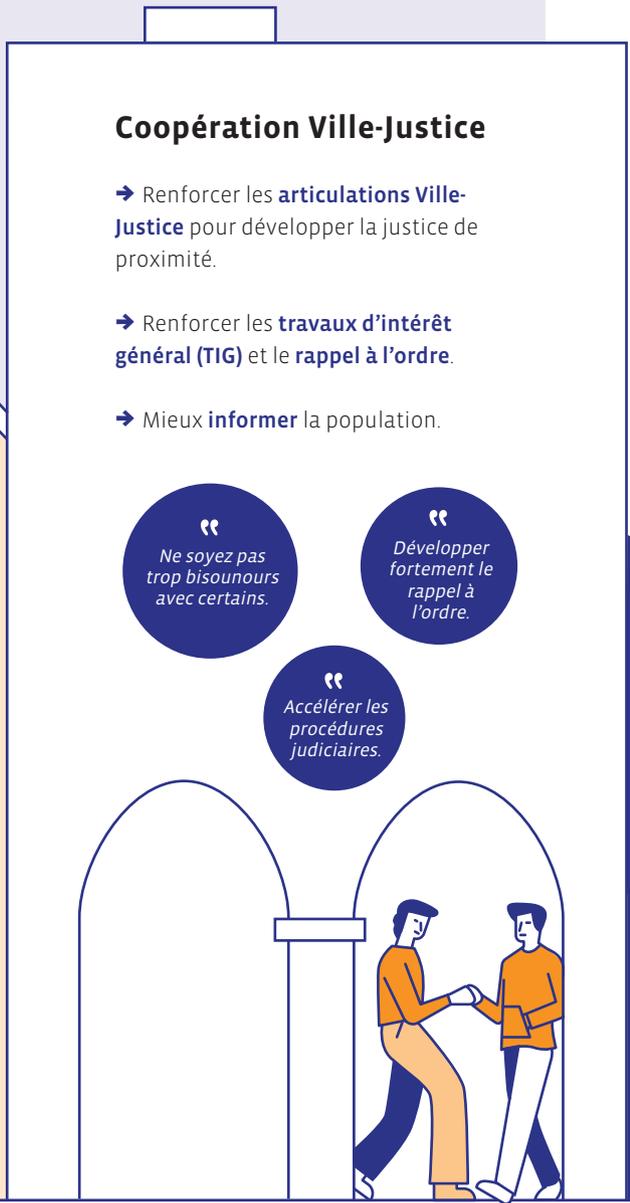


“
Plus forte implication des parents.

“
Développer un partenariat avec l'Éducation Nationale pour un repérage et une prise en charge plus précoces.

Prévention Jeunesse

- Plus de **prévention** auprès des jeunes.
- **Travailler auprès des plus jeunes**, dès le primaire.
- **Travailler avec les parents**, les responsabiliser, les soutenir.
- Mieux **coordonner les intervenants**, faire front commun.



Coopération Ville-Justice

- Renforcer les **articulations Ville-Justice** pour développer la justice de proximité.
- Renforcer les **travaux d'intérêt général (TIG)** et le **rappel à l'ordre**.
- Mieux **informer** la population.

“
Ne soyez pas trop bisounours avec certains.

“
Développer fortement le **rappel à l'ordre**.

“
Accélérer les **procédures judiciaires**.

4 CONCLUSION

L'implication des habitants dans le processus de co-production de la Sécurité et de la Tranquillité est une donnée essentielle. Elle permet d'une part une meilleure appropriation des réponses et des dispositifs mis en œuvre pour traiter les problèmes; elle permet aussi aux habitants, victimes, témoins, ou encore riverains confrontés à certaines problématiques, de se sentir mieux soutenus, plus légitimes dans leurs recours, et également parties prenantes des réponses apportées.

La compilation de toutes ces expressions et attentes, recueillies au cours d'une période de plusieurs mois, à la fois auprès d'habitants rencontrés une seule fois, mais aussi auprès d'habitants investis au long cours aux côtés de la Ville dans le cadre du groupe des habitants référents sécurité, constitue donc le Livre Blanc de la Sécurité et de la Tranquillité Publique à Rennes. Ce dernier apporte à la fois un éclairage de départ à la Ville et à ses partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance qui doivent s'en inspirer pour ré-

écrire la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la période 2021-2026. Ce Livre Blanc constituera aussi, tout au long des cinq années de mise en œuvre de cette Stratégie Territoriale, un document ressource auquel il sera opportun de se référer régulièrement.

La Ville de Rennes remercie vivement chacune et chacun des habitants ayant accepté de prendre un peu de temps pour alimenter le contenu de ce Livre Blanc. Forte de ces attentes expressément formulées, elle s'engage à redéfinir, en lien avec ses partenaires, les orientations d'une politique publique de la Sécurité, de la Tranquillité et de la Prévention, dont l'ambition sera à la hauteur des enjeux, et les résultats au bénéfice de leur sécurité et de leur tranquillité retrouvées. ■



@Cécile Esteve

RESTITUTION DES ATELIERS

Rappel de la démarche

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance engagée sur la période 2015-2020, est arrivée à son terme. Ce document, qui constitue la feuille de route partagée entre la Ville et ses partenaires privilégiés (Préfecture, Justice, Inspection Académique, Département et associations locales) autour des questions de Sécurité, de Tranquillité et de Prévention, fixe pour 5 ans, les priorités d'action et les méthodes de travail qui seront privilégiées et structure ainsi la dynamique partenariale.

En vue de son renouvellement, la Ville a engagé en janvier 2021 une large concertation habitante, inscrivant le renouvellement de cette politique publique dans le cadre du Printemps de la concertation à Rennes. Cette démarche a notamment pris la forme :

- **D'une enquête par questionnaire** conduite par téléphone par l'institut TMO auprès d'un panel représentatif de la population rennaise en février.
- **D'interventions au sein des instances de participation citoyenne** de janvier à avril 2021, suivies d'un court questionnaire.
- **D'un cycle d'ateliers participatifs proposés en visioconférence du 17 au 22 avril 2021.**

Téléchargez la restitution des ateliers ici :

<https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/project/livre-blanc-de-la-securite-amp-de-la-tranquillite-publique/step/restitution-des-ateliers>

Atelier n°1 : Restitution de l'atelier de concertation (lundi 19 avril 2021, à 18h30)

Occupations abusives d'espaces publics et privés, trafics de stupéfiants, rodéos sauvages ... Quelles coopérations locales pour lutter contre l'insécurité du quotidien ?

Cet atelier organisé en visioconférence le **lundi 19 avril à 18h30** a donné lieu à **99 connexions** dont **70 habitants** et **29 partenaires associatifs et institutionnels**. Ce compte-rendu fait état des propos des intervenants ainsi que du résultat des exercices Klaxoon, outil numérique utilisé pour recueillir l'avis des participants.

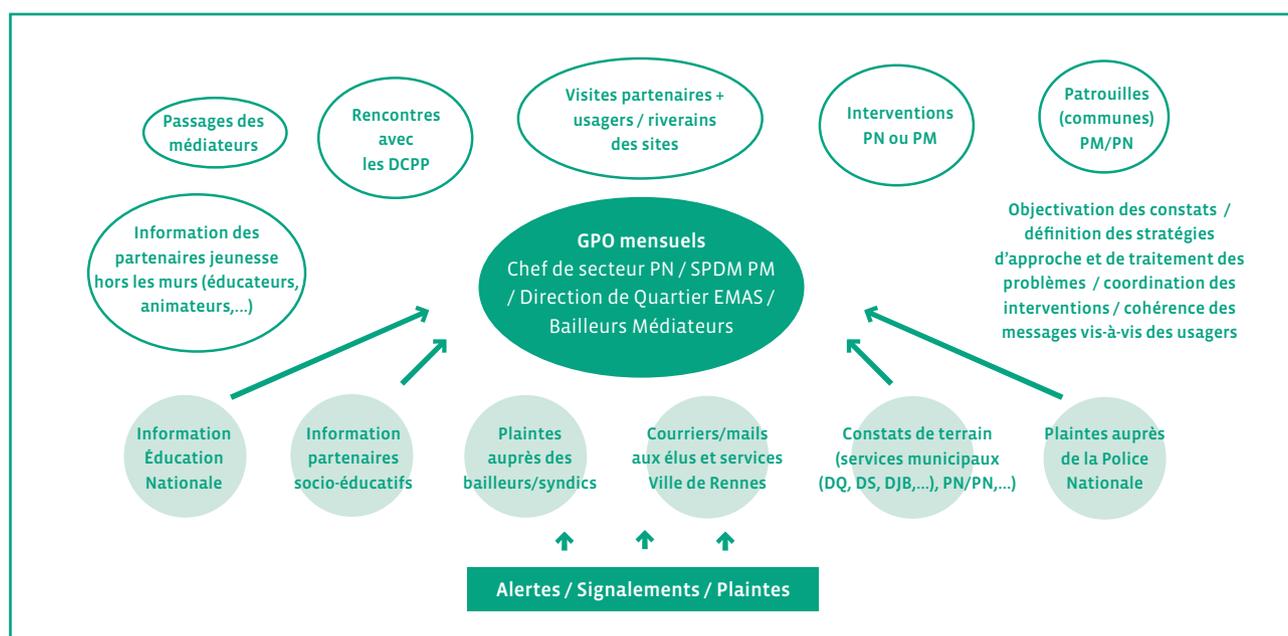
Les propos des intervenants

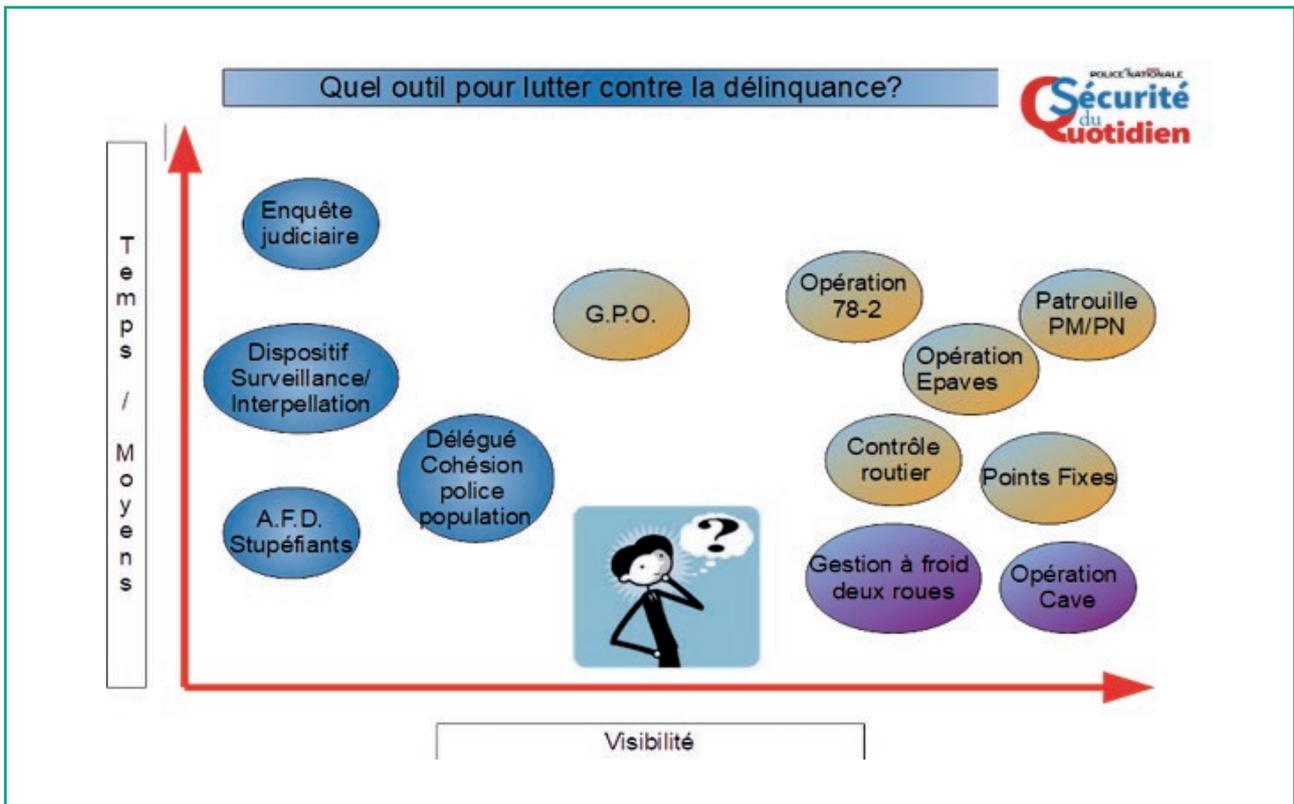
Gildas Le Guernigou, Directeur Action Territoriale et Tranquillité publique à la Ville de Rennes explique le cadre de compétence et les leviers d'action dont dispose une commune sur les problématiques d'insécurité (animation du partenariat, actions de prévention, aménagement urbain, ...). Il évoque le cadre de travail partenarial que sont les groupes de partenariat opérationnel (GPO) qui permettent chaque mois et sur chaque quartier d'aborder les problèmes de sécurité et de tranquillité en lien avec les polices nationale et municipale, les bailleurs sociaux, l'équipe de Sécurité de l'Inspection Académique, les médiateurs, la Direction de quartier concernée et le service Prévention de la Délinquance-médiations (SPDM).

La Commissaire Nathalie Frèche, Responsable des Unités de Voie Publique à la Direction Départementale de la Sécurité Publique présente l'organisation des services de la DDSP 35 et les modalités d'intervention de la Police Nationale sur les problématiques d'occupation abusive, de rodéos sauvages et de trafics de stupéfiants.

Elle met en avant l'importance de faire remonter les problèmes : cela permet en conséquence de développer une palette d'outils (interpellation, déplacer le problème provisoire, par exemple lorsque des problématiques ont lieu aux abords des écoles) et mettre en place des stratégies partenariales. Elle rappelle enfin que la police intervient sur l'ensemble des quartiers de la ville de Rennes.

Nathalie Corlay, Directrice Habitat et Clientèle à Néotoa explique le cadre des missions et les moyens déployés par les bailleurs sociaux pour contribuer à lutter contre les problèmes de sécurité (vigilance à certains profils dans l'attribution de logements sur des adresses particulièrement exposées, présence de proximité de ses personnels, travailleurs sociaux, médiation de nuit, aménagements des espaces, contrôles d'accès et vidéoprotection). Elle évoque également les difficultés et les limites auxquelles ils sont parfois confrontés (nécessité d'être lié contractuellement à un fauteur de trouble pour être légitime à agir, complexité à construire des procédures d'occupation abusive ou d'expulsion de locataires, risque d'agression sur les personnels, ...).



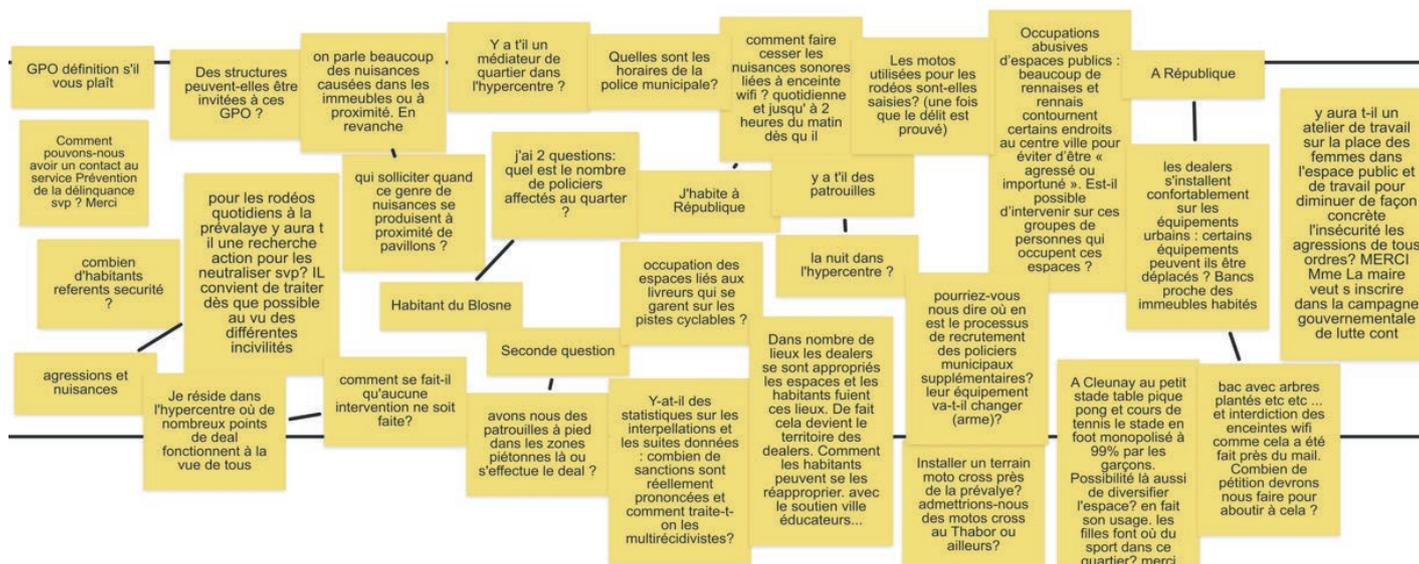


Christophe Béchet, Directeur de Quartier Sud-est à la Ville de Rennes explique la prise en compte par anticipation de certaines difficultés de tranquillité ou d'appropriation d'espaces dans la conception de certains aménagements (exemple du site Savary et de la Place du Banat). Il explique comment l'anticipation et l'accompagnement d'usages multiples peut créer les conditions favorables d'une occupation positive des lieux.

Géraldine Guilpain, chargée de mission prévention de la délinquance, Accès au Droit et Lutte contre les Violences faites aux femmes à la Ville de Rennes rappelle que des diagnostics de sûreté-sécurité sont obligatoires de par la loi en amont de programmes d'aménagement urbain d'envergure.

Elle évoque ensuite le travail effectué en 2020 dans le but de sécuriser les abords de l'école élémentaire de Trégain sur le quartier de Maurepas. Ce travail a été mené en concertation avec les habitants, les parents d'élève et les professionnels du quartier et de l'école. Les réflexions ont conduit à fermer à certains horaires le porche de passage.

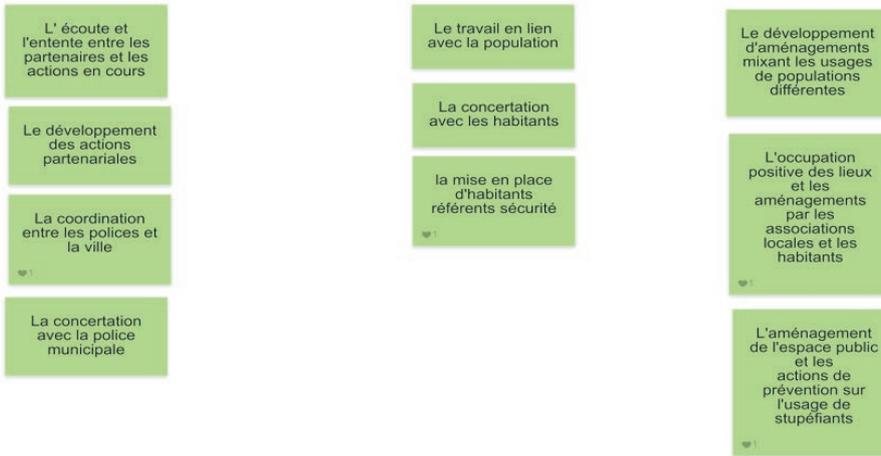
Fil de discussion



Quelques-unes des réponses apportées

- 1 Les opérations 78-2 (article du code de procédure pénale) sont des opérations de contrôle d'identité décidées (sur un quartier, quelques rues) par le Procureur de la République, autorisant les policiers à faire ces contrôles. En dehors de cette réquisition, des contrôles d'identité ne peuvent être effectués sans motif.
- 2 Oui, des structures peuvent être ponctuellement invitées à participer à un GPO sur une problématique particulière (syndic, structure associative, ...).
- 3 Si vous avez un doute sur le bon circuit, côté Ville de Rennes passez par la direction de quartier qui fera remonter la question. Vous pouvez également déposer un message sur le site internet de la Ville de Rennes ou utiliser l'application RenCitéZen.
- 4 La Ville a engagé le recrutement de 40 nouveaux policiers municipaux sur 2 ans. Près de la moitié ont été recrutés, les arrivées s'échelonnent tous les mois depuis avril. Ne pas oublier que certains policiers municipaux auront une formation longue à faire avant d'être déployés sur le terrain.
Les policiers municipaux bénéficieront d'un pistolet à impulsion électrique (PIE) à la rentrée de septembre si leurs formations sont achevées. Cela s'ajoute à la dotation individuelle du bâton télescopique et à la bombe lacrymogène.
- 5 Sur le centre commercial Italie, des actions sont en cours de réflexion pour améliorer la situation dans un contexte toutefois de grande complexité des enjeux : sécurité, propreté, accessibilité, tranquillité publique, Des études d'aménagements et commerciales sont aussi relancées pour requalifier cet espace mais ne verront pas de traduction concrète avant plusieurs années.

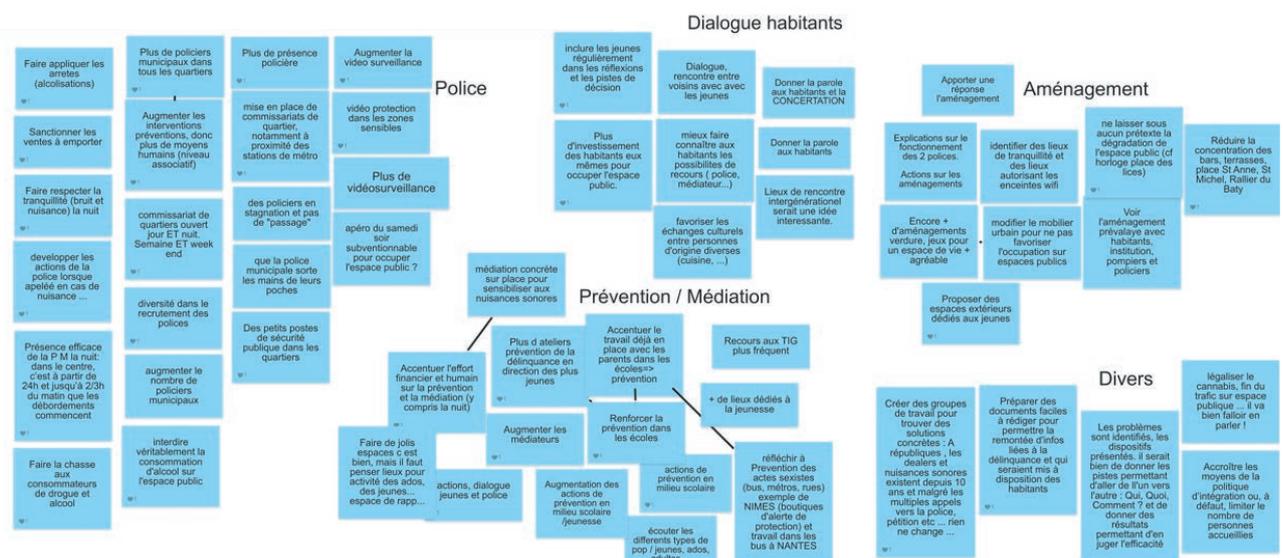
Quelles sont les réponses satisfaisantes d'après vous ? ⌚ 7 minutes



Quels points de mécontentement, quels décalages persistent en regard des besoins ? ⌚ 7 minutes



Les pistes d'amélioration pour demain ⌚ 7 minutes



Atelier n°2 : Restitution de l'atelier de concertation (mardi 20 avril 2021, à 17h30)

Violences intrafamiliales, signaler repérer, accompagner, quelles pistes pour améliorer la prise en charge ?

Cet atelier, organisé le mardi 20 avril 2021 à 17h30 a donné lieu à 53 connexions dont 30 habitants et 11 partenaires associatifs et/ou institutionnels. Ce compte-rendu fait état des propos des intervenants ainsi que du résultat des exercices Klaxoon, outil numérique utilisé pour recueillir l'avis des participants.

Les propos des intervenants

Sonia Magalhaes, Déléguée Départementale Droits des femmes et Égalité pour les services de l'Etat explique comment l'Etat anime la lutte contre les violences faites aux femmes, enjeu majeur concernant l'ensemble de la société, au niveau départemental et régional, dans le cadre de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Le Gouvernement a fait de ces violences la grande cause du quinquennat.

Au niveau local, les mesures nationales déployées par le Grenelle se déclinent en partenariat entre les pouvoirs publics et la société civile militante, très active sur ces enjeux. En 2020, un schéma directeur départemental de lutte contre les violences conjugales mobilisant tous les partenaires d'Ille-et-Vilaine a permis de co-construire une feuille de route en 4 axes : éducation à l'égalité, prise en charge des femmes victimes, des enfants co-victimes, et travail auprès des auteurs. En découlent depuis des mesures très concrètes : formation des professionnels, sensibilisation du grand public, mobilisation autour des enfants, prévention de la récidive... l'ensemble devant être évalué chaque année.

Irma Poulard, en charge du recueil et de l'analyse statistique des données sociales au sein de l'APRAS (Association pour l'animation et la Rénovation de l'Action Sociale).

L'APRAS met en œuvre l'Observatoire rennais de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles, pour nourrir l'ensemble des partenaires, avec un volet spécifique sur les violences faites aux femmes. Ces violences sont multiples : violences physiques - dont les plus graves sont les féminicides, qui peuvent se faire dans le cadre familial ou non-violences sexuelles, violences psychologiques...

Les données de l'Observatoire sont tirées des statistiques enregistrées par la police et la gendarmerie. Elles sont donc loin d'être représentatives car cela suppose un dépôt de plainte ou une intervention policière. Ce sont des faits pour lesquels il peut être difficile de porter plainte donc une majorité ne sont pas connus (au sein du couple, le taux de plainte est de 13%; pour les violences sexuelles en général, il est de 11%). Par ailleurs, on peut trouver sur une année, des faits qui remontent à d'autres années. L'analyse est donc difficile. Pour autant, les violences intrafamiliales ont fortement augmenté en 2020, que

ce soit sur le territoire gendarmerie sur la métropole ou sur le territoire police sur Rennes. Cette hausse concerne principalement les femmes, car dans 75% à 85%, c'est une femme qui en est victime. L'augmentation est liée à plusieurs facteurs : meilleure prise en compte des institutions, libération de la parole des victimes, confinement, sans que l'on sache la part de l'un ou l'autre. Dans les travaux menés par l'APRAS, il convient, au-delà des chiffres de mettre en évidence les questionnements, les problématiques pour mieux qualifier et identifier les phénomènes, aussi de manière qualitative.

Sarah Placé, Responsable du Centre d'hébergement dédié pour les femmes victimes de violences, à l'Asfad.

L'association est organisée en différents pôles, dont un dédié à la cohésion sociale qui intègre spécifiquement la prise en charge des femmes victimes à travers le Service de Prévention des violences conjugales et le centre d'hébergement.

Ainsi, une trentaine de places d'hébergement est dédiée aux femmes (avec ou sans enfant) victimes de violences conjugales. Le bâtiment est particulièrement sécurisé. En parallèle à Rennes, 120 personnes sont mises à l'abri à l'hôtel pour des violences intrafamiliales, ce qui présente bien sûr des limites en termes d'adaptation des places.

Les violences sexuelles sont majoritairement subies...

24% Dans l'espace public (rue, parking, parc...)

76% Dans les espaces privés (à la maison, domicile d'amis...)

La Capitaine Billard, Responsable de l'unité de protection des familles à la Sûreté départementale – Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Ille-et-Vilaine présente son unité composée de six fonctionnaires, présents tous les jours de la semaine et parfois le week-end. Ils ont reçu une formation spécifique et sont dédiés aux violences intrafamiliales. Ils font des actes d'enquête sous l'autorité du Procureur de la République. Mais les policiers de voie publique sont aussi susceptibles de travailler sur ces sujets (interventions sur appel Police secours,

accueil et prise de plainte...).

L'ensemble des policiers travaille en étroite collaboration avec le pôle psycho-social du commissariat. Il est composé d'une intervenante sociale, d'une psychologue et d'un fonctionnaire de police dédié au lien avec les victimes. L'idée est d'offrir une écoute et une orientation aux victimes, rendues vulnérables par le traumatisme subi.

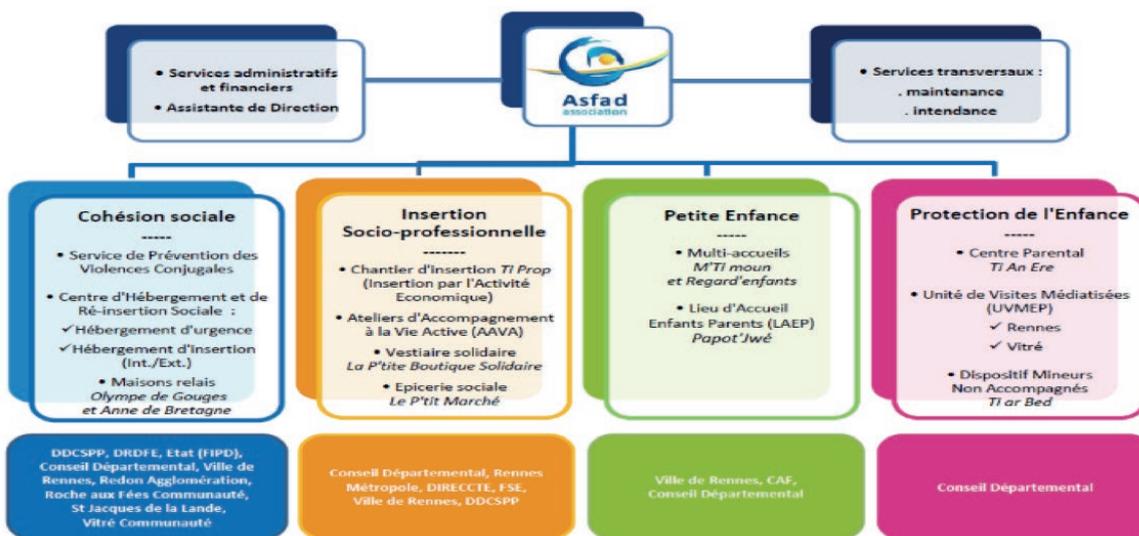
Tous les policiers qui interviennent ont à cœur de prendre en charge correctement la victime; Le premier contact est important dans la relation de confiance. À noter depuis peu que les possibilités d'enquête sur une situation de violence intrafamiliale ne sont plus soumises à l'obligation du dépôt de plainte (une enquête peut démarrer sans dépôt de plainte). En outre, les policiers ne prennent plus de main courante pour ces faits, sur directive du Procureur de la République.

J'entends les cris de ma voisine qui subit les violences de son compagnon, que puis-je faire ?

- 0% Rien, car je ne suis pas témoin visuel
- 83% Appeler Police secours pour une intervention
- 0% C'est dans l'espace privé, cela ne me regarde
- 17% Tenter de rencontrer ma voisine pour lui donner un numéro d'aide

Organigramme des établissements et services

Décembre 2020



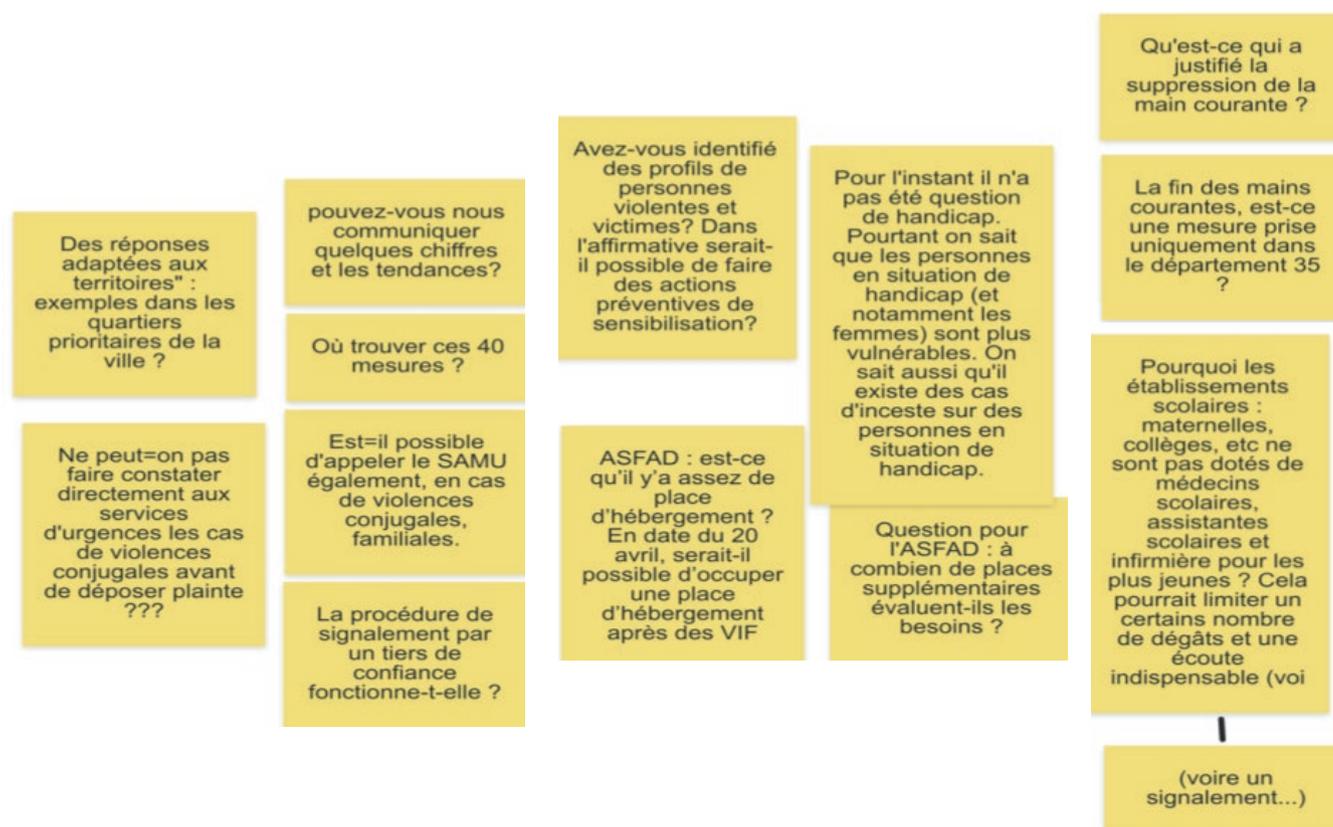
L'Asfad dispose aussi d'un accueil de jour, qui permet d'être reçu avec (mardis et mercredis) ou sans rendez-vous (lundis et jeudis), pour une prise en charge individuelle ou collective, accompagnée ou non d'enfants (groupe de paroles, cour de yoga...).

Un numéro d'écoute départemental, appelé «Plate-forme départementale de lutte contre les violences conjugales» est mis en œuvre par l'association via une équipe dédiée en journée, formée à la réception des appels, avec système de relais en in-

terne la nuit (veilleurs de nuit également formés). Les échanges sont évidemment confidentiels et garantissent l'anonymat.

Enfin l'Asfad déploie des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG), deux sur le territoire de Rennes Métropole, via un financement bi, ou tripartite : Etat / Département / Ville de Rennes pour celui localisé au Commissariat de la Tour d'Auvergne.

Fil de discussion



Quelques-unes des réponses apportées

- 1 Si on est témoin de violences conjugales, le mieux est d'appeler la Police, cette dernière appellera le SAMU au besoin. En parallèle, le CHU de Rennes se mobilise très fortement pour former ses personnels, notamment d'urgence pour permettre un accueil adapté. Les choses sont en train d'évoluer.
- 2 Pour ce qui est des mains courantes, c'est le Procureur qui a donné la consigne de ne plus se limiter, quelle que soit la situation, à une « simple » main courante s'agissant d'une affaire de violence conjugale. De plus, les policiers ont reçu une formation spécifique pour mieux comprendre le mécanisme des violences, les différentes façons de prendre en charge, ...
- 3 Quelques chiffres pour 2019 à retrouver ci-contre (et via le lien <https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/file-PolPub/41-PA-CS-Rapport-egalite-femmes-hommes-2020.pdf>), les chiffres 2020 étant encore en consolidation statistiques.
- 4 Tous les profils sociaux (à la fois du côté des auteurs et des victimes), d'âge, ou d'origine sont concernés par les violences conjugales, à la différence d'autres faits de délinquance.
- 5 Pour le signalement par un tiers, il est possible d'avoir recours, avec l'accord de la victime, au formulaire « Porteurs de parole » mis en place par le Parquet : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Espace-presse/2020/Pas-de-confinement-pour-les-droits-des-femmes>

Geneviève Letourneux, élue à la Ville de Rennes à la lutte contre les discriminations et à l'égalité homme-femme conclut l'atelier :

Les violences intrafamiliales mettent en jeu des conflits de loyauté, une fragilisation extrême, la dépossession des victimes, et engagent donc des interventions délicates et complexes.

La dernière période a permis la prise de conscience de ce que ces violences nous concernent tous, la sortie de l'isolement et du déni pour les victimes.

L'enjeu opérationnel réside aujourd'hui dans la coordination de l'ensemble des acteurs qui sont susceptibles d'être en contact avec une personne victime et que chacun soit en me-

sure d'agir de manière réactive et efficace, sans que la femme ne soit contrainte de raconter son histoire encore et encore. De plus, les enjeux de la prise en charge sont nombreux, car au-delà du repérage, il y a un après, le besoin de soigner, de reconstruire, ...

Et il faut garder à l'esprit que les données dont nous disposons ne sont que la partie émergée de l'iceberg; c'est toute une culture de l'égalité qu'il s'agit de promouvoir. Au travers du projet de lieu ou dispositif d'accueil dédié aux femmes et enfants victimes de ces violences, la Ville s'engage particulièrement sur deux enjeux :

Améliorer encore la prise en charge, et éviter au maximum la double peine pour les victimes lorsque pour se protéger, elles doivent quitter leurs repères, leur environnement,

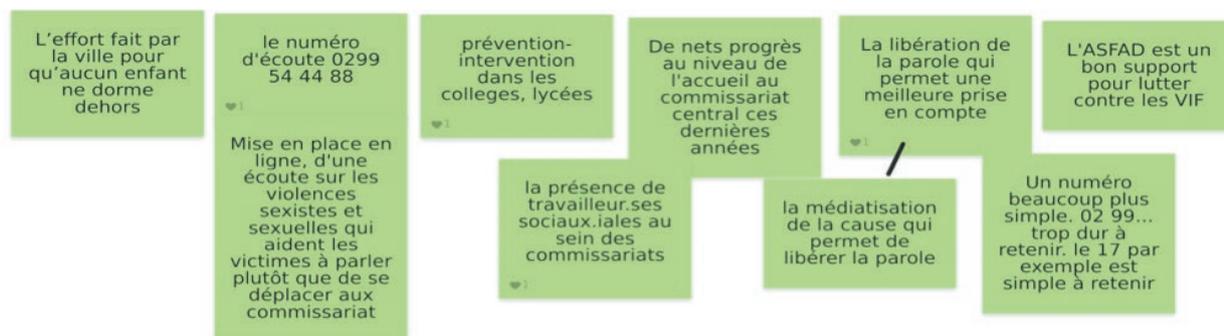
Violences conjugales

	Nb de faits de violences conjugales	Pourcentage de femmes parmi les victimes
2019	365	90%
2018	365	84%
2017	363	81%

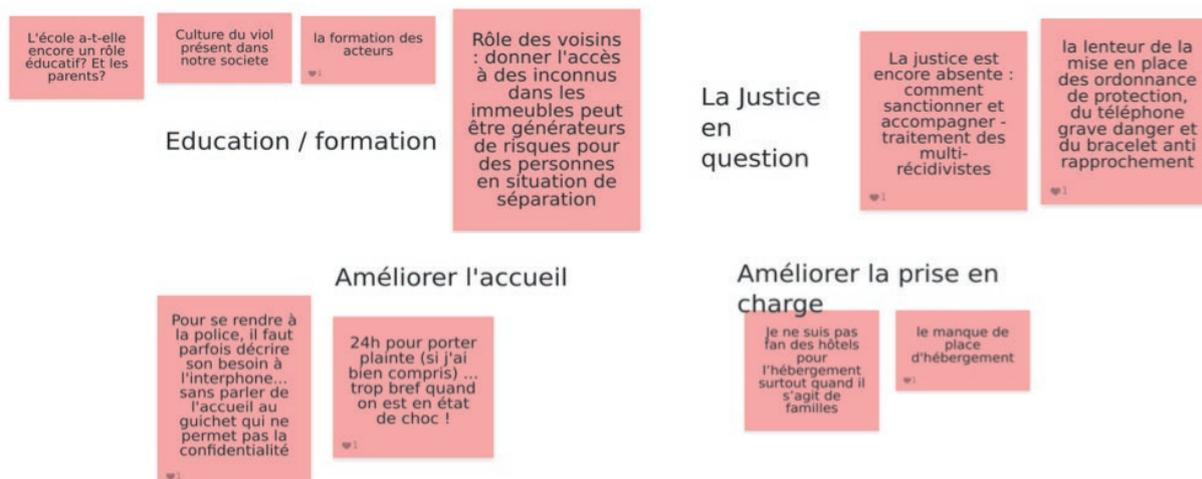
Violences sexuelles

	Nb de faits de violences sexuelles	Pourcentage de femmes parmi les victimes	Nb de viols sur des majeurs	Nb de viols sur des mineurs
2018	288	84,2%	71	30
2017	286	81,8%	55	28
2016	224	87%	47	33

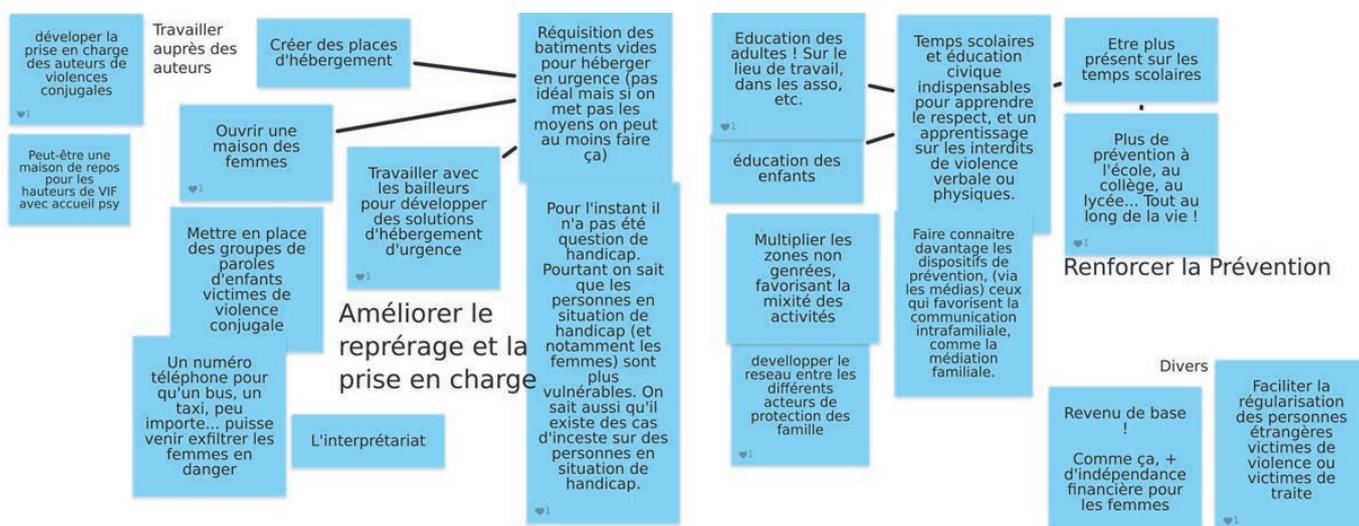
Quelles sont les réponses satisfaisantes d'après vous ? (V) 7 minutes



Quels points de mécontentement, quels décalages persistent en regard des besoins ? (V) 7 minutes



Les pistes d'amélioration pour demain (V) 7 minutes



Atelier n°3 : Restitution de l'atelier de concertation (mardi 20 avril à 19h00)

Prévention, médiation, répression, comment mieux prévenir et réguler les excès de la vie nocturne rennaise ?

Cet atelier organisé le **mardi 20 avril à 19h00** a donné lieu à **68 connexions** dont **30 habitants** et **18 partenaires associatifs et institutionnels**. Ce compte-rendu fait état des propos des intervenants ainsi que du résultat des exercices Klaxoon, outil numérique utilisé pour recueillir l'avis des participants.

Les propos des intervenants

Cyrille Morel, élu à la Ville de Rennes en charge de la Sécurité Civile et de la Vie Nocturne explique les nombreux enjeux de convivialité, d'attractivité, de rayonnement culturel et de développement économique auxquels renvoie la Vie Nocturne pour une Ville comme Rennes.

La Ville se donne ainsi pour objectif depuis de nombreuses années, dans le cadre d'une Charte de la Vie Nocturne et de l'animation d'un Conseil de la Nuit, de soutenir une vie nocturne permettant la cohabitation de nombreux usagers aux aspirations différents mais légitimes.

L'enjeu de cet atelier est de pointer ceux des aspects de la Vie Nocturne qui impactent la sécurité et la tranquillité publique, et d'en avoir une approche qui se veut objective, et constructive.

M. Morel assure de l'engagement des différents partenaires présents à entendre et tenir compte de l'expression des habitants, et notamment des riverains des sites les plus investis la nuit, afin d'y apporter de nouvelles réponses.

Guillaume Pavic, de l'Observatoire TREND, Tendances Récentes et Nouvelles Drogues évoque une année 2020 très particulière du fait des confinements successifs qui ont d'abord marqué un coup d'arrêt de toute activité en mars 2020, puis une suspension moins nettement marquée ensuite en novembre avec un fort report des pratiques festives cette fois sur les espaces privés.

La période s'étalant de mai à octobre a été marquée par le besoin des gens de se retrouver et un fort investissement des espaces publics et de nombreuses consommations.

À noter que le confinement n'a pas eu d'impact sur la facilité d'approvisionnement en cocaïne, largement consommée notamment dans la sphère privée. Un léger effet en revanche est rapporté sur l'approvisionnement en cannabis. Les substances plus observées habituellement sur les événements festifs de type festivals ou rave ont en revanche été absentes cette année.

Plus d'informations : <https://www.ofdt.fr/regions-et-territoires/reseau-des-sites-trend/rapports-des-sites-locaux-du-dispositif-trend/>

Stéphane Picault, du Service Départemental d'Incendie et de Secours 35 confirme une année quasiment nulle en 2020 en terme d'interventions pompiers en raison du contexte sanitaire. En année normale, les interventions s'effectuent effectivement en centre-ville souvent en lien avec des consommations excessives d'alcool.

Ces dernières années, évolution notable a été la déconcentration des problématiques vers de nouveaux sites propices aux rassemblements festifs (Mail F.Mitterrand, Confluence, Prairies Saint Martin,...), ce qui décongestionne un peu les sites historiques de l'hyper centre.

La Commissaire Freche, responsable des unités de voie publique à la Direction Départementale de la Sécurité Publique évoque deux services principalement disponibles de nuit sur Rennes : les unités de voie publique dédiée (les «nuiteux»), et la BAC, susceptible d'intervenir également.

Des effectifs sont donc toujours présents et beaucoup d'interventions se concentrent en effet sur le centre-ville en lien avec des appels pour tapages, agressions sur fond d'alcoolisation, ... Elle confirme cependant l'impossibilité en regard du volume des appels pour tapage d'intervenir sur toutes les situations. Les agressions et autres appels présentant une plus forte gravité doivent souvent être priorités.

Maxime Somson, représentant de l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH) pointe le fait que ce sujet est ancien et récurrent à Rennes. L'UMIH y apporte sa contribution en sensibilisant et en informant ses adhérents sur les règles à respecter en matière de régulation sonore, de droits de terrasse, de gestion des personnes en situation d'ivresse, Néanmoins, ce rôle ne doit pas se substituer à celui du contrôle et de la répression, qui doit rester celui de la police.

Il pointe enfin une problématique plus récente venue aggraver la situation du centre-ville en termes de sécurité ces dernières années : c'est la présence de jeunes étrangers en errance aux comportements particulièrement agressifs vis-à-vis des clients installés en terrasse. Ils sont également les auteurs d'agressions pour vol sur les usagers de la nuit, rendus vulnérables pour certains par la consommation d'alcool.

David Milbéo, Directeur adjoint du collectif Culture Barbars et Gwenolé Lefur, Président de son antenne régionale.

Sur les problématiques de bruit liées à l'exploitation des établissements, le collectif Culture Barbars prône avant tout l'anticipation et le dialogue. Les professionnels que sont les cafés/restaurants/club ont intérêt à connaître les riverains pour pouvoir échanger sereinement avec eux. La discussion permet en effet de résoudre la moitié des problèmes; c'est un modèle de fonctionnement qui fait ses preuves ailleurs en France. Le collectif défend donc la mise en place de commissions municipales de débit de boisson, qui permettent d'anticiper et d'accompagner les professionnels, pour éviter des sanctions peut-être trop rapides, et favoriser une connaissance et une compréhension mutuelle entre établissements, pouvoirs publics et riverains.

Sur les questions de sécurité, il serait intéressant de structurer des modalités de partenariat plus régulières, plus opérationnelles entre les établissements, la Ville et les forces de police. Cela permettrait de passer en revue les lieux, les établissements, et les horaires qui posent problèmes en vue d'améliorer les choses.

La question des horaires de fermeture et leur gestion tant par les gérants que par la présence aux abords d'effectifs renforcés de police et ou de Nozambules semble un vrai point de progression.

Alexandre Papion, Directeur de la Police Municipale et du Domaine Public confirme l'existence d'arrêtés municipaux et préfectoraux relatifs à :

→ L'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique

(tolérance sur les aires de pique-nique aménagées).

→ L'interdiction de transporter d'alcool sur la voie publique sur des horaires précis et dans certains périmètres, dont le centre-ville.

→ L'interdiction de vendre de l'alcool à partir d'une certaine heure dans certains périmètres, dont le centre-ville.

Il réaffirme que le centre-ville est un secteur d'intervention prioritaire pour les équipes de police municipale, qui ne sont toutefois pas présentes après minuit actuellement. Leur travail de contrôle s'effectue avec discernement; il peut parfois être plus efficace de faire cesser une infraction que d'établir une contravention. Ce qui n'empêche pas que des opérations de verbalisation sont également montées. Il n'y a pas de laxisme sur le sujet.

Maurice Le Sénéchal, Chef de service de la Police Municipale, chef de service de la Police Municipale confirme une priorité d'intervention sur le centre-ville en soirée actuellement. Pour autant, une présence en quartier est également assurée en fonction des problématiques identifiées.

Les actions de contrôle de la police municipale portent également sur le respect de la réglementation par les commerces s'agissant de la vente d'alcool, et certaines de nos verbalisations peuvent conduire à des fermetures administratives décidées par la Préfecture qui vont de 15 jours à 3 mois.

Au-delà de l'aspect répressif, il y a des échanges pour expliquer la réglementation. Le côté pédagogique est également important. Les situations où cela se passe mal, sont celles pour lesquelles l'infraction est commise, mais pas reconnue.

Sylvain Polisse, en charge du Pôle Prévention Sûreté chez Kéolis évoque la participation de Kéolis aux Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) sur les quartiers dans lesquels le service des transports en commun est exposé à des difficultés. C'est particulièrement le cas du centre-ville, secteur dans lequel Kéolis travaille avec la Police Municipale à la mise en place d'opérations de contrôle sur le transport d'alcool. Kéolis se mobilise également beaucoup sur le registre de la prévention, intervenant dans les établissements d'enseignement secondaire et sur les campus ou sur des événements tels que Tam Tam (Temps d'accueil des étudiants à Rennes porté par le 4 Bis), notamment en début d'année universitaire.

NB : Les Jeunes Étrangers en errance (JEE) sont de jeunes migrants, originaires d'Afrique du Nord pour la plupart, parfois mineurs ou jeunes majeurs, qui n'ont pas intégré les circuits de prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance proposés par le Département, et dont l'activité délinquante est très intense en centre-ville (vols à l'arraché, agressions violentes, ...). Ils sont à distinguer des Mineurs Non Accompagnés (MNA), qui sont également de jeunes étrangers, mais dont la minorité a été établie, et qui sont pris en charge par le Département au titre de la Protection de l'Enfance. La très grande majorité des MNA poursuit sans difficulté un parcours d'insertion sociale et professionnelle et ne doit pas être assimilée aux publics délinquants.

Yann Menot, Directeur de l'association Addictions France - Bretagne, qui porte le dispositif des Nozambules en effectue une présentation.

Des équipes de déambulation spécialisées en réduction des risques et des dommages (composées de relais santé -services civiques et salariés- en première partie de soirée et de professionnels de la prévention ou du soin en seconde partie de soirée) interviennent sur les espaces publics du centre-ville la nuit, de 19h à 2h du matin les jeudis et vendredis soirs.

Les équipes vont vers les usagers en situation festive, et abordent avec eux plusieurs sujets et notamment :

- ➔ La fête : le sens qui lui est donné et les pratiques qui la concrétisent.
- ➔ Les conduites et consommations à risque potentiellement associées à la fête.
- ➔ L'articulation harmonieuse de l'investissement de l'espace public nocturne entre ceux qui font la fête, ceux qui dorment et ceux qui travaillent.

L'intervention se fait sur le registre de la présence bienveillante. Elle est axée sur un objectif de prévention des risques. Elle permet aussi de réguler certaines situations de tension, de favoriser l'intervention ciblée des services de police et se-

cours, ...

Noz'ambule intervient aussi auprès des jeunes en amont (au sein de résidences universitaires, lycées, MJC...) pour les sensibiliser aux moyens de programmer leurs fêtes en anticipant et en gérant mieux les prises de risque liées notamment à des consommations à risque.

Gwen Hamdi, directeur du 4 Bis et membre du collectif Prev'enville évoque les nombreuses actions de prévention portées depuis 2005 à Rennes par des associations, avec l'objectif de contribuer à réguler les excès et les risques liés à certaines pratiques festives, mais sans oublier que l'aspiration à se retrouver et à faire la fête est légitime, et doit être reconnue notamment vis-à-vis des jeunes.

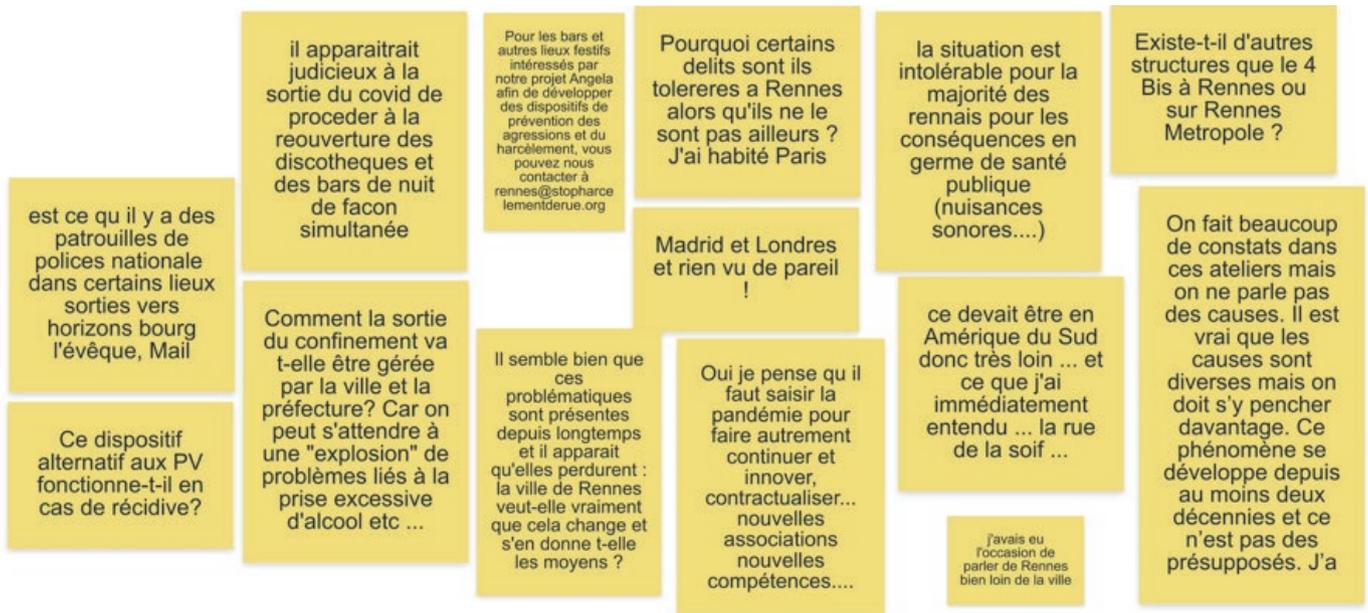
Il alerte sur le contexte prochain de sortie de confinement et préconise de travailler dans une logique d'accompagnement plutôt que dans une logique répressive, sans quoi on risque de revoir à Rennes des scènes d'affrontement entre forces de police et publics festifs. Il note que l'aspiration à faire la fête et les comportements qu'il faut réguler, ne sont pas uniquement le fait des jeunes.

Plus d'informations sur le 4bis : <https://www.le4bis-ij.com/>

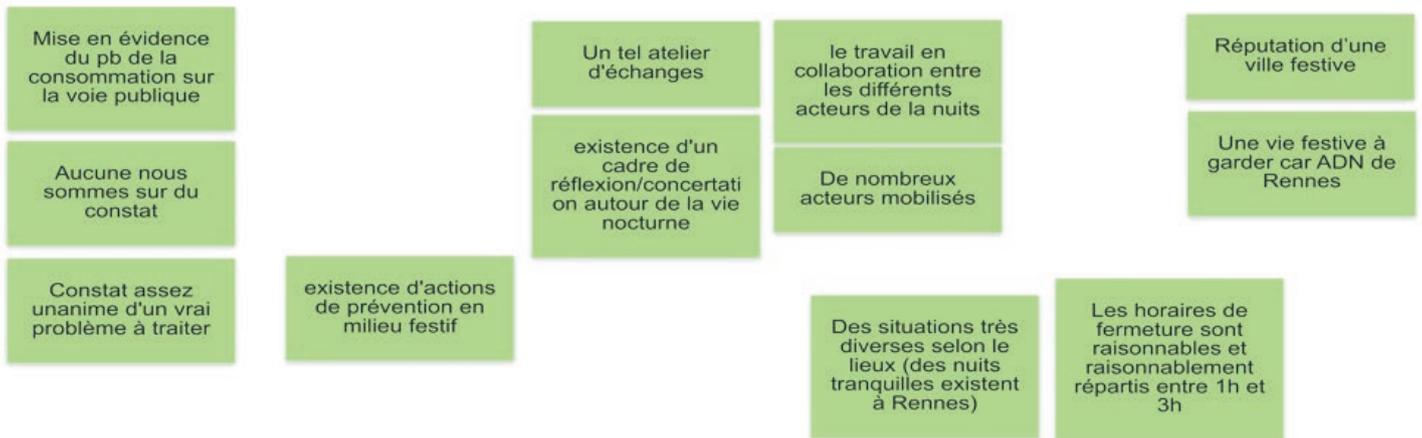
Quelques-unes des réponses apportées

- 1** La loi interdit de créer de nouvelles licences IV. Seule possibilité pour un investisseur acheter une licence dans une autre commune pour s'implanter à Rennes. Et localement la Préfecture, en accord avec la ville, a pris un arrêté pour interdire l'implantation d'un nouvel établissement à moins de 50m d'un bar existant. Cet arrêté est valable pour l'hyper-centre et pour le Mail Mitterrand. C'est le moyen pour limiter la concentration des bars.
- 2** Le nombre de bar dans l'hyper-centre a baissé depuis quelques années. Les restaurants du centre ne sont pas globalement «générateurs» de problèmes dès lors qu'ils respectent les règles. <https://www.bar-bars.com/?oq%5Bpasse-d%5D=1&oq%5Border%5D=latest>
- 3** Vous pouvez retrouver des chiffres sur l'évolution du commerce à Rennes ici : <https://metropole.rennes.fr/le-commerce-rennes-et-dans-la-metropole>
- 4** Le dispositif des Nozambules est régulièrement évalué à chaque renouvellement du marché public. Voici le lien pour les rapports TREND (usages de drogues présenté par M. Pavic) jusqu'en 2019 : <https://www.ofdt.fr/regions-et-territoires/reseau-des-sites-trend/rapports-des-sites-locaux-du-dispositif-trend/>
- 5** La décision de verbaliser ou non un contrevenant relève du travail policier, lesquels sont supposés agir avec discernement. Faire cesser l'infraction paraît parfois plus adapté à la situation. Il faut également noter que le procès-verbal électronique (PVE) qui facilite grandement la saisie n'est pas ouvert à la sanction d'arrêtés locaux (municipaux ou préfectoraux), ce qui est le cas de la réglementation relative à la consommation d'alcool sur les espaces publics.

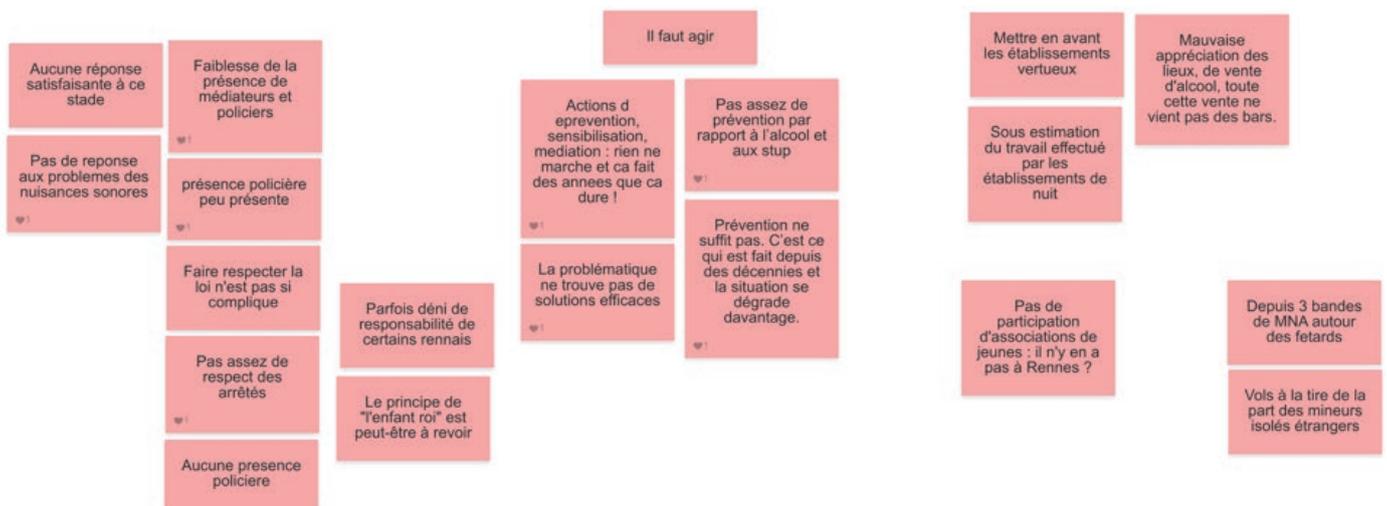
Fil de discussion



Quelles sont les réponses satisfaisantes d'après vous ? (V) 7 minutes



Quels points de mécontentement, quels décalages persistent en regard des besoins ? (V) 7 minutes



Les pistes d'amélioration pour demain (V) 7 minutes

Assumer une sorte d'identité rennaise



Renforcer la présence humaine



Contrôler sanctionner



Réguler les implantations de bars



Quelles coopérations Ville-Justice pour prévenir et lutter contre la délinquance et favoriser l'accès au droit ?

Cet atelier organisé le **mercredi 21 avril à 13h00** a donné lieu à **48 connexions** dont **25 habitants** et **9 partenaires associatifs et institutionnels**. Ce compte-rendu fait état des propos des intervenants ainsi que du résultat des exercices Klaxoon, outil numérique utilisé pour recueillir l'avis des participants.

Les propos des intervenants

Julie Guyomard, responsable du service Prévention de la Délinquance-Médiation rappelle que le rôle de la Ville en matière de Justice et d'Accès au Droit est nécessairement accessoire et corolaire de la compétence première de l'État en la matière. Il peut se décliner de différentes manières :

- Favoriser pour les usagers la compréhension des rouages de la Justice et la visibilité des ressources en matière d'accès au droit.
- Animer, dans le rôle de coordonnateur du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance que lui confère la loi de mars 2007, des temps de réflexion permettant de penser et construire des réponses partenariales adaptées localement.
- Contribuer, dans le cadre de ses compétences, au contenu des alternatives à la sanction (travaux d'intérêt général, rappel à l'ordre) ou des mesures éducatives mises en œuvre par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (stages de citoyenneté par exemple).

Dans ce cadre, des conventions lient la Ville avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Isabelle Martinez, coordonnatrice du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Toulouse Métropole propose un décryptage de la circulaire du 15 décembre 2020, qui préfigurait elle-même certaines dispositions de la loi du 8 avril 2021 portant réforme de la Justice de proximité. Elle enrichit sa présentation d'un témoignage de sa mise en application à Toulouse Métropole.

- Une justice plus proche du justiciable.
- Une justice au plus proche de l'infraction.
- Une justice au plus proche des partenaires locaux.
- Des moyens dédiés à la mise en œuvre de la justice de proxi-

mité.

- L'évaluation des mesures prises en vue de renforcer la justice de proximité.

À Toulouse Métropole, de telles dispositions ont pu prendre différentes formes, en fonction du partenariat local et des moyens supplémentaires affectés au service de Justice. Quelques exemples :

- Un conventionnement entre le Parquet, la Préfecture et le CHU de Toulouse permet aux femmes victimes de violence de porter plainte directement en se rendant au CHU.
- Mise en place de mesures alternatives à l'encontre de personnes ayant commis des actes de faible gravité qui peuvent donner lieu très rapidement à la prononciation d'un Travail Non Rémunéré (TNR) par le Procureur, TNR à réaliser dans les services de la collectivité.
- Élaboration en cours de la convention de coordination PM/PN dont le Parquet doit désormais être partie prenante.
- Impulsion d'une réflexion sur comment la justice peut mieux travailler avec les bailleurs sociaux.
- Au chapitre de l'évaluation, la Justice s'est engagée à produire régulièrement des indicateurs tels que le nombre de réponses judiciaires pénales, le nombre de recrutements opérés, le taux de mesure alternative aux poursuites, ...

Au vu des infractions concernées par le renforcement de la justice de proximité, lesquelles devraient, selon vous, être prioritaire à Rennes ?

- 60%** Tapage et nuisances sonores
- 65%** Dépôts d'ordures/abandon de déchets sur la voie publique
- 35%** Outrage sexiste
- 45%** Usage de stupéfiants
- 25%** Mendicité agressive
- 70%** Dégradation, destruction
- 15%** Chiens dangereux
- 50%** Rodéos motorisés
- 70%** Violence

20/29 votes

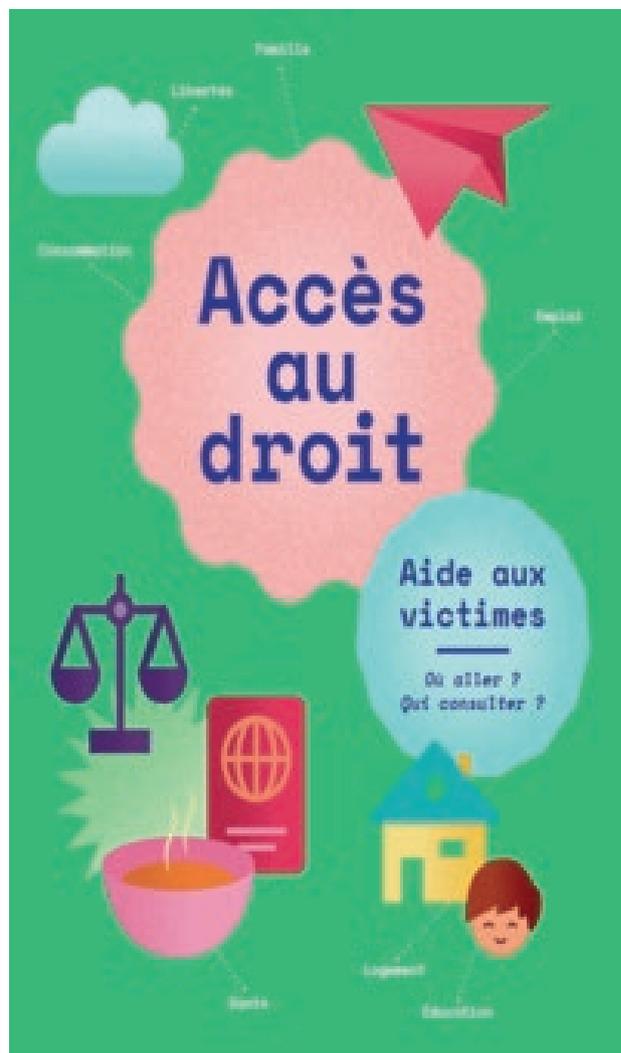
Sophie Leroi, Coordinatrice du Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD) explique que cette politique publique est supervisée par le Ministère de la Justice, et vise à l'accès du plus grand nombre à ses droits comme vecteur de citoyenneté et de responsabilité.

19 permanences sont coordonnées par le CDAD sur Rennes. Elles permettent à toutes personnes d'être accueillies, d'être aidées dans tous les domaines de la vie quotidienne (droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation, droit des étrangers, droit pénal...). Elles sont assurées par des professionnels du droit : avocat, notaires, juristes, délégués du défenseur des droits, conciliateurs de justice, Elles consistent en une information juridique de premier niveau. Elles sont généralistes, thématiques, ou à destination d'un public cible (jeunes, personnes détenues, femmes victimes de violences conjugales, etc.).

Ces permanences se situent en proximité, au plus près des habitants, dans les quartiers et dans des lieux non stigmatisant (ex : maison de quartier).

La Ville de Rennes est membre du CDAD qui est un Groupement d'Intérêt Public et partage cette volonté d'un meilleur accès au droit pour tous. Un annuaire de l'accès au Droit et un temps fort annuel sont portés dans le cadre de ce partenariat.

<https://metropole.rennes.fr/acces-aux-droits-et-aides-aux-victimes>



Agnès Al-Takarli, Juge pour Enfants auprès du tribunal de Rennes, expose les principes directeurs de la justice des mineurs tels qu'ils découlent de l'Ordonnance de 1945 d'une part, et du Code de Justice des Mineurs devant entrer en vigueur au 1^{er} septembre 2021.

Elle précise en préambule que la grande majorité des mineurs ne passe qu'une seule fois devant la Justice, puisque plus de 70% ne récidivent pas. Elle ajoute que l'action du juge des enfants s'inscrit dans le cadre d'une mission de Protection de l'Enfance, les mineurs délinquants étant avant tout des personnes en danger. Les grands principes de la Justice des mineurs sont donc :

- La primauté de l'éducatif.
- La recherche d'une plus grande réactivité.

C'est l'avancée majeure de la réforme en cours que de poser le principe selon lequel la décision de culpabilité (ou non) doit intervenir dans les 3 mois maximum après les faits alors qu'auparavant, l'audience de culpabilité intervenait au terme du déroulement de la mesure éducative, soit parfois plusieurs mois après.

À noter également que la réforme ne permettra plus aux procureurs de poursuivre des mineurs de - 13 ans (présomption de non discernement). Le procureur pourra toujours le faire dans des cas exceptionnels mais il lui appartiendra de prouver le discernement de ce jeune. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de réponse pénale. Il y a beaucoup d'alternative aux poursuites.

Quid des mineurs multirécidivistes ?

Les textes ont permis de mettre en place des procédures où l'on se passe de la période de mise à l'épreuve pour apporter une réponse pénale rapide via une audience unique. Ils vont pouvoir être déférés devant le Procureur, et, en attendant cette audience être présentés à un Juge des enfants qui peut opter pour un placement en détention provisoire, un contrôle judiciaire, etc...

Le Juge prend la mesure la plus adaptée au jeune, son objectif étant la plupart du temps d'éviter la détention, et de respecter une certaine gradation. Une difficulté importante rencontrée dans ce travail aujourd'hui réside dans le manque de places permettant d'éloigner le jeune de son quartier, de son milieu familial, ...

Les peines : la primauté reste éducative. Des peines avec sursis peuvent toutefois être prononcées, voire des incarcérations en cas d'extrême gravité des faits. Les éloignements peuvent se faire par différents types de placement au pénal (établissement éducatif, Centre éducatif Renforcé et Centre éducatif fermé. Cette dernière modalité est tentée en alternative à l'emprisonnement après que les autres modes de placements ont échoué.

Il faut garder à l'esprit que la prison n'est pas propice à une bonne insertion des jeunes. Il n'y a pas de solution miracle à rechercher, mais le plus d'accompagnement possible à doser.

Plus il y a de mesures, d'accompagnement et de soutien, mieux la logique d'insertion fonctionne.

Benoît Rocher, Responsable du Service Territorial Éducatif en Milieu Ouvert à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

explique comment son service est mandaté par les magistrats pour mettre en œuvre des mesures d'investigation, des sanctions éducatives, des mesures de probation des peines. Leur rôle est d'éclairer la décision du juge en amont, et d'accompagner le déroulement d'une peine et/ou d'une mesure; il est aussi compétent pour proposer des aménagements de peine. L'objectif est de donner à voir au magistrat l'évolution du mineur.

Le travail d'un éducateur de la PJJ s'effectue majoritairement dans un suivi individuel, mais certaines réponses peuvent être proposées collectivement (stages de citoyenneté, stage de prévention s'agissant des consommations à risques, ...). Il s'effectue aussi en lien avec la famille, afin d'identifier l'ensemble des ressources et leviers sur lesquels il faudrait travailler au cours de la mesure (santé, insertion sociale, insertion prof.) et de cerner au mieux l'environnement du jeune. Pour ce travail, la PJJ emploie des éducateurs, mais également des assistants sociaux et des psychologues.

Quelques données chiffrées (le STEMO de Rennes-Saint Jacques de la Lande couvre tout le Département à l'exception de Saint Malo) :

- La majorité des enfants accueillis ont entre 13-18 ans.
- 1000 jeunes sont suivis par le STEMO.

Izabel Le Roux, chargée de mission Prévention de la délinquance et prévention de la récidive au sein du service Prévention de la Délinquance-Médiation

expose la manière dont la Ville travaille en collaboration avec la PJJ pour contribuer au contenu de stages de citoyenneté (rencontres avec des élus avec visite de l'Hôtel de Ville, opération de nettoyage de parcs, ...).

Le Point d'accès au Droit des jeunes, le D-Code, localisé au 4Bis, est également parfois mobilisé pour accueillir des groupes. Il leur est alors proposé de découvrir le jeu de la Loi, ainsi, plus largement, que les ressources disponibles au sein de l'équipement jeunesse du Centre-Ville.

Le travail de mobilisation des services municipaux pour l'accueil de Travaux d'Intérêt Général est également présenté. La proposition est recherchée suite à une sollicitation du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (le SPIP), pour des TIG pouvant durer de 20h à 400h.

La Ville parvient à en accueillir une vingtaine chaque année (hors COVID), dans différents services sur différentes missions (installation de Transat en Ville, chantiers espaces verts et voirie, ...).

Enfin, des approches plus individuelles sont également portées par la Ville sous la forme du Rappel à l'Ordre notamment, qui consiste en une convocation d'un jeune et de sa famille suite à la commission de faits de faible gravité, et dès lors que des poursuites judiciaires ne sont pas déjà en cours, ou via la

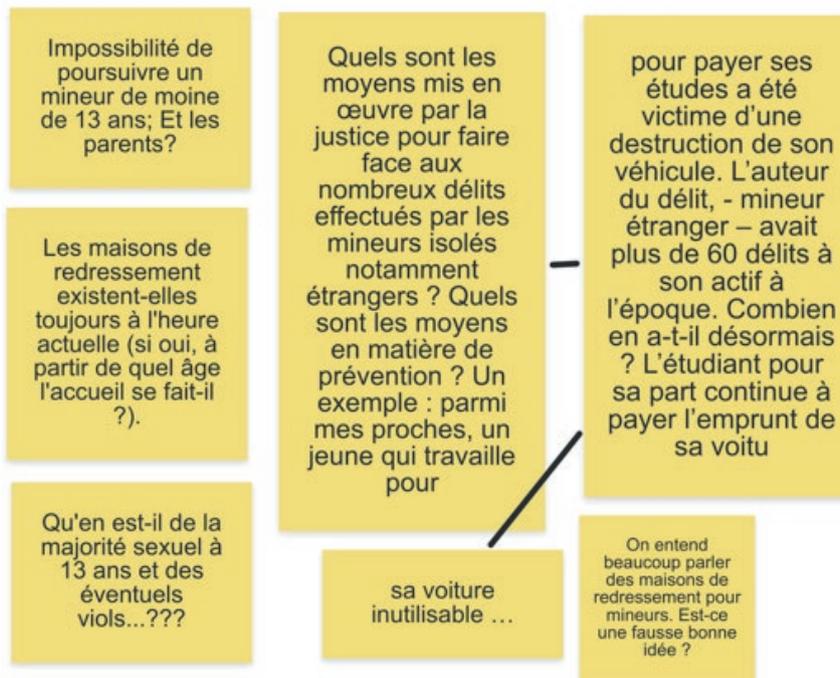
mise en place d'un Groupe de Travail Socio-éducatif (GTSE) qui rassemble autour d'une situation nominative l'ensemble des acteurs connaissant déjà le jeune et susceptibles de faire levier sur son parcours de manière concertée.

« On met l'accent sur l'importance de se connecter à un rythme de travail, à une équipe, le tout dans une logique de remobilisation sur un projet. Les équipes ne connaissent pas l'infraction qui a conduit la personne à devoir réaliser un TIG. L'équipe travaille ainsi dans le but de valoriser le potentiel de la personne. Il y a quelques abandons, mais c'est relativement rare. »

Exemple d'accueil de TIG au sein du Service Voirie Propreté Fêtes (par Anne-Françoise Cariou, responsable du service).
Ce service accueille une dizaine de personnes chaque année.

Fil de discussion





Tous ces dispositifs, c'est bien. Quid du brave citoyen qui subit. Coût de ces mesures. Combien d'indemnisation sont effectives ?

Que doit-on penser de jeunes mineurs qui en pleine journée de la cocaïne à vendre dans le haut des Lices et insiste lourdement ?

Mettre le service éducatif (écoles-collège) dès le plus jeune âge en partenariat, puisque bcp de parents baissent les bras, même si ce n'est pas dans les attributions de l'éducation nationale.

MNA : sujet typique qui nécessite une intervention transversale allant de la police à la diplomatie, du conseiller municipal au ministre de l'intérieur en passant par les députés.

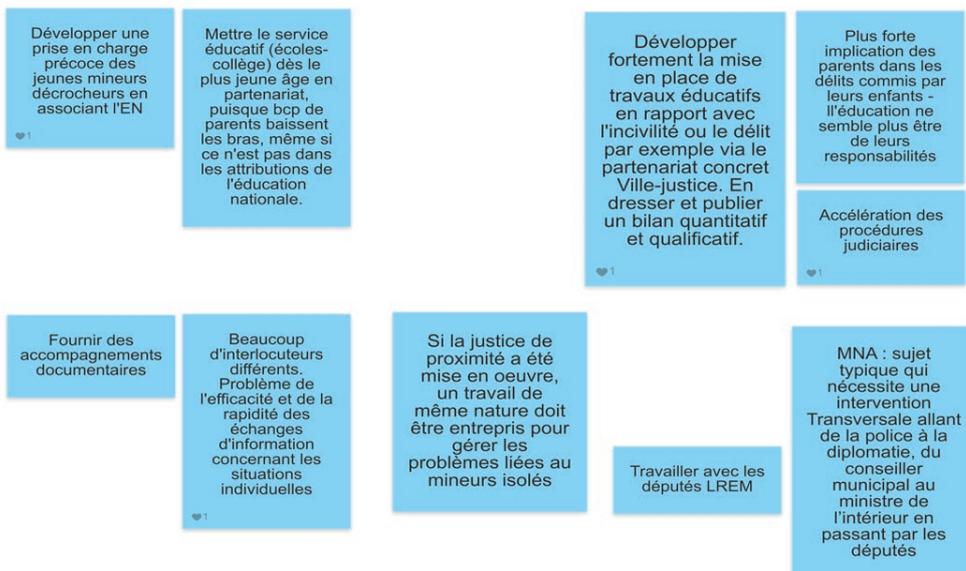
Quelles sont les réponses satisfaisantes d'après vous? (V) 7 minutes



Quels points de mécontentement, quels décalages persistent en regard des besoins? (V) 7 minutes



Les pistes d'amélioration pour demain (V) 7 minutes



Concernant la prévention de la délinquance des mineurs, quel(s) axes seraient prioritairement à travailler selon vous ? Sélectionnez maximum 2 idées.

- 90%** La prévention dès le plus jeune âge (à l'école)
- 74%** Le travail avec les parents (informations, groupe de paroles,...)
- 23%** L'outillage des professionnels (formation, échange de pratique,...)
- 29%** L'amélioration des relations jeunes-police
- 3%** Autres

31/45 votes

Nathalie Delerin, Médiatrice à l'école au sein de l'association Optima et qui intervient sur 3 établissements scolaires du quartier du Blossne présente sa mission et témoigne de quelques exemples concrets de projet de prévention auxquelles elle contribue en lien avec la communauté éducative du collège (Binquenais) et des écoles élémentaires où elle est présente.

L'Éducation Nationale travaille avec un autre service académique, l'équipe mobile académique de sécurité (EMAS) qui vient en soutien des établissements lorsqu'une situation de sécurité se pose. Des partenaires peuvent ainsi être mobilisés : les médiateurs de jour ou les services de police pour sécuriser les entrées ou sorties de cours, voire programmer des interventions dans des classes.

Gwénaëlle Hergott, Directrice Adjointe des Services de l'Éducation Nationale expose la manière dont l'Éducation Nationale aborde les enjeux de prévention.

D'autres partenaires importants sont cités :

Il s'agit d'un sujet fondamental pour l'école au sens large. Le rôle de l'école, au-delà et avant l'enseignement est de former les citoyens de demain et cela passe par de la prévention. De nombreux sujets sont donc abordés avec les élèves, avec les questions prioritaires du harcèlement, des relations filles-garçons et des dangers des réseaux sociaux. Des professionnels (en interne) sont formés sur ces questions, mais l'Éducation Nationale ne peut agir efficacement seule et doit s'appuyer aussi sur des partenaires extérieurs.

➔ Le Centre de Loisirs de la Police nationale localisé sur le Blossne : il propose des actions de prévention aux jeunes du quartier et permet également, dans le cadre d'une convention, d'accueillir les élèves exclus temporairement.

➔ Libertés Couleurs, association agréée et dont les interventions sont cofinancées par la Ville.

➔ La Médiation à l'école portée par l'association Optima et cofinancée par l'Etat, la Ville et le Département.

Quelques chiffres de la médiation à l'école (2016-2020) :

415

élèves formés à la Médiation par les pairs du CE2 à la 3^{ème}

1265

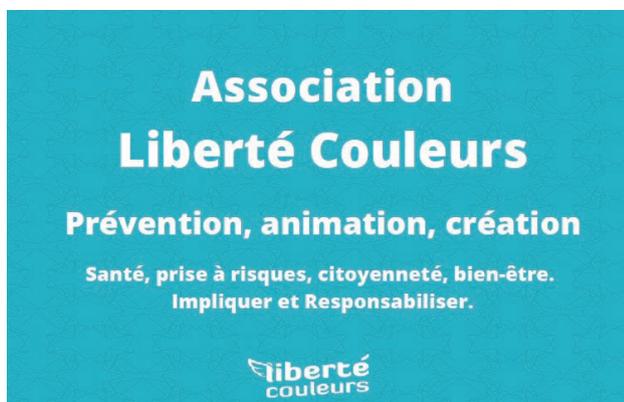
accompagnements d'élèves dans la résolution de conflits

614

actions de sensibilisation auprès d'élèves du CE2 à la 3^{ème} pour favoriser le développement des comportements citoyens, prévenir les situations de violences, conflits et harcèlement

Julie Guégan, Coordinatrice au sein de l'association Libertés couleurs réalise une présentation des actions de cette association. La présentation est disponible en annexe de cette restitution.

Contact : info@libertecouleurs.org / 02 23 30 02 16
<http://libertecouleurs.org/>



Régis Taligot, responsable des équipes de prévention spécialisée de Villejean et Maurepas (service Le Relais au sein de l'association la Sauvegarde de l'Enfance à Adulte 35) explique comment l'ensemble de ces dispositifs et acteurs de l'éducation et de la prévention se coordonnent entre eux en cas de problématiques particulières sur un territoire comme par exemple des phénomènes de violences inter-quartiers. Chacun, dans sa mission, et avec ses prérogatives, se mobilise pour travailler avec les jeunes à apaiser la situation.

Delphine Commelin, coordinatrice du Projet de réussite Educative à la Ville de Rennes...

Le programme de Réussite éducative de la ville de Rennes vise à soutenir les enfants âgés de 5 à 16 ans sur les 5 quartiers politiques de la ville: Maurepas, Le Blossne, Villejean, Cleunay et Bréquigny rencontrant des fragilités.

Ce service propose des accompagnements personnalisés pour répondre aux besoins de l'enfant dans toutes ses dimensions : la scolarité, l'accès à des pratiques socio-culturelles, le soutien dans les démarches de santé...

Par ailleurs, des espaces de discussion et d'échanges entre

parents sont proposés plusieurs fois par semaine au sein des espaces-parents du quartier de Maurepas, du Blossne, Villejean, et Bréquigny. Ces rencontres permettent aux participants et participantes d'échanger sur leurs questionnements du quotidien leur rôle de parents : les usages des écrans, l'autonomie de l'enfant sur son quartier, les inquiétudes sur les usages de stupéfiants... Ces temps d'échanges associent les partenaires du quartier (direction de quartier, l'équipe de prévention Spécialisée Le Relais, Associations ou structures du quartier) ou des professionnels spécialisés selon les thématiques abordées. On y perçoit bien le besoin de ressources des parents sur les sujets de délinquance, leur isolement parfois avec des questions pas faciles. C'est une bonne chose de proposer des cadres sécuriser pour aborder de tels sujets.

Vanina Kostur, commandant de police en charge du Centre Départemental des stages et de la Formation à la Direction Départementale de la Sécurité Publique 35 présente la mission de la Préventrice Formation Anti-Drogue (PFAD), qui intervient dans les établissements scolaires du département. Elle explique que les thématiques d'intervention ont beaucoup évolué depuis 2016. Auparavant, seuls les risques liés à la consommation de drogues étaient abordés. Aujourd'hui, les thèmes se sont diversifiés et portent sur les drogues, les conduites addictives, les violences scolaires, le harcèlement à l'école, le cyber-harcèlement, les jeux à risques, les dangers liés à l'exposition prolongée aux écrans et plus largement les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux. La prévention s'effectue par des séances d'environ 1 à 2 heures, adaptées en fonction de l'âge et des particularités du groupe de classe. Elle est toujours en collaboration avec l'équipe enseignante, ce qui permet d'ouvrir aussi un espace de parole avec les adultes référents au quotidien pour les jeunes.

Le policier formateur s'attache en priorité à faire exprimer aux élèves leurs représentations, leurs croyances, ... pour ensuite travailler sur celles-ci à l'aide des fondamentaux de la thématique. Il n'est pas rare qu'au terme de l'intervention, une sollicitation individuelle sur une situation particulière émerge et donne lieu à une orientation plus spécifique. La PFAD interagit également au quotidien avec la Brigade de Protection des Mineurs, pour alimenter ses connaissances et son analyse des problématiques de risque.

	Nombre d'actions	Nombre d'élèves sensibilisés
2018	174	6109
2019	243	5375
2020	499	8005

Les interventions sont activées sur demande des établissements scolaire, ou parfois avec l'intermédiation des membres de l'Équipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS) qui sont au sein de l'Éducation Nationale les personnes référentes sur ces questions.

Elle retient particulièrement des échanges :

→ La nécessité de développer une présence éducative sur les réseaux sociaux.

→ Celle de travailler sur l'éducation à l'égalité pour les jeunes eux-mêmes mais également pour les professionnels.

→ L'importance de travailler sur le développement des compétences psychosociales des enfants car c'est un levier de prévention indirect mais fondamental.

Gaëlle Rougier, Adjointe à la Maire de Rennes en charge de l'Éducation conclut l'atelier en rappelant que les parents doivent être considérés comme des partenaires éducatifs à part entière, et que l'objectif de la politique éducative de la Ville est de les outiller, de les épauler dans leur rôle.

Fil de discussion



Quelques-unes des réponses apportées

1 Tous les acteurs présents (éducateurs, animateurs, médiateurs, ...) se concertent régulièrement dans le cadre des instances de coopérations animées par la Ville. Elles permettent, notamment en situation de crise, le partage d'informations, et la définition de stratégies d'intervention concertées – présence de médiateurs et/ ou de policiers en sorties d'école, mobilisation des animateurs et/ou éducateurs sur déconstruction des rumeurs et messages propices à l'escalade de la violence, interventions dans les classes...

Cette coopération existe également tout au long de l'année, car les professionnels jeunesse des associations et notamment ceux présents sur les espaces publics travaillent tous en lien avec les Directions de Quartiers dans le sens d'une complémentarité des offres et du développement d'animations positives des espaces publics.

2 Les ressources présentées ont, pour la plupart, un périmètre d'intervention concentré en priorité sur les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV). Aussi, il est vrai que les établissements scolaires du centre-ville, pourtant eux aussi confrontés à des problématiques, ne disposent pas d'autant de ressources à activer en partenariat avec l'extérieur. Les éducateurs du Relais sont bien présents en centre-ville mais avec une priorité d'intervention auprès des jeunes en voie de marginalisation (fugueurs, SDF, grande précarité, ...). NB : Le Relais ne travaille pas auprès des Jeunes étrangers en errance.

3 Sur le Harcèlement, à l'échelle du Département 35, on recense environ 150 situations de harcèlement sur une année scolaire qui sont officiellement signalées. Ce qu'on constate c'est une diminution de l'âge des enfants impliqués (de plus en plus sur le 1er degré alors que traditionnellement, on était plutôt sur un phénomène observé chez les collégiens).

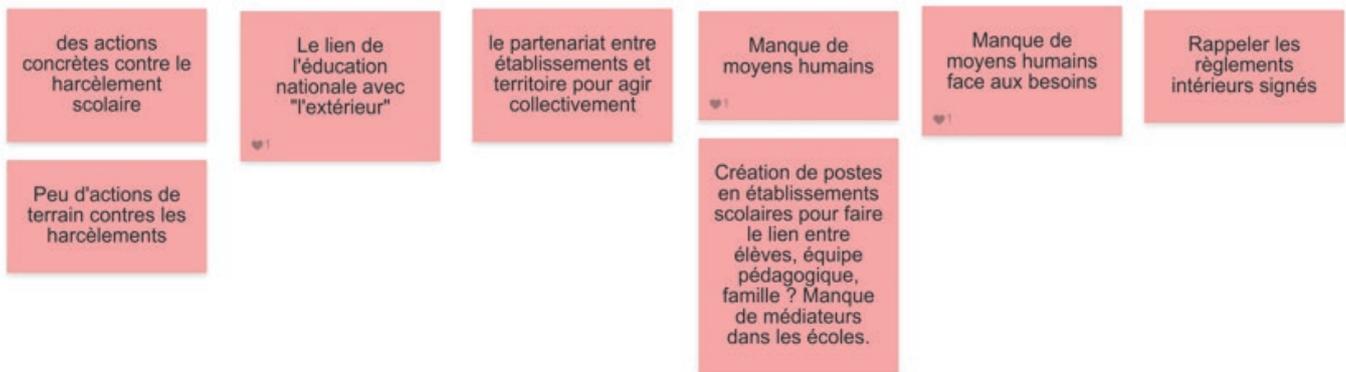
4 Une association doit être agréée par l'Education Nationale avant de pouvoir intervenir dans un établissement scolaire. Il s'agit d'une précaution qui vise à la fois la qualité du contenu des interventions et la cohérence des messages sur les thématiques abordées.

5 La question de la formation des personnels de l'Education Nationale à la problématique du harcèlement scolaire est prise très au sérieux; et ce sujet fait l'objet d'un protocole très codifié au sein des établissements. Si un signalement pose difficulté au niveau de l'établissement, il existe un numéro national : le 30 20. Il peut aussi être intéressant de se faire accompagner par des professionnels familiers des procédures et experts des situations, car toute bonne intention n'est pas toujours pertinente. L'UDAF 35 par exemple, propose une permanence dédiée à l'accueil des familles, victimes comme auteurs, et peut être une ressource.

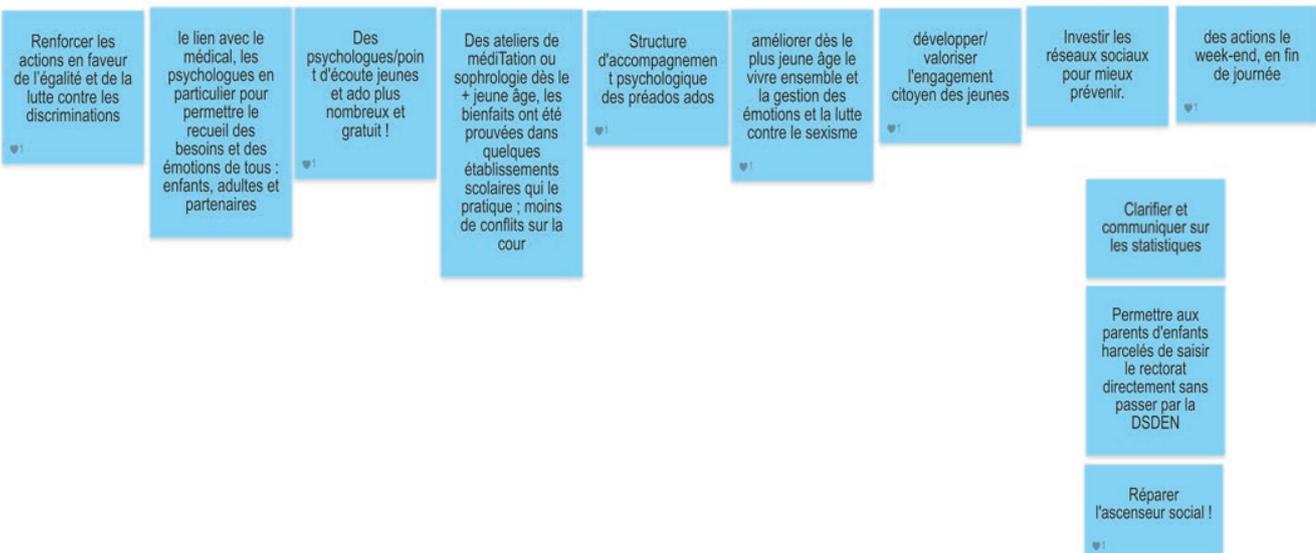
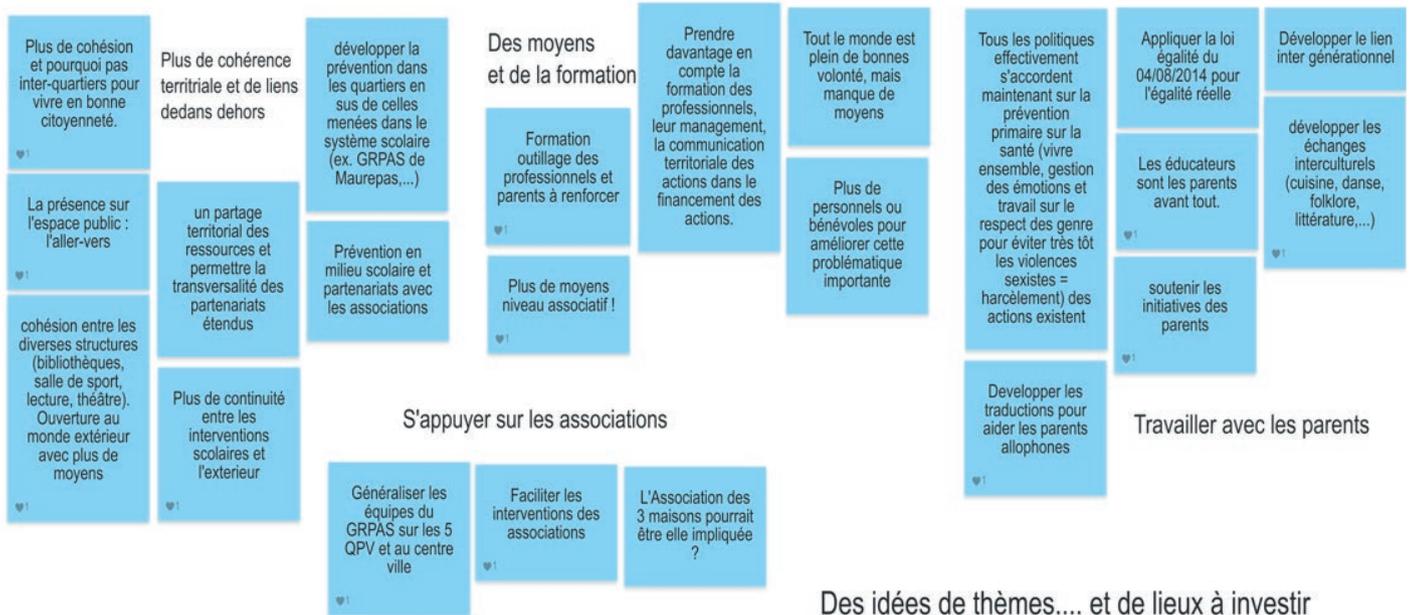
Quelles sont les réponses satisfaisantes d'après vous ? ⌚ 7 minutes



Quels points de mécontentement, quels décalages persistent en regard des besoins? ⌚ 7 minutes



Les pistes d'amélioration pour demain ⌚ 7 minutes



Atelier n°6 : Restitution de l'atelier de concertation (Jeudi 22 avril à 13h)

Lutte contre le bruit, apaisement des tensions de voisinage ou sur les espaces publics, les enjeux d'une politique de médiation

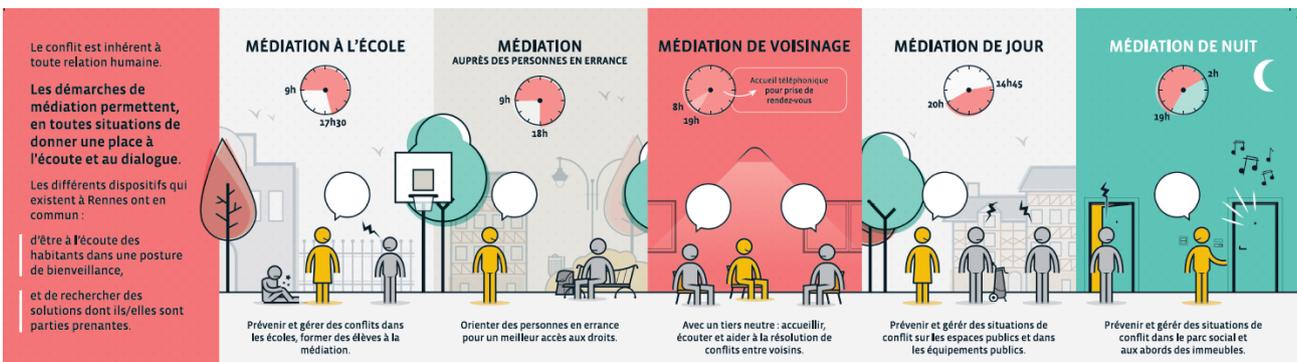
Cet atelier organisé le **jeudi 22 avril à 13h00** a donné lieu à **65 connexions** dont **37 habitants** et **8 partenaires associatifs et institutionnels**. Ce compte-rendu fait état des propos des intervenants ainsi que du résultat des exercices Klaxoon, outil numérique utilisé pour recueillir l'avis des participants.

Les propos des intervenants

Mme Béchet, conseillère municipale déléguée à la médiation et à la prévention de la délinquance introduit l'atelier en rappelant la place qu'occupe la médiation dans les outils de préservation de la tranquillité publique à Rennes.

Il y a de longues années déjà que la ville de Rennes a fait de la médiation l'une des priorités de sa politique de sécurité et de tranquillité publique. La sécurité ne peut pas se résumer à une unique question de répression. Pour être efficace et durable,

une politique de tranquillité publique doit utiliser tous les aspects de la sécurité. La médiation et la prévention font partie de ces aspects, elles sont complémentaires et indissociables de la politique de sécurité. La médiation, c'est apporter une présence humaine et bienveillante sur l'espace public, recréer du lien, respecter nos différences, faciliter le mieux vivre ensemble, tout simplement ! Les médiateurs et médiatrices sont là pour échanger avec les habitants, prévenir les incivilités, apaiser les conflits de voisinage, écouter, rassurer, informer, orienter... Bref, veiller à ce que chacun trouve sa place dans son quartier comme dans sa ville et s'y sente bien.



Avez-vous déjà eu recours à un dispositif de médiation ?

23%

OUI

77%

NON

26/32 votes

Hélène Amouriaux-Picard, directrice de l'association Cité et Médiation, Marina Belliard, responsable innovation chez Médiation, et Saad Derradji, responsable de l'agence rennaise de l'association Optima font une présentation à 3 voix des

dispositifs de médiation qu'ils portent sur Rennes, soit dans le cadre d'un marché public, soit dans le cadre d'un projet associatif soutenu par la Ville.

INFOS PRATIQUES

Pour tout renseignement :

- sur le dispositif municipal Service Prévention de la Délinquance-médiation spdm@ville-rennes.fr
- sur la Médiation de jour et la Médiation à l'école Optima optima.rennes@optima.tm.fr
- sur la Médiation de nuit Médiation dispositifrennes@mediationfrance.com
- sur la Médiation de voisinage Cité et médiation citeetmediation@gmail.com 02 99 77 68 86

rennes.fr
VILLE EN INTELIGENCE

LES OBJECTIFS

- Prévenir et agir sur les situations de conflit
- Privilégier le dialogue et des échanges responsables
- Permettre la rencontre et (re)créer du lien social
- Faciliter l'accès aux droits

LES MISSIONS

- **Aller** vers les habitants sur leurs lieux de vie
- **Faciliter** l'expression de toutes les parties pour une meilleure compréhension
- **Favoriser** la compréhension du droit
- **Orienter** vers les ressources appropriées
- **Activer** le cas échéant les services d'urgence

UNE PRÉSENCE

- sur tous les espaces de vie - logements - espace public - équipements publics
- tout au long de la journée
- auprès de tous les Rennais et les Rennais

● Médiation de nuit
● Médiation de jour
● Médiation à l'école
● Médiation personnes en errance
 Médiation de voisinage : Rennes tous quartiers

LA MÉDIATION À RENNES

DÉPASSONS NOS CONFLITS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

rennes.fr
VILLE EN INTELIGENCE

Dans la STSPD 2015-2020, ce sujet des troubles de voisinage constituait le 3^{ème} axe de préoccupation. Il reste très prégnant dans les préoccupations des rennais (cf enquête TMO). Aujourd'hui à quel point ce sujet apparaît-il prioritaire pour vous ?

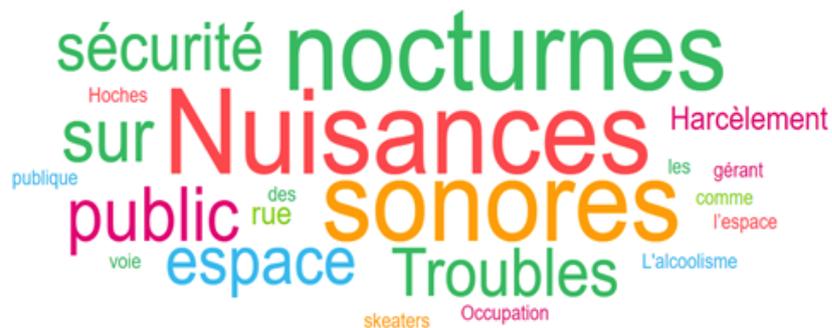


Moyenne du groupe **3,9**



21/39 votes

Quels seraient les 4 autres sujets prioritaires selon vous ?



Sylvie Paumier Bellamy, agente au sein du service Santé Environnement de la Ville de Rennes explique comment son service traite des plaintes pour nuisances sonores en lien avec un bruit dit «domestique» (musique, talons au sol, aboiement de chiens, ...).

Le dialogue est toujours préconisé dans un premier temps. Nous orientons ensuite vers Cité et Médiation afin qu'un tiers puisse faciliter ce dialogue. Le cas échéant, une intervention peut être demandée afin de constater la nuisance (la demande est réalisée auprès du service précité en journée, ou auprès des services de police la nuit).

À noter : le tapage s'apprécie sans instrument de mesure mais par simple constat à l'oreille par un agent assermenté. Le procès-verbal qui en découle est de 68€, et augmente en cas de récidive.

Après un temps d'échanges et de témoignages sur les problématiques liées aux nuisances sonores, l'atelier se poursuit avec des présentations d'autres types de médiation.

Sandrine Landais, chargée de mission occupations illicites, et errance au sein du service Prévention de la délinquance Médiations évoque la partie de sa mission consistant à intervenir auprès de différents publics afin d'effectuer une médiation préalable à toute procédure d'expulsion.

- ➔ Occupation illicite par des groupes de gens du voyage.
- ➔ Squat de biens / bâtiments municipaux.
- ➔ Occupations des espaces publics par des personnes en errance (en lien avec Cyrille Freulon).

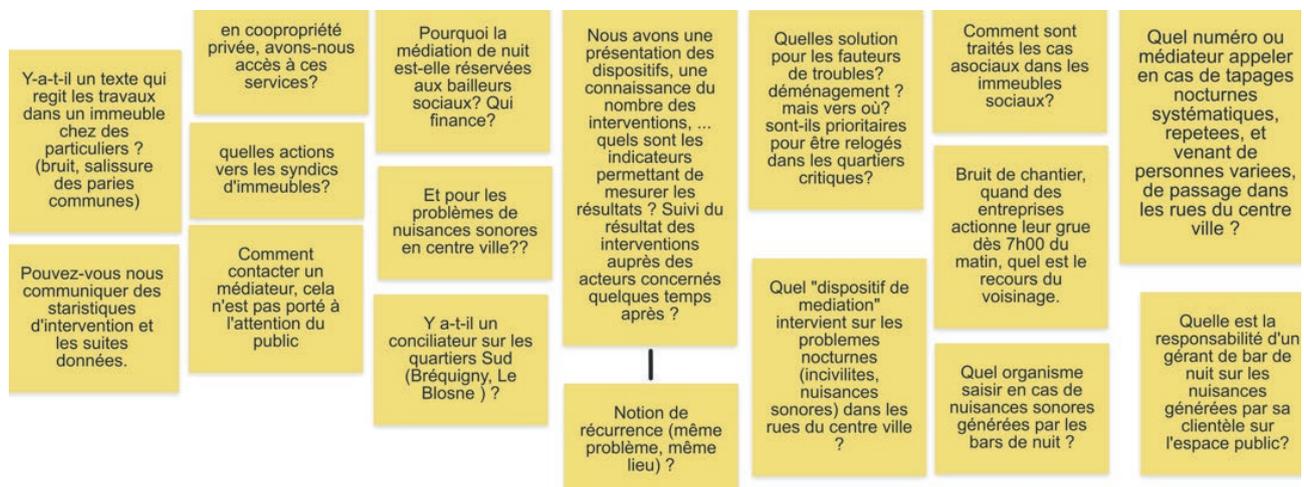
Dans ces trois cas de figure, la cessation de l'occupation est recherchée mais en favorisant la compréhension des situations pour un meilleur accès aux droits et une gestion des problématiques subséquentes (présence d'effets personnels des personnes sur voie publique, abandon de déchets, nuisances sonores et autres désagrément. Cette intervention a permis en deux ans de limiter considérablement le nombre de procédures d'expulsion initiées par la Ville.

Cyrille Freulon, médiateur accès au droit auprès des personnes en errance pour la Ville de Rennes présente sa mission : Sa mission est d'aller à la rencontre des personnes signalées sans-abri ou en habitat très précaire (vivant en caravane, tente, camion, voiture...) présentes, afin de les orienter vers le dispositif de l'urgence sociale (accueils de jour, 115, associations caritatives...), de les sensibiliser aux nuisances possibles et de les raccrocher aux services sociaux et sanitaires compétents pour activer l'accès aux droits comme l'élection de domicile, les minimas sociaux, la complémentaire santé, etc. Chaque année, un lien est ainsi établi avec une centaine de personnes (75% sont des hommes), et un travail est amorcé (parfois très long) pour accompagner la personne à se remobiliser sur un parcours d'insertion.

Freddie Gest, policier national au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique expose la convention qui lie la Police Nationale à l'association Cité et médiation afin de pouvoir orienter les personnes se plaignant de conflits de voisinage qui semblent récurrent.

Pour une demande visant la cessation d'une infraction en cours, c'est la police municipale ou la police nationale qu'il faut appeler directement, en fonction des horaires de service de la police municipale, mais pour ce qui est de la police nationale, elle doit souvent prioriser l'envoi de ses effectifs sur des interventions plus graves.

Fil de discussion



Quelques-unes des réponses apportées

1 Chantiers de travaux : la préfecture, après avis de l'inspection du travail, peut autoriser des travaux à des horaires dérogatoires. C'est le cas sur des gros travaux de voirie dont le travail de nuit génère moins de perturbations sur la circulation.

2 Les dispositifs de médiation présentés ne sont pas tous accessibles à tous publics et sur tous les quartiers.

→ La médiation de nuit œuvre pour les bailleurs sociaux et la Ville mais au bénéfice de 11 400 logements seulement, dans les quartiers prioritaires, et le coût de ce service est en partie supporté par les locataires qui en bénéficient.

→ La médiation de jour est un marché public de la Ville et les médiateurs, sauf demande exceptionnelle et temporaire, n'interviennent que sur les QPV.

→ Enfin, Cité et Médiation est un projet associatif que la Ville subventionne, chacun (individuel, collectif, syndic, commerce, ...) peut y faire appel mais les moyens de l'association sont limités. Certaines interventions doivent s'envisager comme des prestations à financer par le demandeur.

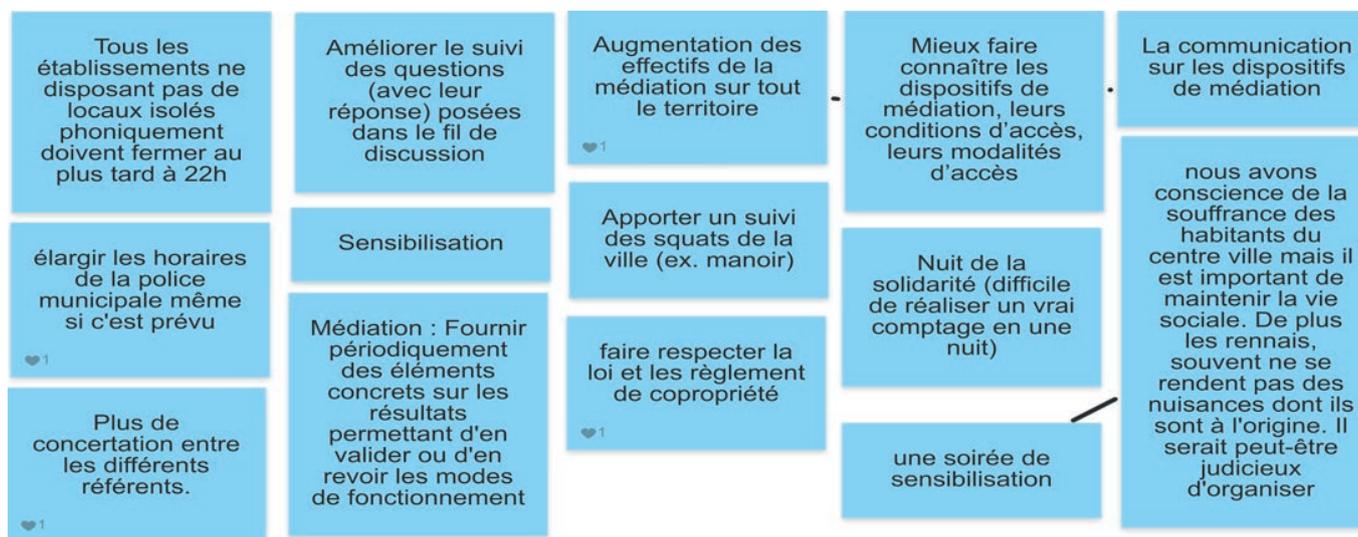
Quelles sont les réponses satisfaisantes d'après vous ? ⌚ 7 minutes



Quels points de mécontentement, quels décalages persistent en regard des besoins? Ⓟ 7 minutes



Les pistes d'amélioration pour demain Ⓟ 7 minutes



Atelier n°7 : Restitution de l'atelier de concertation (jeudi 22 avril 2021 à 17h30)

Proximité, disponibilité, complémentarité avec la Police Nationale... Quelle Police Municipale pour Rennes demain et comment améliorer le lien police / population ?

Cet atelier organisé le **jeudi 22 avril à 17h30** a donné lieu à **65 connexions** dont **33 habitants** et **6 partenaires associatifs et institutionnels**. Ce compte-rendu fait état des propos des intervenants ainsi que du résultat des exercices Klaxoon, outil numérique utilisé pour recueillir l'avis des participants.

Les propos des intervenants

Lénaïc Briéro, adjointe à la maire de Rennes déléguée à la Sécurité, introduit l'atelier en évoquant les orientations prises dans le cadre de ce nouveau mandat pour renforcer le service de la Police municipale, en lien avec les besoins repérés du territoire suivant :

- plus de présence en centre-ville la nuit.
- plus de présence dans les quartiers.
- une police complémentaire de la Police nationale mais dont l'identité et le périmètre d'intervention soient clairs : celui de la proximité, de la tranquillité publique, du dialogue avec la population.

Elle mentionne également les enjeux d'organisation, d'équipement et l'importance de travailler les questions de formation.

Connaissez-vous les missions de la Police Municipale ?

- 50%** Oui
- 23%** Non
- 27%** Je ne sais pas

26/39 votes

Maurice Le Sénéchal, chef du service de Police municipale présente les missions de la Police municipale dans sa version actuelle :

INFOS PRATIQUES

- UNE POLICE DE PROXIMITÉ**
02 23 62 25 20
2 rue Gambetta
Palais Saint-Georges
Du lundi au samedi, de 9h à 17h (accueil du public)
dpmdp.copm@ville-rennes.fr
- UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE**
02 23 62 11 00
16 rue Jean-Marie Huchet
Du lundi au samedi, de 7h à 19h (accueil du public)
dpmdp-direction@ville-rennes.fr

LES OBJECTIFS

- Garantir la tranquillité publique et la sécurité des Rennais
- Maintenir un lien de confiance avec la population
- Être sur le terrain en centre-ville comme dans les quartiers
- Anticiper et prévenir les tensions

LES MISSIONS

- Proximité**
Une présence rassurante et dissuasive sur l'ensemble de la ville et un contact permanent avec la population
- Répression**
Lutte contre les incivilités, respect du code de la route
- Prévention**
Des actions de sensibilisation en direction des enfants, dans les écoles
- Médiation**
Une régulation des conflits par le dialogue avec les habitants, commerçants, associations, organismes HLM et les acteurs de quartier

UNE PRÉSENCE

- sur l'espace public
- du lundi au samedi de 7h à 19h45
- jusqu'à minuit le jeudi, vendredi et samedi

73 agents répartis dans 5 unités.
Toutes les unités interviennent sur l'ensemble du territoire.

LA POLICE MUNICIPALE DE RENNES

UN SERVICE DE PROXIMITÉ, POUR LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DES RENNAIS

rennes.fr
VILLE EN INTELLIGENCE

La Ville de Rennes agit contre l'insécurité par :
un soutien aux actions de prévention
la mise en place de dispositifs de médiation
et le renforcement de la présence policière

DES UNITÉS PÉDESTRES
Pour plus de proximité avec les habitants.

UNE UNITÉ CANINE
Pour sécuriser l'espace public.

UNE UNITÉ VTT
Pour une présence dynamique dans les parcs et zones de rencontre.

DES UNITÉS MOTORISÉES
Pour des interventions rapides sur tout le territoire rennais.

UNE UNITÉ FOURRIÈRE
Pour intervenir sur le stationnement gênant.

Si vous deviez noter la qualité de la relation police-population à Rennes combien d'étoiles lui attribueriez-vous ?



Moyenne du groupe **2,3**

23/39 votes

Luca Togni, Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Ille-et-Vilaine rappelle les trois missions essentielles de la Police nationale :

- Le renseignement.
- La police Judiciaire, qui fait le lien entre l'infraction et le jugement en effectuant le travail indispensable d'enquête. C'est elle qui reçoit les victimes ; aussi est-elle dotée de compétences spécifiques telles qu'un intervenant social en commissariat et un psychologue.
- La police de voie publique, qui doit être présente sur les espaces publics, et intervenir avec efficacité, c'est-à-dire rapidement et avec discernement.

S'ajoute à cela l'accessibilité de ces services, au travers des bureaux de police implantés dans les quartiers.

Tous ces outils sont au service d'une qualité de relation avec la population, qui est une question qui revêt une grande importance pour les policiers, dont la mission est de faire rempart à la barbarie.

Alexandre Papion, Directeur de la Police Municipale et du Domaine Public évoque les chantiers en cours de réorganisation, de restructuration et de redéfinition des missions de la Police Municipale à la faveur du nouveau mandat, et du renforcement conséquent de ses effectifs (40 recrutements programmés sur 2 ans, dont un ¼ est déjà effectif).



@Cécile Esteve

Quelle note de priorité attribuez-vous aux propositions
ci-dessous d'évolution du service Police Municipale :

**Étendre les horaires
d'intervention la nuit
en centre-ville**



Moyenne du groupe **4,2**

**Intégrer le policier
municipal à la vie du
quartier par la mise
en place renforcée
de référents dédiés**



Moyenne du groupe **3,5**

**Renforcer les actions
et formations en matière
de lutte contre les
discriminations et de
lutte contre les violences
sexistes et sexuelles**



Moyenne du groupe **4,1**

**Développer un pôle
d'intervention-prévention
auprès des scolaires
(écoles, collèges, lycées)**



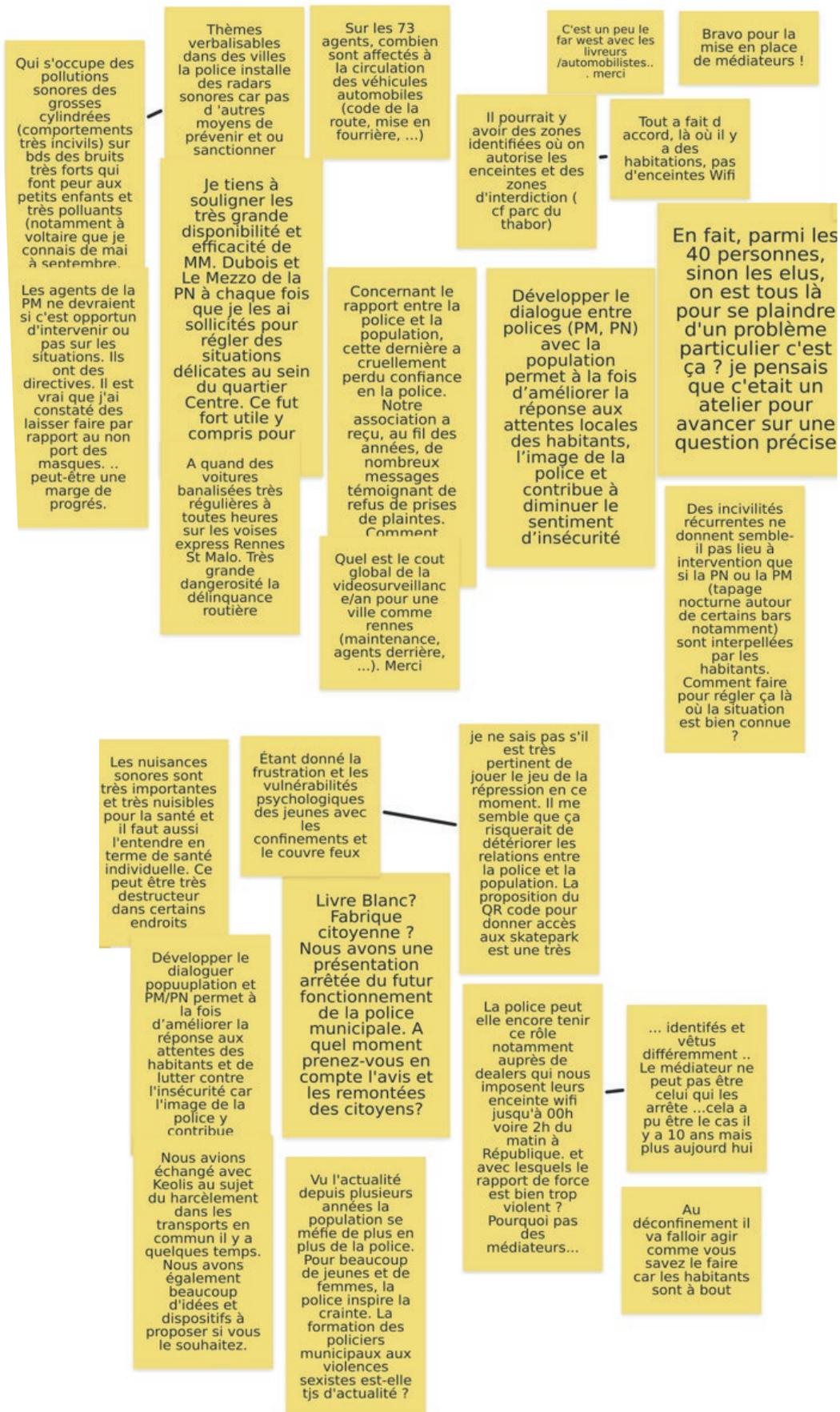
Moyenne du groupe **3,6**

**Mettre en place des
permanences de
proximité dans les
quartiers**



Moyenne du groupe **3,7**

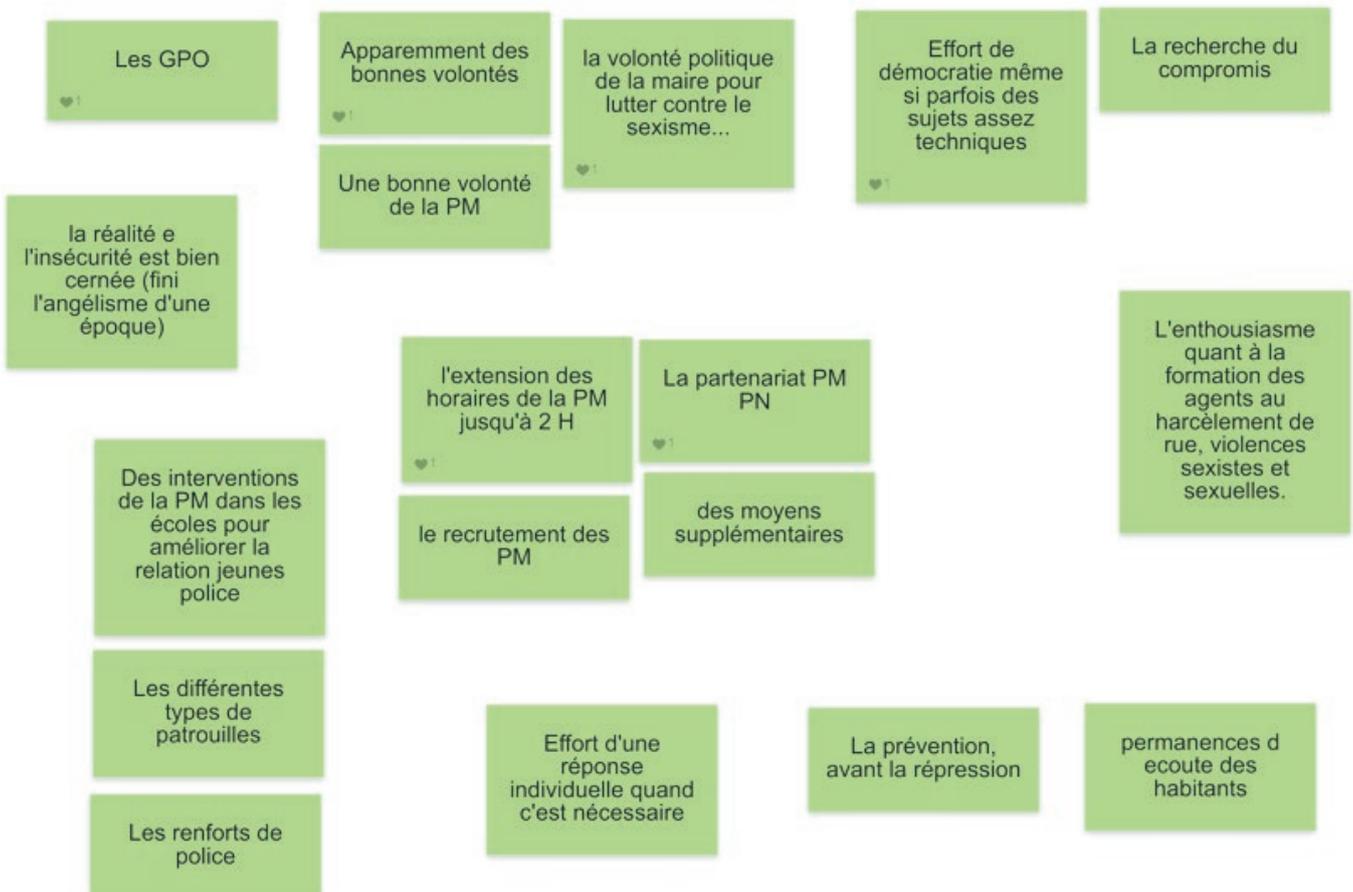
Fil de discussion



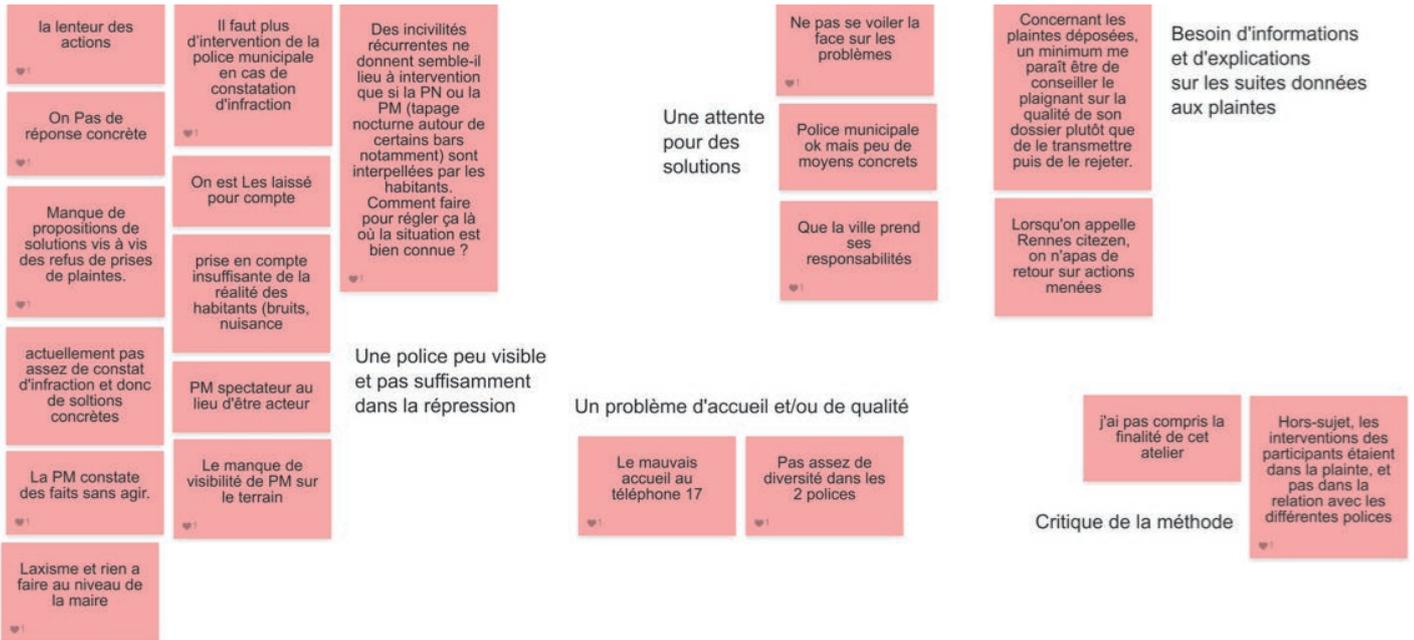
Quelques-unes des réponses apportées

- 1 La confiscation des enceintes portatives sur place n'est pas possible pour les policiers. La décision d'un juge doit intervenir sur la base d'un procès-verbal.
- 2 Les sanctions administratives se sont multipliées ces dernières années – environ 20 par an aujourd'hui, mais il faut savoir que ces dossiers sont extrêmement longs et complexes à monter.
- 3 La fourrière retire 5.000 véhicules par an à Rennes, dont 2.000 véhicules ventouses. On fait au maximum de nos possibilités, mais il est vrai que certains enlèvements peuvent prendre du temps. C'est là que le dialogue avec les habitants est pertinent car une intervention a lieu dès lors qu'un signalement nous parvient. Sinon, les enlèvements ont lieu dans l'ordre des repérages.

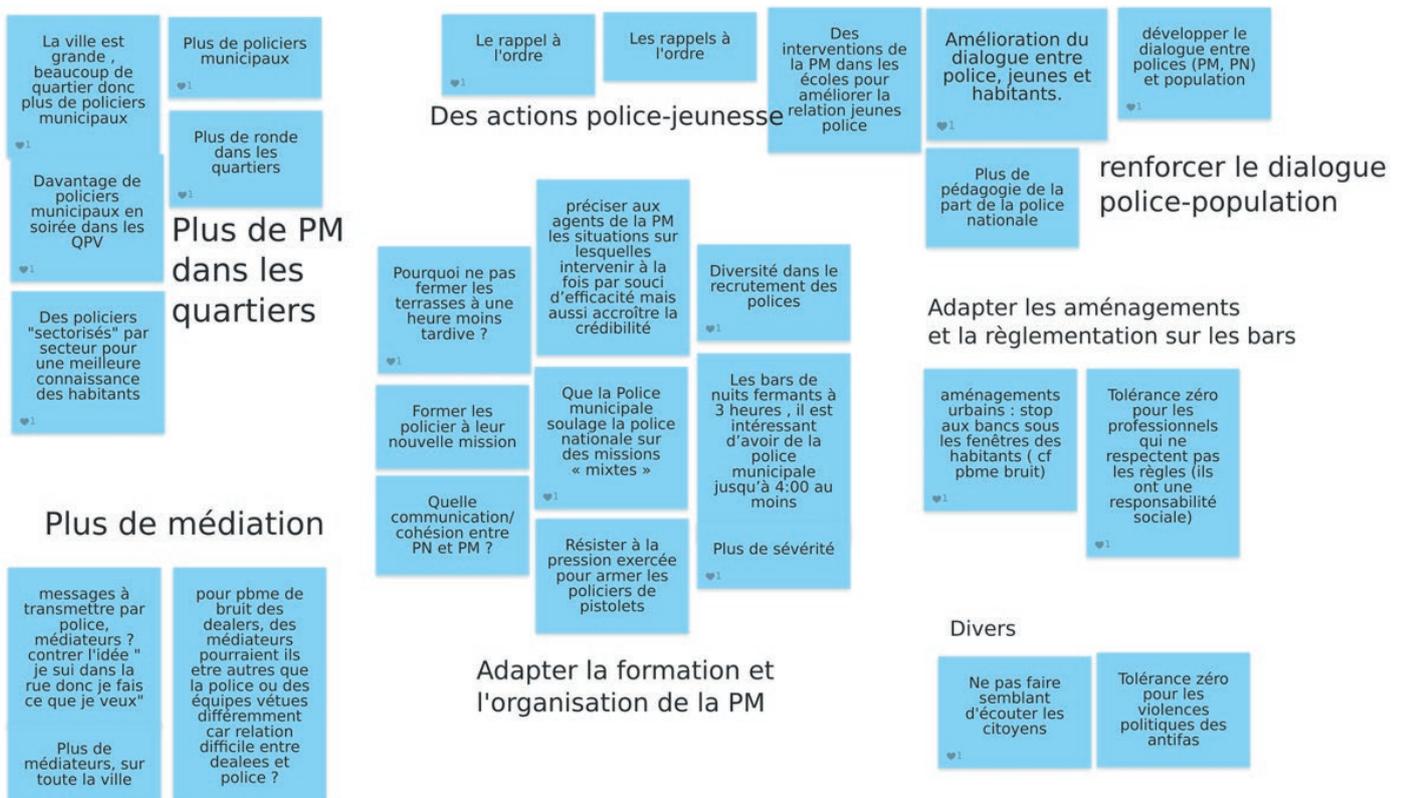
Quelles sont les réponses satisfaisantes d'après vous ? ⌚ 7 minutes



Quels points de mécontentement, quels décalages persistent en regard des besoins ? (7 minutes)



Les pistes d'amélioration pour demain (7 minutes)



VILLE DE RENNES : ENQUÊTE AUPRÈS DES RENNAIS SUR LA SÉCURITÉ



Objectifs et méthode

Dans le cadre de l'élaboration du Livre Blanc de la Sécurité, la Ville de Rennes a souhaité diligenter une démarche d'enquête auprès des Rennais, dont les objectifs étaient de :

- Recueillir la perception des Rennais sur la qualité résidentielle et les questions de sécurité.
- Identifier et hiérarchiser les problématiques de sécurité et de tranquillité publique.
- Recenser les secteurs jugés à risques.
- Evaluer le niveau de connaissance et d'appropriation des dispositifs existants.
- Identifier les principales attentes en matière de sécurité et de tranquillité publique.
- Sonder l'intérêt des Rennais pour une démarche de dialogue citoyen autour des questions de sécurité.

Échantillon

804 personnes interrogées âgées de 15 ans et plus, représentatives de la population rennaise selon le genre, l'âge, la CSP et secteur de résidence à Rennes. (L'échantillon a été conçu selon la méthode des quotas sur la base du dernier Recensement)

Mode de recueil

Enquête téléphonique : questionnaire comprenant 25 questions fermées et 6 questions ouvertes.

Période de réalisation

Du 01 au 12 février 2021

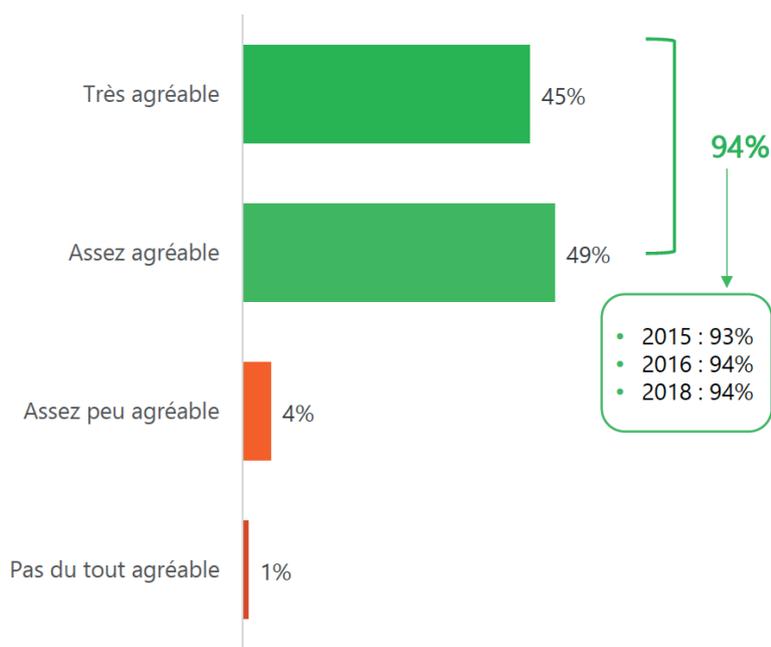
Partie 1

Agrément résidentiel et qualité de vie

Agrément résidentiel

« Pour vous, Rennes est une ville très agréable, assez agréable, assez peu agréable ou pas du tout agréable à vivre ? »

804 répondants



La satisfaction résidentielle se maintient à un niveau élevé, sans évolution notable depuis 2015.

→ 94% des Rennais jugent leur ville agréable à vivre.

Le pourcentage de Rennais jugeant la ville peu ou pas agréable

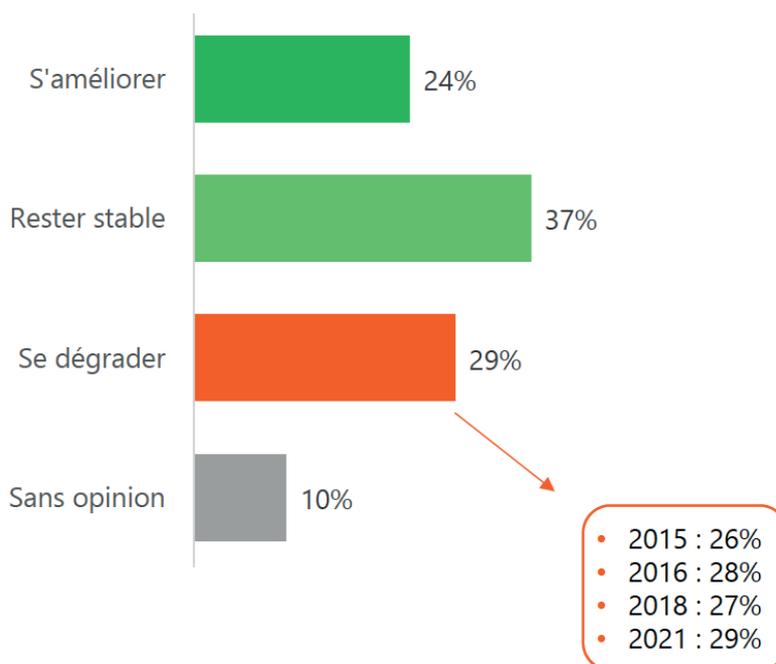
à vivre varie peu selon les différentes variables sociodémographiques.

Les plus de 65 ans et les locataires du parc social sont toutefois un peu moins enclins à juger la ville très agréable à habiter.

Amélioration, stabilité ou dégradation de la qualité de vie...

« D'une manière générale, diriez-vous que la qualité de vie à Rennes a plutôt tendance à... »

804 répondants



61% des Rennais estiment que la qualité de vie s'améliore ou reste stable. 29% jugent qu'elle se dégrade.

Le pourcentage de Rennais estimant que la qualité de vie se dégrade a peu évolué au cours des 6 dernières années.

On observe cependant :

→ **Une progression du sentiment d'amélioration chez les habitants des quartiers prioritaires** (en 2018, 44% estimaient que la qualité de vie à Rennes se dégradait, ils sont aujourd'hui 33% à le penser).

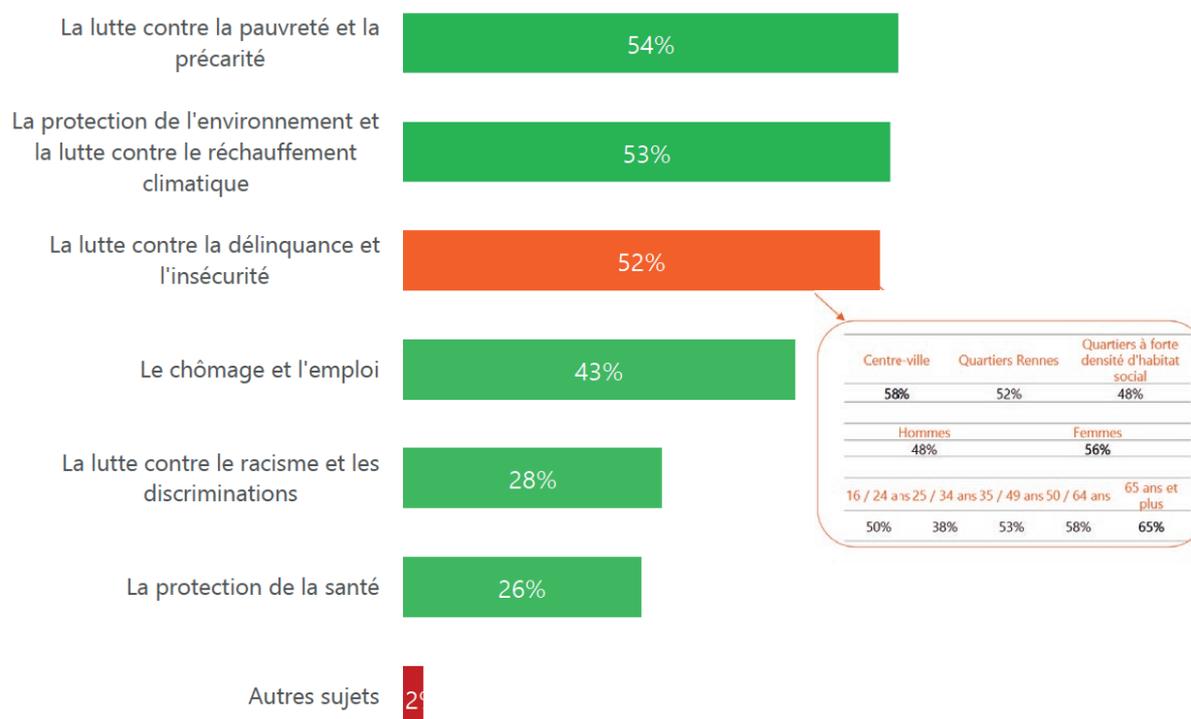
→ **Une progression du sentiment de dégradation chez les habitants du centre-ville** (37% d'entre eux estiment que la qualité de vie se dégrade à Rennes).

Dans 2 cas sur 3, le sentiment de dégradation est associé aux questions d'incivilité, de troubles de voisinage ou de sécurité. Les nouvelles constructions (13%) et les mobilités (13%) sont comparativement assez peu évoquées.

Les sujets prioritaires...

« Parmi la liste suivante, quels sont les trois sujets qui vous semblent les plus prioritaires ? »

804 répondants



Interrogés sur les priorités en termes d'action publique, 3 enjeux se dégagent :

- La lutte contre la pauvreté et la précarité.
- La protection de l'environnement.

→ La lutte contre la délinquance et l'insécurité.

Les femmes, les habitants du centre-ville et les seniors sont plus enclins à retenir la sécurité et la lutte la délinquance parmi les sujets prioritaires.

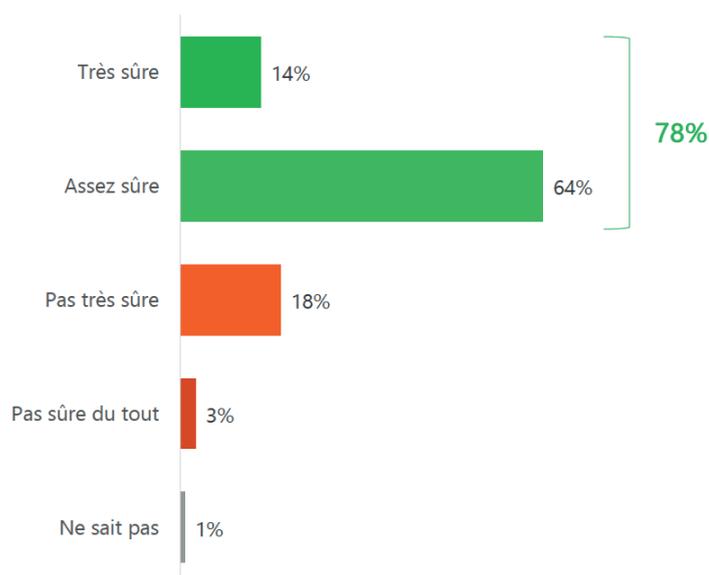
Partie 2

Sentiment d'insécurité

Rennes une ville sûre ? ...

« D'une manière générale, vous avez le sentiment de vivre dans une ville... ? »

804 répondants



	Centre-ville	Quartiers Rennes	Quartiers à forte densité d'habitat social
Très sûre	9%	14%	16%
Assez sûre	68%	64%	64%
Cumul sûre	77%	79%	80%
Pas très sûre	19%	18%	16%
Pas sûre du tout	3%	3%	3%
Cumul pas sûr	23%	21%	18%
Ne sait pas	0%	1%	2%
Total	100%	100%	100%

Près de 8 Rennais sur 10 ont le sentiment de vivre dans une ville sûre. 21% ne partagent pas ce point de vue (18% jugeant la ville pas très sûre et 3% pas sûre du tout). Les femmes (25%) et les plus de 50 ans (30%) ont un peu plus

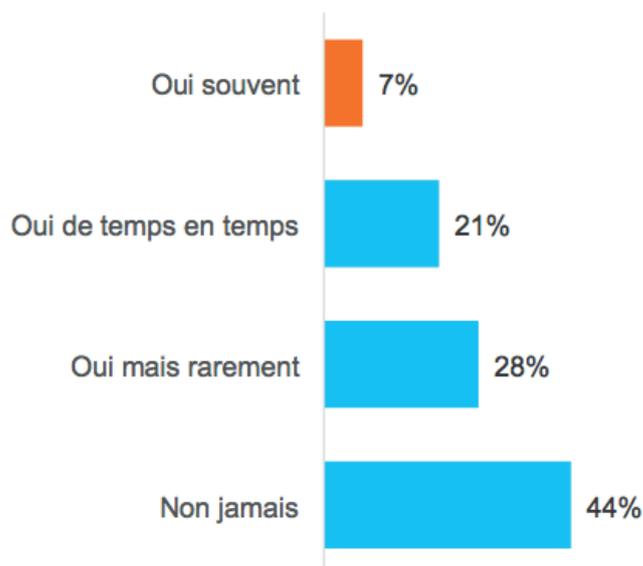
souvent tendance à juger la ville pas très sûre ou pas sûre du tout.

Les résultats varient peu selon les variables territoriales.

Le sentiment d'insécurité

« Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité à Rennes ? »

804 répondants



	Centre-ville	Quartiers Rennes	Quartiers à forte densité d'habitat social
Oui souvent	10%	7%	6%
Oui de temps en temps	27%	20%	20%
CUMUL	37%	27%	26%
Oui mais rarement	30%	28%	28%
Non jamais	33%	45%	47%
Total	100%	100%	100%

À l'échelle nationale, 61% des Français se sentent souvent ou de temps en temps en insécurité*. Comparativement, les Rennais éprouvent nettement moins souvent ce sentiment : 7% se sentent souvent et 21% de temps en temps en insécurité à Rennes. Ce sentiment n'a par ailleurs pas progressé depuis la

dernière enquête (en 2018, 36% des Rennais se sentaient exposés à l'insécurité à Rennes).

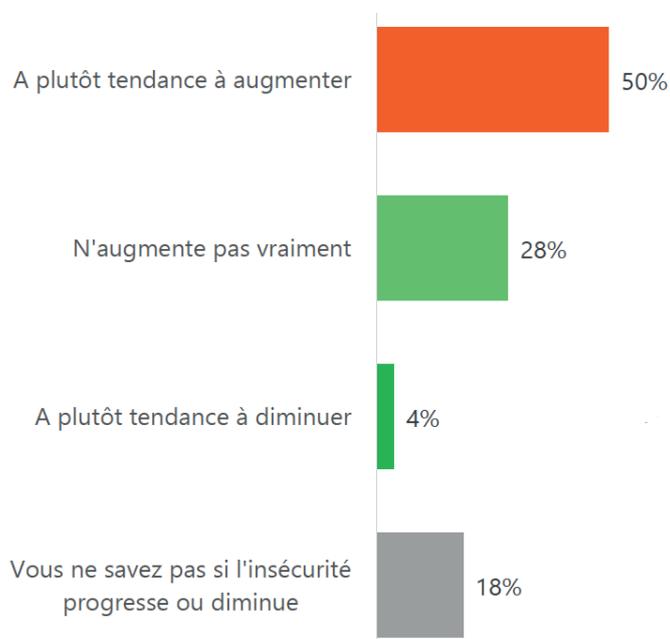
Le sentiment d'exposition à l'insécurité est plus souvent exprimé par les habitants du centre-ville (37%), les femmes (35%) et les moins de 25 ans (37%).

* <http://www.odoxa.fr/sondage/sentiment-dinsecurite-francais-na-jamais-ete-eleve/>

Persistence d'un sentiment de progression de l'insécurité...

« Avez-vous le sentiment que l'insécurité à Rennes... ? »

804 répondants



Si les Rennais se sentent moins souvent exposés à l'insécurité que les Français dans leur ensemble, ils considèrent cependant pour 50% d'entre eux que l'insécurité progresse à Rennes. Ce sentiment de progression avait déjà été observé en 2018 (51% pensaient que l'insécurité progressait à Rennes).

Les femmes (54% contre 45% des hommes), **les plus de 50 ans** (61%) et **les propriétaires** (60%) sont les plus nombreux à le penser.

La variable quartier n'a pas d'incidence sur ces perceptions.

Les raisons associées au sentiment d'augmentation de l'insécurité ...

« Qu'est-ce qui vous fait penser que l'insécurité augmente à Rennes ? »

Base 401 : personnes estimant que l'insécurité augmente à Rennes



Interrogés sur les raisons qui les amènent à penser que l'insécurité progresse, les Rennais évoquent d'abord la lecture des faits divers et le bouche-à-oreille (26% des Rennais jugeant que l'insécurité augmente citent la consultation des médias et des réseaux sociaux comme un facteur les incitant à penser que l'insécurité augmente).

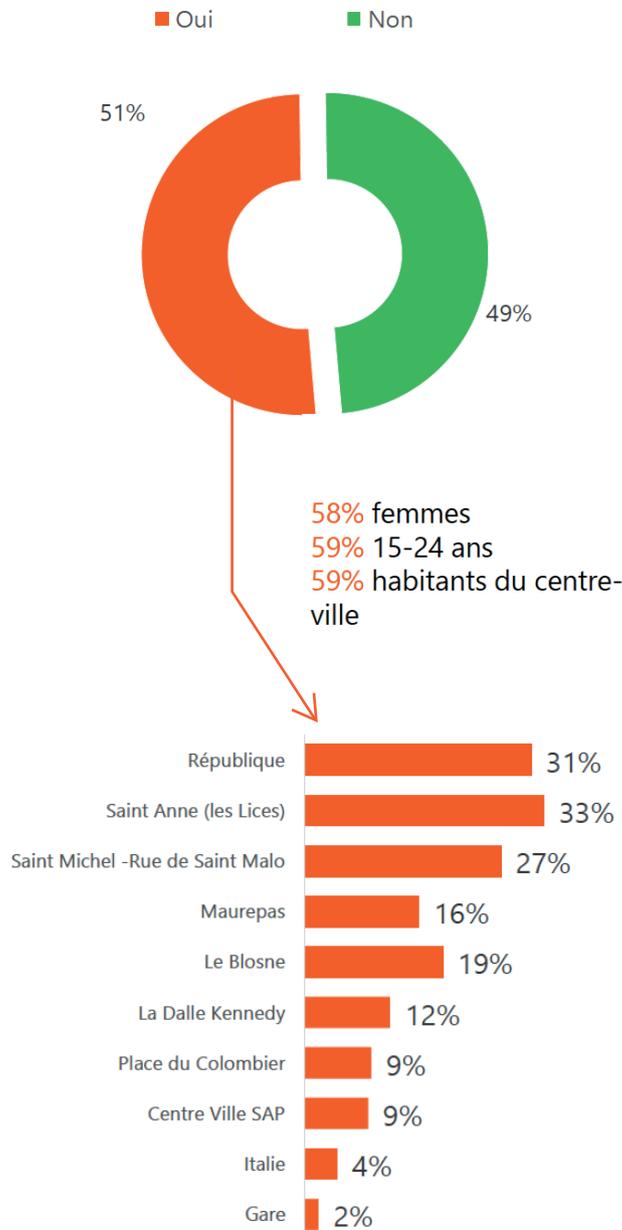
Ils sont également nombreux à exprimer un sentiment de dégradation du climat en centre-ville (20% des Rennais estimant que l'insécurité augmente à Rennes), à évoquer l'augmentation des agressions en lien avec les mineurs isolés (15%) ou encore les violences liées au trafic de drogue (10%).

* Lecture : 26% des Rennais estimant que l'insécurité progresse disent qu'ils éprouvent ce sentiment du fait de la consultation de la presse, des réseaux sociaux, du bouche-à-oreille

La moitié des Rennais évitent certains endroits pour des raisons de sécurité...

« Y a-t-il des endroits que vous évitez de fréquenter ou par lesquels vous évitez de passer pour des questions de sécurité ? »

804 répondants



51% des Rennais évitent de fréquenter ou de passer à certains endroits pour des questions de sécurité. Interrogés sur les lieux qu'ils évitent, les Rennais ont principalement cité les secteurs du centre-ville (République, Sainte-Anne, Saint-Michel),

Maurepas, le Blosne et la dalle Kennedy.

Les pratiques de contournement ou d'évitement sont plus fréquentes chez les femmes, les jeunes et les habitants du centre-ville.

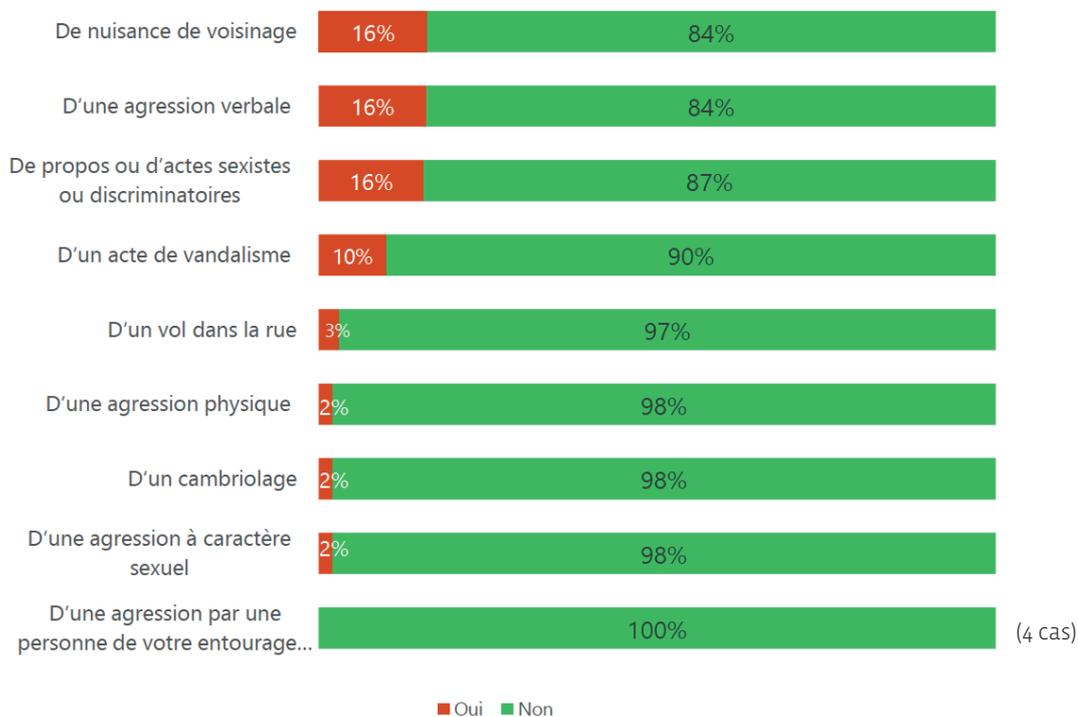
Partie 3

Exposition à l'insécurité, recours et connaissance des dispositifs

Exposition à l'insécurité

« Au cours des 12 derniers mois avez-vous été personnellement victime... »

804 répondants



Les nuisances de voisinage, les agressions verbales, les propos discriminatoires ou sexistes et les actes de vandalisme sont les actes auxquels sont les plus exposés les Rennais.

→ Les nuisances de voisinage sont principalement associées au tapage nocturne (avec une récurrence des problématiques de pétards et de feux d'artifice) et sont plus fréquemment évoquées par les personnes résidant en logement à loyer modéré (20%).

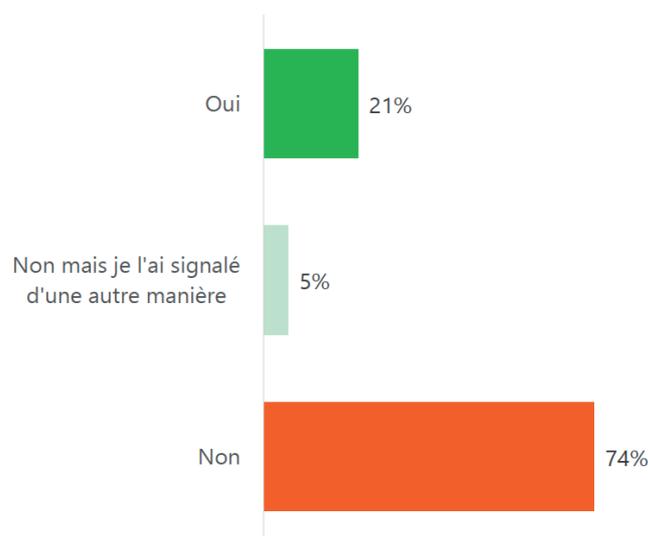
→ Les agressions verbales renvoient le plus souvent au harcèlement de rue ou aux insultes liées au refus de répondre aux sollicitations (cigarettes, cannabis). Les femmes (17%) et les jeunes (18%) y sont les plus exposés.

→ Les actes de vandalisme concernent principalement les véhicules et les parties communes des immeubles collectifs. Ils sont plus souvent cités par les propriétaires (14%).

Le dépôt de plainte

« Avez-vous déposé une plainte auprès de la Police Nationale à ce sujet ? »

329 répondants



	Non signalement
Cambrassage	37%
Acte de vandalisme	58%
Vol dans la rue	71%
Agression physique	73%
Nuisance de voisinage	74%
Agression à caractère sexuel	75%
Agression verbale	77%
Propos ou actes sexistes ou discriminatoires	80%
Agression par une personne de l'entourage proche	NS

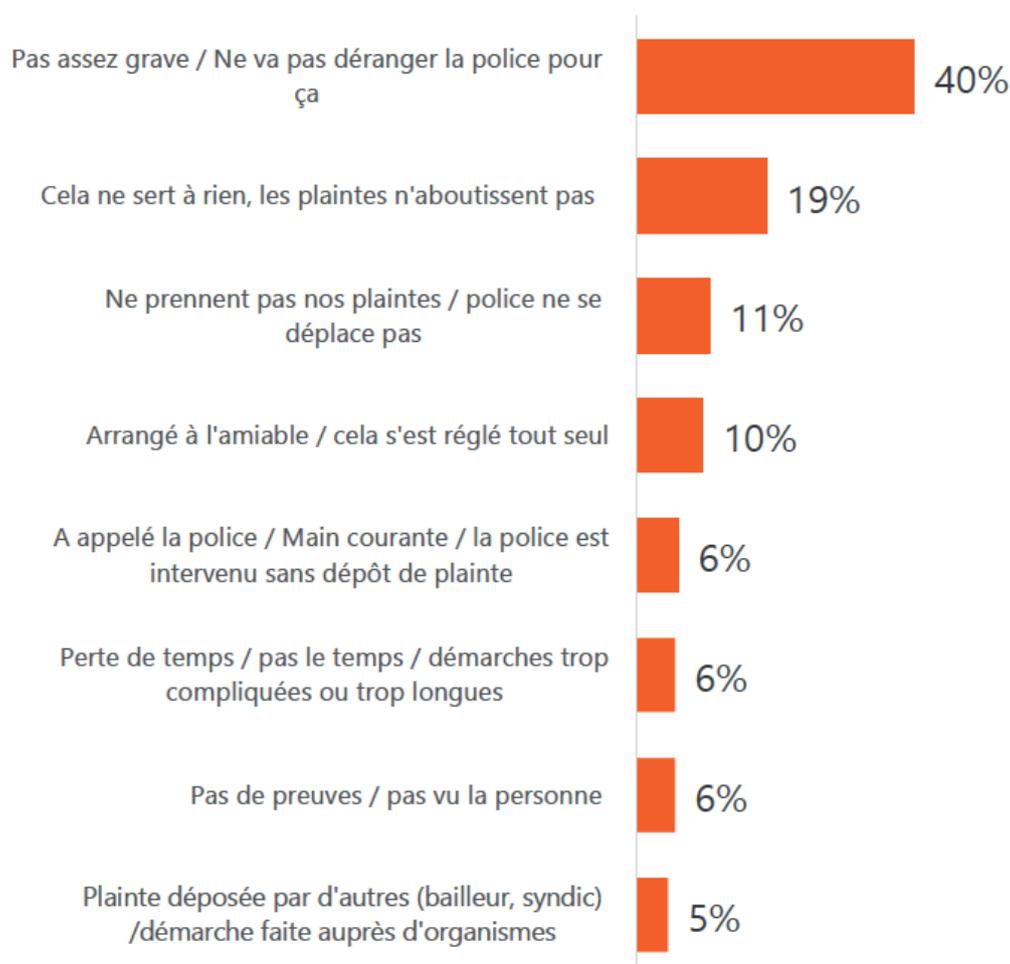
! Compte tenu de la faiblesse des bases statistiques sur cette question, les résultats sont à prendre avec la plus grande prudence et sont uniquement proposés à titre indicatif.

26% des actes précédemment évoqués font l'objet d'un signalement. Seuls les cambriolages (63% signalés) et les actes de vandalisme (42%) sont fréquemment signalés.

Les raisons de la faiblesse des signalements

« Pour quelles raisons n'avez-vous pas déposé plainte ? »

329 répondants



La faiblesse des dépôts de plainte tient en grande partie à la perception de la gravité des actes commis.

Dans la plupart des cas, même s'ils sont psychologiquement difficiles à vivre, les actes ne justifient pas, pour ceux qui les ont subis, une plainte ou une main courante (menaces, insultes, crachats, suivi dans la rue, altercation avec une personne ivre...).

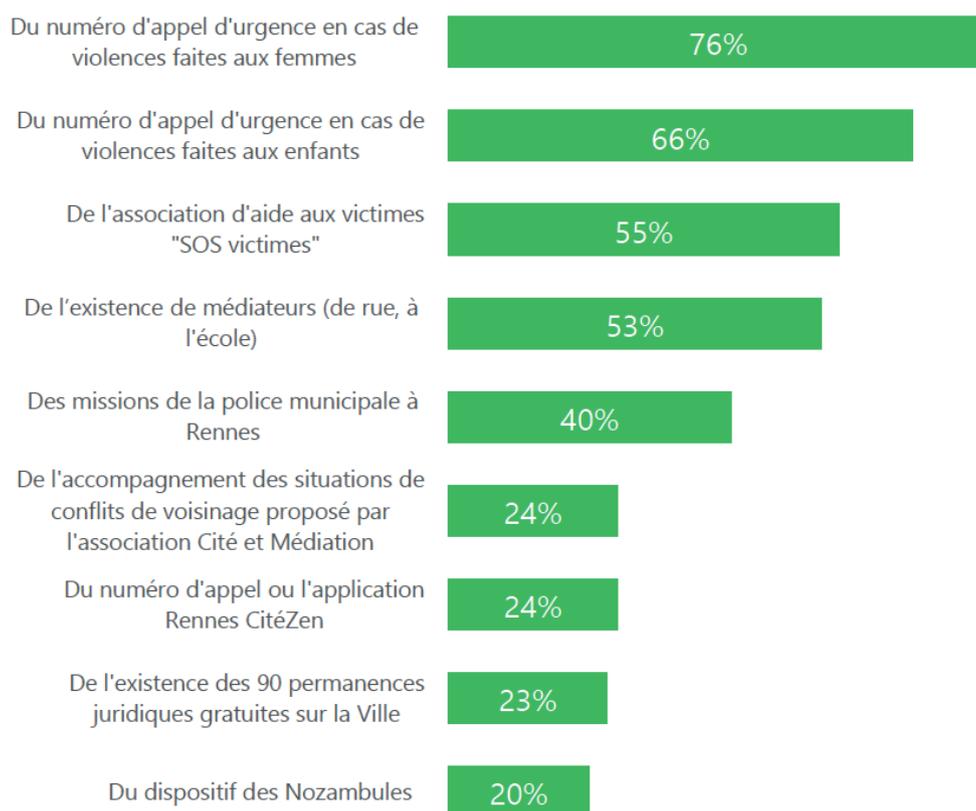
Outre la perception de la gravité des expositions, un certain nombre de personnes ne portent pas plainte parce qu'elles pensent que « c'est inutile » (19%) ou que la police n'interviendra pas (11%) y compris sur des actes qui pourraient justifier d'une plainte (vols, agressions).

Connaissance des dispositifs...

« Connaissez-vous ou avez-vous déjà entendu parler... ? »

804 répondants

Réponse Oui



Les Rennais ont une connaissance très partielle des dispositifs existants. Les numéros d'appel concernant les violences faites aux femmes et aux enfants sont plutôt bien identifiés. CitéZen, l'action de l'association Cité et Médiation et Nozambules sont en revanche très peu connus des Rennais. Le fait d'être ou non victime de nuisances (bruit, tapage...) ne joue pas sur la connaissance de ces dispositifs :

→ 75% des personnes exposées aux nuisances de voisinages ne connaissent pas l'action développée par l'association Cité et médiation.

→ 75% des personnes exposées aux nuisances de voisinage ne connaissent pas Rennes CitéZen.

→ 85% des 16-24 ans n'ont par ailleurs jamais entendu parlé de Nozambules.

On retiendra également la faible connaissance des missions de la police municipale.

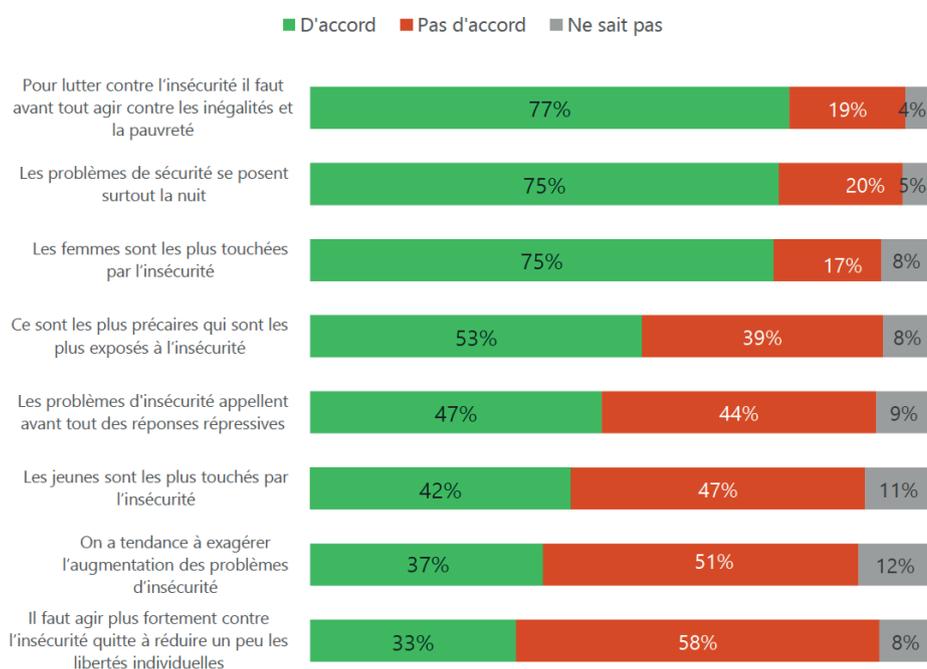
Partie 4

Perception du phénomène, leviers et priorités

Accords et désaccords autour des questions de sécurité...

« Voici quelques phrases entendues au sujet de l'insécurité, pouvez-vous me dire si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec elles... ? »

804 répondants



Les Rennais sont majoritairement d'accord sur 4 propositions :

- 1 La lutte contre l'insécurité passe d'abord par la lutte contre les inégalités et la pauvreté (77% d'accord).
- 2 Les problèmes d'insécurité se posent surtout sur des lieux bien identifiés (76% d'accord).
- 3 Les problèmes d'insécurité se posent surtout la nuit (75% d'accord).
- 4 Les femmes sont les plus touchées par l'insécurité (75% d'accord).

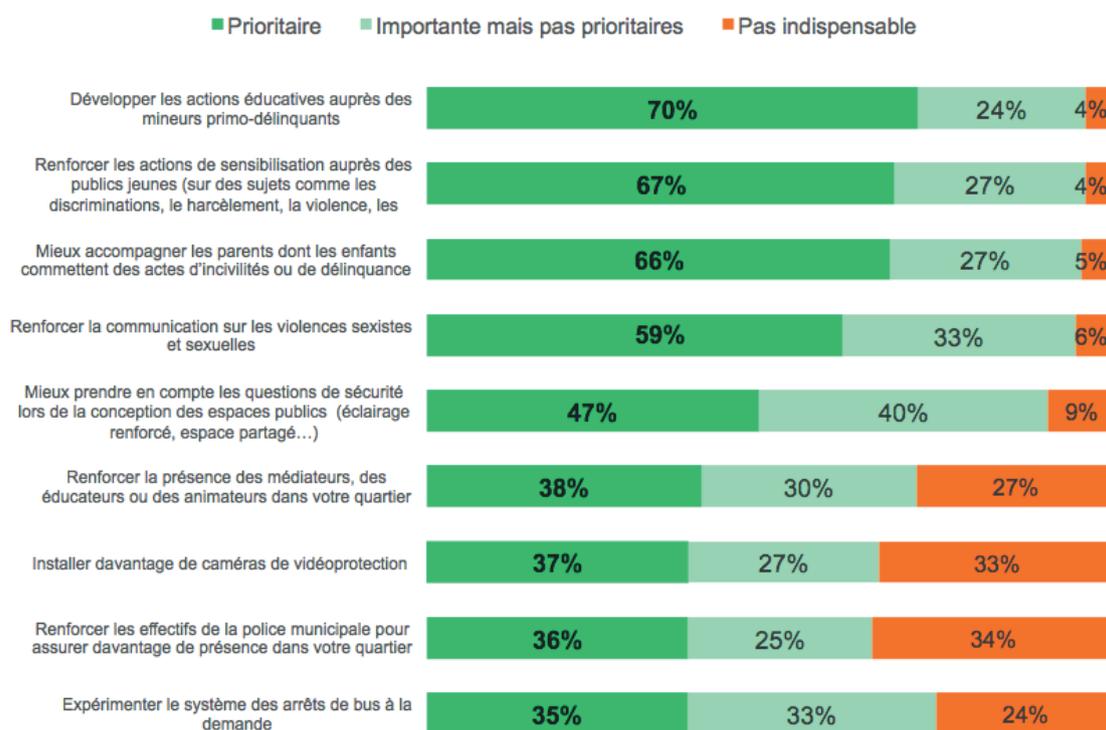
Les autres propositions sont moins consensuelles, notamment concernant les stratégies à adopter :

- 44% des Rennais ne sont pas d'accord pour dire que les problèmes de sécurité appellent avant tout des réponses répressives (47% sont d'accord).
- 58% sont hostiles à l'idée de réduire un peu les libertés individuelles pour agir plus efficacement contre l'insécurité (33% y sont favorables).

Sensibilisation, prévention et accompagnement : attentes prioritaires des Rennais...

« Parmi les mesures suivantes, dites-nous celles que vous jugez prioritaires, importantes mais pas prioritaires...? »

804 répondants



Concernant les leviers pour agir contre l'insécurité, **les Rennais priorisent clairement les actions éducatives, la sensibilisation et la prévention.**

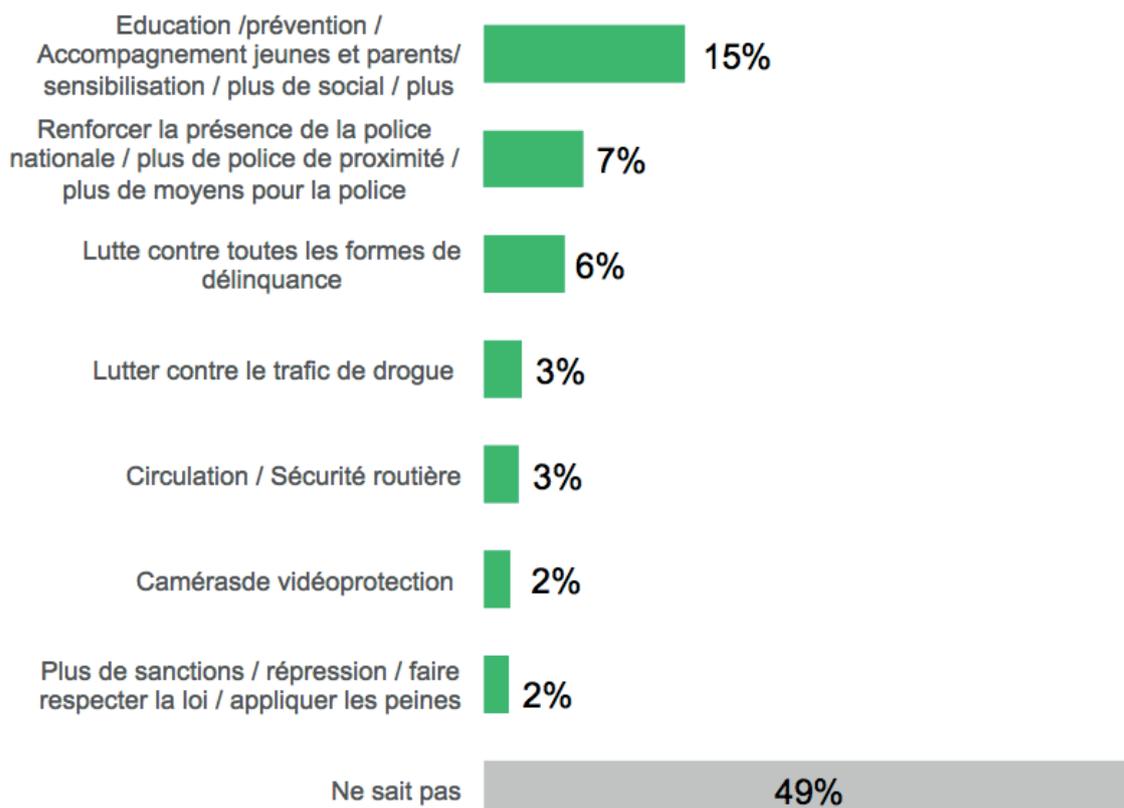
L'opportunité d'un renforcement de la vidéoprotection et de la police municipale fait moins consensus (un tiers des Rennais juge ces mesures non indispensables).

Concernant la police municipale, le résultat est à mettre en lien avec la faible connaissance de son rôle et de ses missions (60% des Rennais les méconnaissent).

Préconisations des Rennais...

« Quels sont les sujets ou les aspects sur lesquels vous souhaiteriez que les pouvoirs publics se concentrent en priorité dans le domaine de la sécurité ? »

804 répondants



49% des Rennais n'ont pas d'avis sur les aspects sur lesquels la puissance publique devrait se concentrer dans le domaine de la sécurité.

Ceux qui expriment un souhait ont plus souvent tendance à citer les actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation.

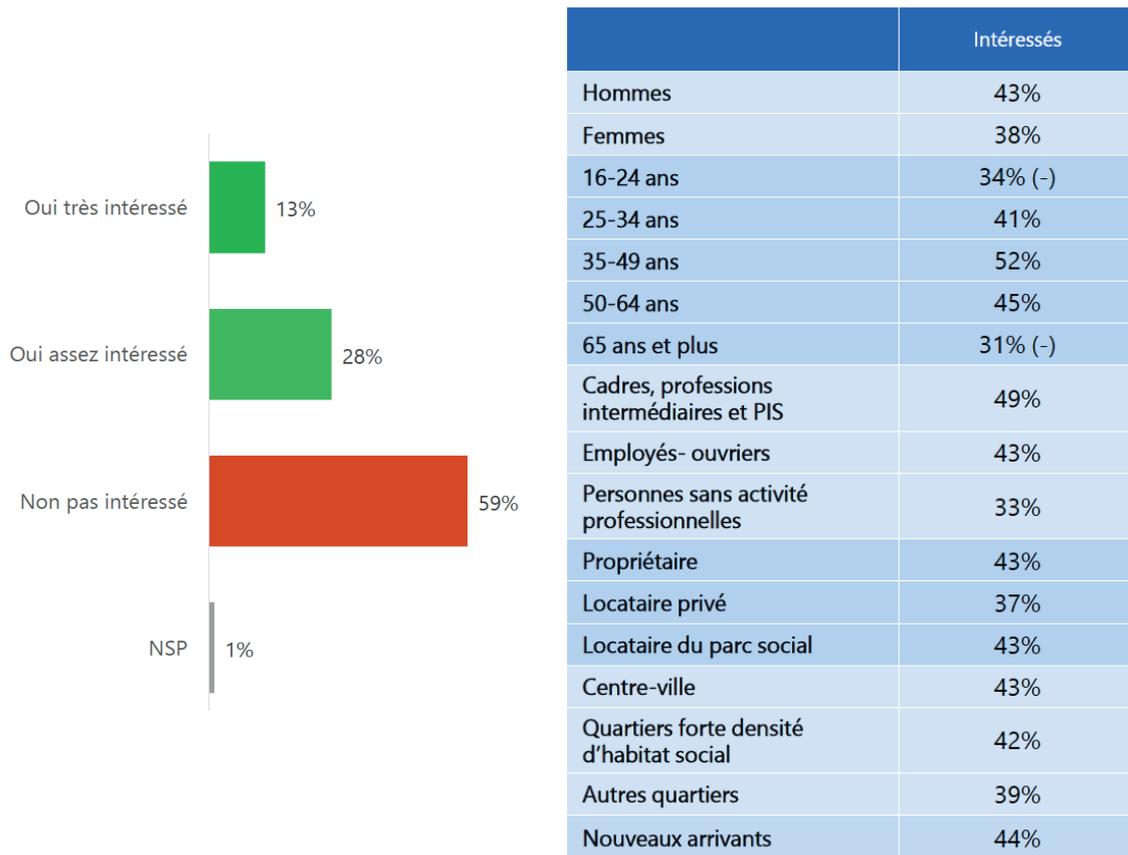
Le renforcement de la présence policière (nationale ou municipale) est spontanément cité par 7% des répondants.

Partie 5 Intérêt pour la concertation

41% des Rennais se déclarent intéressés par une démarche de concertation sur la sécurité

« La Ville de Rennes engage une démarche de concertation sur les questions de sécurité, de prévention et de tranquillité publique. Seriez-vous intéressé pour participer à cette démarche ? »

804 répondants



Les déclaratifs d'intérêt pour participer à une démarche de concertation sur la sécurité sont élevés.

Ils clivent relativement peu selon les variables sociodémographiques même si les jeunes et les seniors se montrent un peu moins souvent intéressés pour participer à cette démarche.

LIVRE BLANC

SÉCURITÉ & TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

